

# ANNALES

PUBLIÉES TRIMESTRIELLEMENT PAR

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

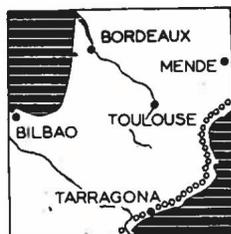
NOUVELLE SÉRIE

TOME XV - 1979

FASCICULE 4

## VIA DOMITIA

XXII



LINGUISTIQUE  
DIALECTOLOGIE  
ONOMASTIQUE  
ETHNOGRAPHIE

# ANNALES PUBLIÉES PAR L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

SOUS LA DIRECTION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

RÉDACTEUR EN CHEF : G. MAILHOS

*Les Annales publient six à huit fascicules annuels dans les spécialités suivantes :*

## ANTIQUITÉS :

### **Pallas**

Sous la direction de Robert LUCOT

*Rédaction : Jean SOUBIRAN, 30, allée de Barcelone, 31000 Toulouse*

## LITTÉRATURES MODERNES :

### **Littératures**

Sous la direction de René FROMILHAGUE.

*Rédaction : Jacqueline BELLAS, 67, all. Jean-Jaurès, 31000 Toulouse Tél. 62.85.87.*

## ÉTUDES ANGLAISES ET NORD-AMÉRICAINES :

### **Caliban**

Sous la direction de Fernand LAGARDE.

*Rédaction : Maurice LEVY, 14, rue Auguste-Dide, 31500 Toulouse Tél. 80.77.57.*

## LINGUISTIQUE FRANÇAISE :

### **Grammatica**

Sous la direction de L. MARQUEZE-POUEY.

*Rédaction : J.-P. LASSALLE, 11, avenue du Comminges, 31170 Tournefeuille*

## LINGUISTIQUE, DIALECTOLOGIE, ONOMASTIQUE, ETHNOGRAPHIE DU SUD DE LA FRANCE ET DU NORD DE L'ESPAGNE :

### **Via Domitia**

Sous la direction de Jacques ALLIÈRES.

*Rédaction : Jean-Claude DINGUIRARD, Clinamen Rebigue, 31320 Castanet-Tolosan*

## PHILOSOPHIE :

### **Philosophie**

Sous la direction de Alain GUY.

*Rédaction : Roger CAVAILLÈS, Arras-en-Lavedan, 65400 Argelès-Gazost.*

## PSYCHOLOGIE :

### **Homo**

Sous la direction de Philippe MALRIEU.

*Rédaction : Louis NOT, 29, allées Charles-de-Gaulle, 31340 Villemur-sur-Tarn.  
Tél. 84.53.20.*

## SOCIOLOGIE :

### **Sociétés**

Sous la direction de Raymond LEDRUT.

*Rédaction : Michel ELIARD, 77, rue du Cagire, 31300 Toulouse. Tél. 40.23.69.*

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

*Rédaction : S'adresser au Secrétaire de rédaction de chaque spécialité.*

*Administration : Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail,  
56, rue du Taur - 31000 TOULOUSE. Tél. 23.07.50.*

### **TRÈS IMPORTANT**

**Les chèques doivent être libellés et envoyés avec la commande au nom de : Régisseur du Service des Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 56, rue du Taur - 31000 Toulouse. C.C.P. TOULOUSE 8620-29 E.**

Abonnement pour 1979 (6 à 8 fascicules) : France : 110 F. Etranger : 130 F.

Le fascicule simple : France : 28 F. Etranger : 28 F.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier.



## CHRONIQUE

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris, trop tard pour le signaler dans la précédente livraison, qu'Henri Polge était décédé au terme d'une longue maladie. Directeur des Archives Départementales du Gers, il laisse une œuvre abondante, tant publiée que conservée dans les fichiers d'Auch. Esprit curieux de tout, il était prompt à saisir la relation entre des faits apparemment disparates, et sa subtilité savait s'appuyer sur une vaste érudition, qu'il mettait avec une parfaite générosité au service des chercheurs. A l'Université du Mirail, il assurait dans le cadre des études méridionales le cours d'ethnographie : c'est une discipline qu'il avait toujours su allier aux études linguistiques et archéologiques. Avec H. Polge, c'est un ami précieux que perd *Via Domitia*; et il manquera désormais aux études méridionales ces fascinants carrefours de la langue et de la culture que, mieux que personne, il avait le don de révéler.

## AUTOUR DE VIA DOMITIA

● Enfin parus, les deux volumes de *l'Hommage à Jean Séguy* : une somme exceptionnelle, concernant en priorité la méridionalité, à laquelle ont participé des savants du monde entier : collègues, élèves, amis du regretté fondateur de *Via Domitia*.

Ces gros volumes (plus de 800 pages) paraissent sous le titre de notre revue, mais bien sûr hors abonnement. C'est au public savant de nous dire si c'est là une formule d'édition viable : la vente de l'ouvrage est pour nous une question de survie, et nous n'hésitons pas à encourager les particuliers comme les Bibliothèques à se le procurer — la qualité du « produit », au demeurant, nous autorise à cette réclame. Et puis, pour acheter *l'Hommage à J. Séguy*, pourquoi attendre qu'un repositeur le mette sur le marché, au double de son prix de sortie ?

● J. Boisgontier a procuré en 1977 une nouvelle et définitive édition des *Contes d'Arnaud* (1<sup>re</sup> série) qui est bien plutôt un ouvrage neuf : car, pour le bonheur du spécialiste comme pour la joie de l'amateur, c'est cent-et-un contes qu'il nous donne, alors que l'édition de 1966 n'en offrait pas soixante-dix. Grâce aux inédits du grand Arnaud qu'il a su retrouver, J. Boisgontier nous laisse espérer une 2<sup>e</sup> série, plus riche aussi d'un bon tiers.

● Anciennes livraisons de *Via Domitia* : les n<sup>os</sup> 1 à 10 sont épuisés. On peut encore se procurer les autres auprès du Service des Publications.

# L'abandon du latin dans la rédaction des *Annales de Toulouse* Le rôle de Jean-Jacques de Mesmes

PAR

Christian ANATOLE\*

On connaît sous le nom d'*Annales de Toulouse* une série de douze volumes dont la rédaction s'étale de 1295 à 1787<sup>1</sup>. Cette collection unique, surtout précieuse pour l'histoire de l'art, a malheureusement failli disparaître lors de la Révolution française. Pour détruire le souvenir de l'Ancien Régime, à l'occasion d'une fête révolutionnaire le 10 août 1793, tous les portraits des capitouls et leurs armoiries devaient être brûlés. Du premier livre, qui couvre la période 1295-1532, il ne reste que quelques feuillets car c'était celui qui était le plus riche en miniatures. Les autres volumes, où le texte prenait plus d'importance, ont moins souffert.

Il ne sera d'ailleurs ici fait appel qu'aux deux premiers livres des *Annales*; et à défaut de textes originaux nous aurons recours aux analyses et extraits qui en ont été conservés.

Les consuls en charge en 1295 décidèrent de la confection d'une sorte de mémorial dans le but de conserver le souvenir de la date d'élection, le nom des consuls et des principaux officiers de l'administration consulaire, ainsi que la transcription de tous les actes importants (privilèges et autres décisions royales) pour la vie de la cité.

---

\* Université de Toulouse-Le Mirail.

1. Ernest Roschach, *Les douze Livres de l'histoire de Toulouse. Chroniques municipales manuscrites du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle (1295-1787). Etude critique.* Toulouse, 1887.

Il s'agissait là de tout autre chose, on le voit, que de la rédaction d'une chronique toulousaine. Mais au fil des ans, à la suite des noms des consuls, les notaires ou greffiers ajoutèrent quelques détails qui leur paraissaient importants (troubles dans la cité en 1383, ou entrée solennelle d'un prince en 1438). Ainsi l'esprit de l'ouvrage se trouve-t-il modifié et le greffier cède insensiblement le pas au chroniqueur.

C'est chose faite dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, où l'on a recours à des étudiants de l'Université ou à de jeunes avocats pour suppléer au notaire capitulaire. Les faits qu'ils narrent le sont avec sobriété, et dans un latin de meilleur aloi que celui utilisé par leurs prédécesseurs.

\*

\*\*

Car c'est en latin — langue qui garantit la transmission des faits à travers les âges et les royaumes, langue que les humanistes tiennent pour être à l'abri des vicissitudes qui atteignent les divers parlars vulgaires —, langue officielle de la chancellerie, que sont rédigées dès 1295 les *Annales de Toulouse*.

On sait comment procédaient les notaires durant les deux premiers siècles : ils établissaient un premier texte en occitan et le traduisaient ensuite en latin en utilisant toujours les mêmes formules. Il suffisait en somme de remplacer les noms des consuls et des officiers sortants par ceux de leurs successeurs. Les récits qu'ils ont pu ajouter à ces listes sont gauches et très peu développés.

L'occitan n'est que très peu utilisé. Sans doute par des greffiers pressés, ou trop mauvais connaisseurs du latin ! On ne rencontre que quatre chroniques occitanes dont le texte nous ait été conservé<sup>2</sup>. Avec peut-être une cinquième chronique tardive (de 1490, alors que les autres concernent les années 1382, 1387, 1437, 1438) dont le texte est perdu. Il faut ajouter que l'occitan apparaît dans les légendes qui accompagnent les miniatures en 1490, 1500 et 1515 encore. C'est la dernière apparition de la langue indigène dans les *Annales*.

\*

\*\*

Le français fait son apparition assez tardivement. Une première fois en 1511 et enfin, définitivement, après l'édit de Villers-Cotteret

---

2. Christian Anatole, « Chroniques occitanes des Annales de Toulouse », pp. 41-52 de *Hommage à Jean Séguy*, 1, Toulouse, 1978.

en 1539. Cette transformation a frappé l'anonyme qui a dépouillé les *Annales* au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il note en effet :

« 1539 finissant 1540 30 et 32 feuillet

Jusques ici les histoires sont écrites en latin. J'ai commencé l'histoire de l'an 1539 finissant 1540 écrite en français. »

On saisira ici sur le vif l'effet de l'édit royal dont on a eu peut-être un peu trop tendance à minimiser la portée.

Quoi qu'il en soit la chronique de 1511 mérite examen à cause de son importance dans l'histoire linguistique, à cause de la personnalité de son auteur.

Nous l'avons dit plus haut c'était au greffier de la maison de ville de rédiger l'histoire de l'année. Mais l'usage est au début du XVI<sup>e</sup> siècle que le greffier se borne à fournir un canevas et qu'il confie le soin de la rédaction latine à un étudiant de l'Université.

C'est un de ces jeunes lettrés qui introduisit le français dans les *Annales*. Jean-Jacques de Mesmes, né en Béarn en 1490, et qui mourra à Paris en 1569, commençait alors à enseigner le droit à Toulouse. Il était au début d'une carrière prestigieuse qui le verra défendre avec habileté et un certain succès les intérêts de la couronne de Navarre en 1516, ce qui attirera sur lui l'attention et les faveurs de François 1<sup>er</sup> qui lui confiera la charge de lieutenant civil au Châtelet de Paris. Chargé plusieurs fois de négociations difficiles pour le compte du roi de France, il sera maître des requêtes en 1544.

C'est alors qu'il est revêtu de cette charge, devenu un grand personnage de l'Etat que, de passage à Toulouse, il se fait présenter le texte de la chronique qu'il a jadis rédigée et qu'il l'authentifie par les lignes suivantes :

« L'Annale précédente a été faite et écrite par Monsieur Maître Jean Jacques de Mesmes, seigneur de Roissi et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, lequel étant dans la ville de Toulouse le 17<sup>e</sup> de janvier de l'an 1546 en la maison de ladite ville et en présence de Messieurs les Capitouls d'icelle année, reconnu la lettre et écriture précédente, faite et écrite de sa main propre.

signé De Mesmes »<sup>3</sup>

Il est remarquable en soi que la première introduction du français dans les *Annales de Toulouse* soit le fait d'un Béarnais, sujet d'un état dont la langue officielle est un dialecte occitan. Jean-Jacques de Mesmes, fidèle sujet de la couronne de Navarre, a-t-il pressenti que le dynamisme de la monarchie française et son réa-

3. C'est le texte que nous a conservé l'historien toulousain Germain de Lafaille dans ses *Annales de la ville de Toulouse* (1687).

lisme linguistique allaient, malgré le parti-pris pro-latin des Humanistes, imposer la langue de l'Ile-de-France comme seule langue officielle dans le royaume ?<sup>4</sup>.

*Manuscrit 17 des Archives départementales de la Haute-Garonne  
(extrait, anonyme, des douze livres des Annales de Toulouse).*

**FOLIO 28, VERSO.**

Anno 1511, fin 1512

Ramond Karoli, No<sup>o</sup>, du Pont vieux

Nicolas Doux, S<sup>r</sup> d'Ondes, de la pierre

N<sup>o</sup> l'histoire est écrite en français

Les reliques des corps saints St Sernin tirées de la chapelle basse où elles étoient sous des grandes pierres

**FOLIO 29, RECTO.**

dedans des coffres de bois, et mises avec grand reverence dans des beaux reliquaires au milieu de la place, et ce sur un echafaut avec grand devotion.

La messe du St Esprit qui se dit à St Sernin les dimanches est pour raison de la peste pour la paix et pour le Roy.

On fit les montres des privilegiez et nobles et autres tenans fiefs et leur fut fait commandement de s'armer, monter et equiper pour deffendre la ville; ce fut en cette année qe Gaston de Fois gagna la bataille de Ravenne et y mourut.

St Subran est comme un boulevard a Toulouse, deffendant les moulins du Bazacle et couvrant la d. ville jusques vers le chateau par la porte de Muret.

Les capitouls font faire les fosses de St Subran et onze tours qu'ont les murailles de 16 pams d'épaisseur.

L'histoire dit qu'il faut fortifier l'endroit de la muraille qui est entre la porte de Villeneuve et de St Etienne.

Item donne avis de faire le boulevard qui depuis a été bati devant la porte de l'ile pour deffendre les courtines.

**FOLIO 29, VERSO.**

Item qu'il faut faire un canal d'eau auprez S<sup>o</sup> Petro afin qu'on ne puisse approcher par là le d. St Subran a pied sec.

Artisans de toute sorte envoyez en Bearn et en Navarre pour servir l'armée du Roy contre les Espagnols.

L'église St George qui étoit au milieu de la place mise a un coin d'une maison de la ville où étoit l'hospital St George et la d. place rendue plus belle par ce moyen.

---

4. On notera l'intérêt présenté par les textes publiés en annexe pour la topographie ancienne de Toulouse à propos, essentiellement, de l'église Saint-Georges. Cf. Jules Chalande, *Histoire des rues de Toulouse* (réédition Paris, 1973), paragraphe 381; et Robert Mesuret, *Evocation du Vieux Toulouse* (Paris, 1960), pp. 443-445.

Me Jaques de Mesmes depuis S<sup>r</sup> de Roissi et maitre des requetes du Roy auteur et ecrivain de la presente histoire comme il le dit a M<sup>rs</sup> les Capitouls etant venu en Toulouse le 17 janvier 1546 et reconnut la lettre.

*Manuscrit BB 269 des Archives municipales de Toulouse  
(extrait, par Pierre Louvet (1617-1684), des Annales de Toulouse)*

FOLIO 48, VERSO.

L'an 1511

Furent esleus nobles Gilles Marron, mai<sup>t</sup> Eliot Audi, Raimond Charles no<sup>rs</sup>, Nicolas Doux, seigneur d'Ondes qui l'avoit esté en 1500, Jean Noguier ad<sup>t</sup> qui l'avoit esté autre fois, Domenge Goux seigneur de Villeneuve, Pierre Martin procureur en Parlement, Guy Sevreni licencié.

Le 25 janvier, jour de la conversion St Pol, se fist l'elevation de trois corps Sts, St Simon, St Jude et Ste Susanne.

Cette année le mois de decembre sembla un beau mois de may. Les rosiers et autres fleurs et les seigles estoit tous fluris entre la Ste Catherine et St Luce.

Et par ce que ceux qui vandoint leur merlusse, harens blancs et autres sortes de poisson salé infestoint les rues fut ordonné qu'ils les tiendroint en lieux separés apellés badorques et qu'ils ne les nettoyerent par dans leurs maisons afin que leur eaux n'infectassent les rues.

Et aussy que les rues seroient nettoyyées deux fois la semaine les mercredi et samedi et les boues emportées dans les tombereaux aux armes de la ville aux despans de ceux qui les avoient devant leur maison.

Et aussi par desliberation de conseil l'eglise St Georges quy occupoit la place fut transferée en un quartier de la maison de la ville ou estoit l'hospital St Georges.

The first part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 17th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

Il s'agit d'une étude de l'histoire de la langue française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. L'auteur examine l'influence de divers facteurs sur l'évolution de la langue, tels que le contact avec d'autres langues, l'influence de l'Académie Française, et le rôle de la presse.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

REVUE DE LA LITTÉRATURE

The second part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 18th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The third part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 19th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The fourth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 20th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The fifth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 21st century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The sixth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 22nd century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The seventh part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 23rd century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The eighth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 24th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The ninth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 25th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The tenth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 26th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The eleventh part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 27th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The twelfth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 28th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

The thirteenth part of the book is devoted to a study of the history of the French language from the beginning of the 29th century to the present day. The author discusses the influence of various factors on the development of the language, such as the contact with other languages, the influence of the Académie Française, and the role of the press.

# Observations sur le gascon des plus anciennes chartes

PAR

J.-C. DINGUIRARD\*

1. Les plus anciens textes gascons ont été publiés par Brunel avec un souci d'exactitude que l'on mesurera en confrontant son texte aux lectures si désinvoltes d'un Luchaire<sup>1</sup>. Mais l'analyse de ces chartes resta assez sommaire, et cela se conçoit : le gascon n'est représenté que de façon très minoritaire dans le recueil Brunel, et si le regretté savant — franchiman d'origine — se donna le mal d'apprendre l'occitan, ses études portèrent principalement, semble-t-il, sur la variété la plus richement attestée parmi *Les plus anciennes chartes en langue provençale*. Lorsqu'on songe aux dimensions de cet ouvrage, on s'étonne d'ailleurs de n'avoir à y rectifier que des faits menus, encore qu'assez variés ; et on ne le fait que parce que la réputation de Brunel est telle, que ses erreurs elles-mêmes sont adoptées de confiance par les utilisateurs du recueil. Mais notre propos ne se borne évidemment pas à amender des textes : seulement, parce qu'il restait largement à faire (car notre perception du gascon s'est remarquablement affinée depuis

---

\* *Université de Toulouse-Le Mirail.*

1. On s'étonne de voir encore faire référence aux matériaux de son recueil comme s'ils étaient aussi fiables que ceux de Brunel : il n'est pourtant que de s'armer d'une loupe pour constater que la transcription selon Luchaire de la fameuse charte de 1179 (il en donne une photographie) contient une bonne dizaine d'erreurs. Faut-il par ailleurs préciser que nous ne considérons pas comme documents suffisamment probants pour la datation les mirifiques attestations du X<sup>e</sup> et du XI<sup>e</sup> siècles, lorsqu'elles proviennent de copies des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ?

1926, et même depuis 1952), c'est l'examen des plus anciennes chartes gasconnes que nous entreprenons.

Le corpus gascon des *Plus anciennes chartes* est remarquablement homogène : dans le temps, puisque les textes couvrent la période v. 1160-v. 1200, à peine plus d'une génération, laps de temps qu'il est légitime de considérer comme assez resserré pour permettre une étude synchronique. Dans l'espace, puisque toutes les chartes gasconnes proviennent du haut Comminges — en gros, l'arrondissement de St-Gaudens (Haute-Garonne). Dans la société enfin, puisque presque tous ces textes concernent la seule Maison du Temple de Montsaunès. La réunion de ces trois conditions nous met en présence d'un ensemble langagier bien sûr très restreint, mais tout à fait un.

Nous nous proposons de scruter cet ensemble, à la fois dans un but dialectologique, socio-linguistique et sémantique. D'une part, il est en effet décevant, lorsqu'on consulte quelque phonétique historique du gascon, de constater que les évolutions caractéristiques de cette langue n'y sont guère datées — comme si le gascon était sorti du latin dans l'état où il nous apparaît aujourd'hui. L'inventaire des traits de gasconité, grâce à l'examen des plus anciennes chartes, devrait au moins permettre de recenser ce qui est antérieur au XII<sup>e</sup> s. : ligne de démarcation bien modeste, mais précieuse dans l'état d'indigence de nos connaissances. Par ailleurs nous avons le projet de vérifier s'il est vrai que, comme on l'assure, existe dès les plus anciennes chartes une koinè juridique occitane qui, à l'instar de la langue des troubadours, répugne au gasconisme. Enfin, nous ne dissimulerons pas que nous avons entrepris ce travail avec aussi l'idée sournoise de mettre à l'épreuve une théorie du sens que nous avons exposée ailleurs.

Les textes seront lus en effet à partir du postulat qu'ils ont un sens et même une cohérence. L'idée ne fera sursauter que les linguistes que traumatise encore l'excommunication de la sémantique unanimement fulminée de Thomas à Bloomfield. Elle constitua la loi de fer — d'ailleurs utile en son temps — d'une génération qui fut grande. Mais enfin, aujourd'hui que le réflexe du garde-fou phonétique est solidement implanté en nous, et justement de par sa présence, on peut tenter une « lecture sémantique » des textes. Cette lecture ne sera pas exactement celle des historiens, qui sélectionnent certains faits prégnants et considèrent le reste de l'information comme bruit parasite; mais elle ne sera pas non plus celle de philologues, à qui il arrive parfois que le souci de trop bien ajuster tous les détails cache la signification globale d'un texte. Notre lecture tiendra, autant que faire se peut, l'équilibre entre les

deux façons de faire : autant dire qu'elle risque d'ajouter les erreurs des uns aux fautes des autres. Nous sommes bien persuadé en effet que notre essai de lecture est à son tour très largement améliorable. Si nous nous sommes décidé à le présenter, c'est justement dans l'espoir que les spécialistes voudront bien le critiquer : la discussion reste l'un des bons moyens de progresser. De tous les reproches que l'on voudra bien m'adresser, il en est pourtant un que je souhaiterais désamorcer d'entrée de jeu : celui d'une trop grande proximité dans les commentaires. Le reproche d'illogisme est en effet trop souvent adressé aux textes anciens pour qu'on ne soupçonne pas à sa base quelque défaillance du lecteur moderne : nous emmenons dans nos lectures notre chronocentrisme inconscient. Si un texte se révèle en rupture de cohérence, c'est que notre propre sentiment de la cohérence est heurté : reste à découvrir celle du texte. Il faut bien se persuader que comprendre les vieux textes, ce n'est pas les juger, c'est accepter un univers mental différent. Aussi, pour parvenir à la traduction de ces textes — car c'est là pour nous un test sémantique majeur — n'épargnons-nous au lecteur ni à la paraphrase, ni l'explication de texte, que nous sommes loin de considérer ici comme d'inutiles exercices.

On trouvera donc dans les pages qui suivent le commentaire détaillé des chartes commingeoises unanimement tenues pour antérieures au XIII<sup>e</sup> s. Les conclusions linguistiques qu'elles permettent seront reprises plus loin, par grands thèmes.

## 2. Chartes commentées.

2. 1. (Brunel, n° 97) Ramonat d'Espég quan s'en aná en Jherusalem laisa lo casal de La Bena a Deu e las comonias (2) ke i auia laissa als omes del casal, que nuls om for nols poges fer per laurar. Aico qu'e en aquesta (3) mostra laissa n'Aramonat a Deu e a la maiso del Temple per sa arma, e fe ag adorgar als fils (4) que james no i tocasan a ren per forca. E despuissas n'Aruggers, sas fils, forcal casal, e de la forca pen- (5) dis, e redeg s'en culpals a Deu e als senors de la maiso del Temple, e puissas lo senori de la (6) maiso deren ne cent .xx. solz que james no li forcas n'Aruggers ne nuls om de sa natura. Valete.

### COMMENTAIRES

A) *Caractérisation du texte.* La charte 97 offre davantage l'apparence de la notation rapide d'un fait mémorable que celle d'un acte ayant force légale : elle est sans date ni localisation et ne mentionne aucun témoin. La référence à une autre charte, plus détaillée,

accentue le côté « résumé pour aide-mémoire » de celle-ci. Enfin, l'expression *Valete* n'apparaît, sauf erreur, dans aucune autre charte occitane du recueil Brunel, et comme les formules de conclusion y paraissent assez stéréotypées, on est tenté d'accorder à celle-ci une valeur particulière. Déterminer quelle paraît bien risqué; tout au plus peut-on remarquer que *Valete* ne s'observe pas moins de trois fois comme excipit dans le *Livre vert de Bénac* (pp. 174, 177 et 179 de l'édition Balencie), et en particulier à la fin d'une notule relatant un fait mémorable survenu en 1118. Sans qu'on puisse rien inférer d'aussi minces détails, leur coïncidence semble toutefois confirmer la nature de notre texte, son caractère archaïque et sa localisation dans les Pyrénées gasconnes.

B) *Les noms propres.* *Espeg* est une graphie médiévale courante du nom d'Aspet. La maison du Temple est évidemment celle de Montsaunès : dans les Coutumes de ce village, le territoire de *La Bène* fait l'objet d'un article particulier. Il s'agit en effet d'une réserve, dont les Templiers laissent l'usage aux habitants de Montsaunès, mais sur laquelle ils paraissent avoir eu le projet de bâtir un nouveau village (cf. Mondon, *Montsaunès*, p. 7). Par ailleurs, on remarquera la traduction latine de ce nom de lieu : *ad Bendam* (Higounet, *Cartulaire*, n° 41); que l'étymologie soit bonne ou non, elle prouve que les scribes gascons du XII<sup>e</sup> s. étaient bien conscients de ce qu'un *-n-* roman pouvait renvoyer à *-ND-* latin.

Raymond-At est le second seigneur d'Aspet de ce nom dont l'Histoire nous a conservé le nom (cf. Higounet, *Comminges*, p. 249). Le milieu du XII<sup>e</sup> s. comme époque de son activité est assuré par d'autres documents, ce qui confirme la date avancée par Brunel sur des critères purement paléographiques : vers 1160. Pour Roger, fils cadet de Raymond-At II, il ne nous est guère connu. Notons par ailleurs que le linguiste peut tirer partie de la graphie *Ramonat* : à défaut d'autre indice, on pourrait tabler sur elle pour affirmer que la réduction gasconne de *-ND-* à *-n-* est consommée avant le milieu du XII<sup>e</sup> s. En effet, dans cette charte où la déclinaison est impeccablement observée, *Ramon* ne prend jamais la marque de Cas Sujet, d'où l'on infère la qualité de syntème du nom *Ramonat* : mais alors cette forme est en contraste avec les dérivés languedociens — *Ramonda*, *Ramundenc*, etc. —, qui conservent le groupe *-ND-*. Bien plus ostensible est toutefois un autre phénomène bien gascon, la prothèse d'un *a* devant *r* : *Aramonat*, *Arugers*. On ne s'autorisera pas du libre mélange de formes en *ar-* et de formes en *r-* que montre la charte pour conclure au caractère récent de la prothèse : c'est dans la mesure où la réalisation [aĩ-] était obligatoire pour /r-/ que sa notation a pu paraître facultative aux scri-

bes ! Par ailleurs la séquence *a ren* 4 pourrait aussi bien être lue *aren*, le mot devenant Régime direct : le gascon local dit en effet *ad* et non *a* la préposition en ce contexte. Quant à *redeg* 5, l'omission d'un *a-* s'y explique, le mot prenant appui sur le *e* qui précède. On remarquera enfin que l'intensité du *r-* n'est pas marquée par la graphie, même en cas de prothèse. Le fait est assez commun dans les chartes du XII<sup>e</sup> s., qui offrent plus souvent la forme *ar-* que la forme *arr-*; de l'existence de cette dernière, on peut toutefois inférer la qualité intense du *r-*. La graphie ne la fera apparaître de façon à peu près systématique qu'à partir du XIII<sup>e</sup> s., et là aussi, on se dit que dans la mesure où la réalisation [a $\bar{r}$ -] était obligatoire, le scribe pouvait parfaitement ne noter que *ar-*, sans pour autant risquer une ambiguïté.

C) *Morphologie et syntaxe*. La forme verbale majoritaire est le Passé-Simple : *aná* invite à accentuer *lais(s)a* et *forca* sur la dernière syllabe, malgré l'absence de diacritique; c'est ce que confirment d'ailleurs d'autres Passés-Simples indubitables : *fe*, *pendis*, *redeg*, *deren*. Ce tiroir a très normalement pour cortège ici un Ind. Imparfait (*auia*) et des Subj. Imparfaites (*poges*, *tocasan*, *forças*); aussi conçoit-on qu'ait pu échapper à Brunel l'identification d'un Ind. Présent du verbe 'être' : son « *aico que* en aquesta mostra » 2 doit être rectifié en « *aico qu'e* en aquesta mostra ». La 3<sup>e</sup> personne *e* (gasc. commun *es*) est attestée de façon sûre dès cette date par la charte n° 229, aux commentaires de laquelle nous renvoyons; et sa présence est exigée ici par la cohérence syntaxique et sémantique.

La détermination de la valeur de *que*, outil à tout faire, reste ici normalement livrée à l'appréciation du lecteur : consécutif dans « *que nuls om* » et « *que james* », il est au contraire relatif dans « *qu'e* en aquesta mostra », où l'élision cache malheureusement la forme pleine : les autres chartes (p. ex. n° 488, 3) aussi bien que l'usage actuel (cf. ALG 6, c. 2345) incitent à croire que c'était *que* et non *qui*. Un petit problème est posé par le *ne* de « *deren ne cent .xx. solz* » : c'est une variante de *en*, dont le rôle paraît être de résumer par anticipation la subordonnée qui suit. Enfin, pour la détermination de l'antécédent de *ls* dans « *nols poges fer* » 2, cf. *infra*.

D) *Lexique et sémantique*. Le verbe *laiszar* paraît ici employé dans deux acceptions différentes, et en somme véhiculer un archi-signifié assez déconcertant pour le lecteur moderne, qui est habitué à des distinctions bien nettes en ce domaine. Parce qu'elle apparaît à côté de l'allusion à une autre charte, énumérative, la troisième occurrence de ce verbe se laisse aisément ramener à 'faire don', dans le plein sens juridique du terme. Mais sa première occurrence pour-

rait avoir un sens moral plus encore que juridique : la personnalité du légataire — Dieu, sans même la suite attendue « e la maiso del Temple » — indique assez qu'il s'agit d'un transfert de responsabilité et non d'une transmission de bien. Il en va de même pour la seconde occurrence de *laiszar* : peut-on imaginer le seigneur d'Aspet faisant don aux habitants du casal de tout le territoire de La Bène, dans le même texte où les Templiers affirment leurs droits sur lui ? Bref, l'ambiguïté du verbe *laiszar* est sans doute levée par la situation décrite : suivant que le destinataire est Dieu, un groupe de manants ou la maison du Temple, le référent module de façon sensiblement différente le signifié de *laiszar*. Mais le problème se pose alors de savoir si le choix d'un verbe unique pour les trois situations, bien loin de constituer une maladresse, ne représente pas au contraire un artifice d'écriture délibéré. On ne peut s'empêcher de songer que le responsable de la rédaction de l'acte était remarquablement conscient des possibilités que lui offrait son haut gascon pour accomplir l'une des fonctions essentielles du langage : voiler la réalité. Si l'on croit toutefois que c'est accorder là bien de la virtuosité langagière à un Commingeois du XII<sup>e</sup> s., on conviendra pourtant que toute l'affaire a bien l'air d'une querelle de mots : c'est fort du caractère ambigu de *laiszar* que Roger s'empara du casal de La Bène, et ce caractère ambigu était reconnu par les Templiers, puisqu'ils acceptèrent sans rechigner de désintéresser Roger. Une cause mieux défendable n'eût pas manqué d'être portée par eux devant quelque haut arbitre, qui n'eût certes pas condamné des « victimes » à indemniser leur « agresseur » : les articles 62 ssq. de la Grande Charte de Saint-Gaudens prévoient dès cette époque des peines sévères en cas de dépossession avec violence. Que Roger fasse ici figure assez antipathique, c'est ce qui se comprend dans un acte de rédaction templière ; mais cet éclairage particulier ne doit pas faire oublier la transaction à l'amiable, l'acte sans solennité et la simple réalité des faits. Il est d'ailleurs amusant de le constater, la rédaction de l'acte se poursuit, avec une admirable hypocrisie, sur le mode ambigu : on aurait tort d'imaginer que « redeg s'en culpals » évoque quelque cérémonie d'amende honorable, ni même sans doute une reddition de Roger — voir les exemples rassemblés par Raynouard et par Levy. De même, il est malaisé de décider quel est l'antécédent de *li* dans « que james no li forcas n'Aruggers » : s'agit-il du casal de La Bène, antécédent un peu lointain, ou bien de la maison du Temple, antécédent proche ? On soupçonne ici une imprécision toute volontaire : *forçar* étant transitif direct, comme on le voit plus haut, on eût attendu ici du pronom qu'il fût Régime direct. Mais il eût alors fallu préciser le

genre : *lo* (= casal) ou *la* (= maison) ; le Régime indirect *li*, parce qu'il est épïcène, permet de rester dans l'imprécision, voire dans l'archisignifié.

*Comonias*. J'ai examiné ce mot dans une autre étude, où je faisais remarquer qu'il est difficile de le séparer de *comantes* qui apparaît dans la charte n° 172. Leur évidente identité fait que devra être abandonné le sens de 'dépôt' que Brunel, (mal) inspiré par Lespy et Raymond, donne ici à *comanias* (pour le sens de 'commanderie' que lui attribue Luchaire, il n'est même pas besoin de le réfuter) : la charte n° 172, où il est question d'une terre située entre les deux *comantes* de Montsaunès, impose de voir dans ce mot un appellatif topographique. Or, l'hésitation entre *o* et *a* s'observe pareillement dans un mot languedocien qui ressemble un peu au terme qui nous intéresse : il s'agit de *condomina/condamina*, souvent 'terre en copropriété', mais que Wolff (cité par Nègre, p. 322) a trouvé au XIV<sup>e</sup> s., en pays toulousain, avec le sens de 'terre d'un seul tenant faisant partie de la réserve seigneuriale'. C'est là une acception qui conviendrait particulièrement bien au territoire de La Bène, dont la qualité de réserve a été soulignée plus haut — de même qu'elle le sera dans l'article suivant. La phonétique, sans même qu'il soit besoin de faire intervenir la moindre attraction paronymique, est capable de justifier *comonias/comantes* à partir de CONDOMINAS/CONDAMINAS. Il suffit de faire intervenir trois traitements bien caractéristiques du gascon, respectivement -N- > Ø et -ND- > -n- pour passer à \**conomia/\*conamia*, qu'une simple métathèse (du second type décrit par Rohlfs, p. 167) amènera à *comonia/comanie*. Depuis que j'ai émis cette hypothèse — et elle n'a de remarquable que le fait d'être suscitée par une contrainte sémantique —, j'ai pu en vérifier le bien-fondé : « la terra que enter amas las comanies de Montsalnés » de la charte n° 172 devient en latin « terram que inter ambas condaminas Montis Salnensis » (Higounet, *Cartulaire*, n° 58) ; Mondon d'ailleurs — je ne l'ai appris que plus tard — expliquait comme ci-dessus le mot *comonia* (cf. Marsan, *Revue de Comminges*, 1932, pp. 227-229). Vérification et convergence d'opinion me semblent assurer l'équation CONDOMINA/CONDAMINA > *comonia/comanie* qui, à elle seule, atteste en somme que trois évolutions gasconnes parmi les plus caractéristiques sont effectivement antérieures au milieu du XII<sup>e</sup> s.

*For fer* : Brunel — sans grande conviction, semble-t-il — traduit ce terme par 'faire interdiction à quelqu'un', ce qui indique qu'à ses yeux le pronom enclitique *ls* de *nols* renvoyait à « omes del casal ». On peut proposer une solution plus simple : nous avons ici affaire à une forme discontinue du verbe oc. commun *forsfar*,

avec une acception particulière que connaissait aussi le languedocien : 'saisir, en parlant d'un fief' (cf. Brunel, n° 13), d'où simplement, ici, 's'emparer d'une terre'. Dans cette perspective, on entendra que le pronom *ls* de *nols* ne renvoie aucunement aux hommes, mais aux *comonias*, aux réserves, dont il s'agit de protéger le statut en empêchant qu'elles soient ravagées par la charrue.

*Adorgar* paraît constituer un endémisme gascon, d'ailleurs fréquent dans les textes juridiques. On le traduit généralement par 'accorder; autoriser', et Palay le signale encore vivant avec ce sens en Lavedan. Il me semble pourtant que ce verbe n'est pas un équivalent pur et simple d'*altreiar* : dans la charte relatant l'entrée du comte de Comminges au Temple (Higounet, *Cartulaire*, n° 1 et 1<sup>a</sup>), si *altreia* correspond de façon attendue au latin *concessit*, la phrase « totz aszo adorga Bernard de Comenge » correspond au contraire à une formulation latine plus tourmentée : « et omne supradictum hoc fuit compositum ante presentiam et voluntate filii sui Bernardi Convenarum ». On en vient donc à se demander si *adorgar*, dans ses emplois juridiques, n'avait pas au Moyen Âge un sens plus précis, et peut-être plus solennel, qu'*altreiar* : on songe alors qu'*adorgar* ne représente pas obligatoirement un doublet d'*autorgar*, et qu'il pourrait continuer le latin ADROGARE 'prêter serment, s'engager à'. La conservation du groupe -DR- n'est pas inouïe en gascon (cf. Rohlfs, p. 129) : elle se conçoit assez bien dans un terme savant, d'autant que la métathèse y put être immédiate.

*Sas fils* enfin constitue un authentique gasconisme montagnard. Aujourd'hui encore, Comminges et Couserans pratiquent le possessif à genre inversé devant quelques noms de parenté : *ma, ta, sa pair*, littéralement 'ma, ta, sa père' est la norme, et l'on entend encore dans la haute vallée du Ger la locution figée *Mahé, ma hilh !* (litt. 'ma foi, ma fils !' = 'assurément !') qui, comme la vieille charte, montre le possessif féminin devant 'fils'.

*E. Traduction* : lorsqu'il partit pour Jérusalem, Raymond-At d'Aspet laissa à la garde de Dieu le casal de La Bène, et à celle de ses habitants les réserves qu'il y avait, enfin que personne ne puisse s'emparer de ce territoire pour le convertir en culture. Ce qui se trouve dans l'autre charte, Raymond-At le laissa à Dieu et à la maison du Temple pour le salut de son âme; il exigea de ses fils qu'ils s'engageassent à n'en jamais rien distraire par la force. Mais depuis, son fils Roger s'empara du casal par la violence. Ensuite il se repentit de son coup de force, et s'en reconnut coupable devant Dieu et devant les seigneurs de la maison du Temple. A la suite de quoi le conseil seigneurial de la maison lui fit don de 120 sous, afin que jamais plus Roger ni quelqu'un des siens ne lui fasse violence.

2. 2. (Brunel, n° 172. L'intérêt graphique de ce texte est tel que nous le présentons en édition diplomatique, les contraintes typographiques nous obligeant toutefois à remplacer par *b'* le *b* barré) Sciendū qđ gilē đ codz empena totz los dreitz q̄ en la dēzma (2) đ la puiola auie els q̄ au[i]ér i deuie. đ la font derrer la bor(3)da

entro a montsalnes. an gilē đ la garriga q̄ comanair era (4) al die. e als alters frais đ la maçon đ montsalnes : p .viii. (5) soł. daquera martror en .v. ans e đ lartigal : q̄ aie la dezma. (6) e si la masō đ mont salnes fazie artigal el dezmar. ne nuls om (7) p lor. q̄ dels .v. ans nō deuen dar dezma. en gilē đ codz a sólta (8) la p̄imizie iasemp daquest dezmar tant quant sober lú sia. (9) a la masō đ mont salnés. Bonsō da roqa fort en anér sos fils. en (10) arnaldgilē en gidbért el đ naséls en b'tran son fidanzas e be (11) zéntz daqésta paráula. en arnald đ la casa en gilē đ senger (12) mér bezéntz. en .A. đ martras en b'nad dosás.

(13) Notū sit omib<sup>9</sup> hominib<sup>9</sup> qđ b'nad đ codz deg a déu e a la masō (14) đ mont salnés la tra q̄ ent<sup>i</sup> amas las comanies đ mont

sal (15) nés auie a espona mort. en gilē đ la garriga q̄ éra comanair (16) al die : despená aqesta tra p .iii. soł. e sóber azó : a solbeg (17) b'nad đ codz totz los padoéntz e totz los erbágges. els bóscs (18) e las águas. a deu : e a la masō đ mont salnés. an

gilē đ la (19) garriga q̄ era comanair al die : e als altérs abitadors đ la (20) masō. an arnald đ martras e an arramōamel dardeia e

an (21) b'nad dosas. e totz los álters q̄ la doncs enla masō : e

als q̄ (22) en deant i serán. Aqest donū e aqesta solta fe b'nad đ (23) cōdz. tot assi cū la carta ag dídze ag mostra esteus engán (24) psi e pels sos. a deu : e ala masō đ mōt salnés .e p azo los (25) senórs đ mōt salnés arcebérenlo en la masō p frai. e tot (26) azo q̄ a las parédz demanaua ni clamaua. (27) asolbég a déu e ala mason đ monts salnés. e (28) féagi asólber tot an girald e an ugón sos fráis. e (29) a totz sos fils. hoc fuit factū uidentib<sup>9</sup> bonome (30) da roqa fort. en bezian e anér sos fils. en arnald-(31)gilē el đ naséls.

en gidbert. en gilē đ codz q̄ tot (32) ag parla e ag aidá a fér. en

W. đ la garriga q̄ co-(33)manair era al die đ mont salnés e bezent. A. đ.(34) mártras. en arramō amel dardéia. en b'nad do-(35)sas

& alii ipsi<sup>9</sup> domi. Facta carta. Anno ab icar-(36)natione dñi. m. c. L°xx. vii°ii. Et mse septēbri (37) epact. xx. L. xii. A. epo uenarū uiuente B (38) comite.

COMMENTAIRES

A. *Généralités.* Contrairement à ce qu'assure Higounet (*Cartulaire*, p. 249), la première partie de cette charte ne nous paraît pas constituer l'équivalent gascon exact de son acte latin n° 42. On pour-

rait certes admettre que « totz los dreitz en la dezma » corresponde, dans une rédaction plus précise, à « mediam partem descimi », mais la superposition des deux pièces est interdite par le fait que les témoins n'y sont pas les mêmes (n'apparaissent que dans le n° 172 de Brunel : Arnaud-Guilhem, Arnaud de La Case, A. de Martres et B. d'Auzas. Ne sont mentionnés que dans le n° 42 d'Higounet : Prior, Fortaner, Cabonet, S. de Salies, R. de Touille et Vidal Marron), et aussi par un indice chronologique. En effet, entre les deux actes, les réserves (*condaminas*) du n° 42 ont eu le temps d'être défrichées, puisque le n° 172 les qualifie d'*artigal*. A supposer d'ailleurs que les deux actes concernent la même transaction, on ne s'expliquerait pas que les 90 + 60 sous du n° 42 se réduisent à 9 sous dans le n° 172 : on est plutôt tenté de comprendre que le n° 172 achève, sans doute au bout de quelques années, un transfert de biens que ne faisait qu'amorcer le n° 42. On notera enfin que la date de 1179 ne concerne de façon sûre que la seconde partie du n° 172. Toutefois, la mention de Guilhem de la Garriga comme commandeur (d'ailleurs omise par le n° 42 du Cartulaire) date la première partie du n° 172 avec une assez bonne approximation : cet infatigable rassembleur de terres fut commandeur à Montsaunès en 1184, après quoi il disparaît (peut-être pour reparaître à Sainte-Eulalie, en Rouergue) ; mais il exerça antérieurement un premier magistère entre novembre 1177 et septembre 1179 (Higounet, *Cartulaire*, p. 218 ; c'est au même auteur que nous devons de savoir que les dates de 1186 et 1187, données par Brunel pour les chartes n°s 481 et 488, doivent être rectifiées en 1177 et 1178). L'omission du nom dans l'acte 42 du Cartulaire pourrait inciter à dater d'avant novembre 1177 la transaction qu'il concerne.

Il n'est pas facile de se repérer parmi les membres de la tribu des Roquefort (aujourd'hui Roquefort-sur-Garonne, près de Bousens, Haute-Garonne). On se demande si ne lui appartiennent pas les témoins que le présent acte désigne par un simple nom de baptême, Arnaud-Guilhem, Gidbert et Bertrand (pour la compatibilité de ces noms avec la famille de Roquefort, cf. Higounet, *Comminges*, p. 266 : seul Bertrand n'y est pas recensé), peut-être même l'individu qui, curieusement, apparaît sans nom de baptême<sup>2</sup>, *el de Nasels*. Les toponymes Martres et Auzas ne posent pas

---

2. Cet étonnant mode de désignation apparaît à plusieurs reprises dans les chartes : *es de Marnad* (Higounet, *Cartulaire*, n°s 21, 55) ; *el de Belsa* (Baby, n° 19) ; *lo de Belsa* (Higounet, *Cartulaire*, n°s 85, 85<sup>a</sup>). Si la désignation par article + prénom ou nom de famille est un fait languedocien et non gascon, on n'oubliera pas que ce dernier dialecte pratique à l'occasion la dénomination par article + préposition *de* + nom de maison, dont le statut est tout à fait analogue à celui de *el de Nasels*.

de problèmes de localisation; *La Casa* au contraire est trop répandu pour être identifié. Pour le nom de Saint-Germer, on peut signaler qu'il sera porté deux siècles plus tard par un marguillier de Beauchalot (Corraze, p. 77). *La Puiola*, nous le savons grâce à Higounet, est l'église Sainte-Mayronne de la Pujole. Enfin pour *Codz*, deux localisations contradictoires ont cours. Selon Dutil (2, p. 41), il s'agirait du village d'Encausse(-les-Thermes), et cette opinion est adoptée par quelques spécialistes. Encausse est aujourd'hui [éukawso], et l'était déjà à peu près en 1387, à en juger par la forme latinisée *Incalcia* (Corraze, p. 25) : formes qu'il est malaisé de ramener à *Codz*. Aussi, plutôt que de supposer gratuitement une substitution de nom entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle, conclura-t-on que l'intuition toponymique de Dutil fut ici peu heureuse. Bien plus satisfaisante est l'identification que propose Higounet de *Codz* avec *Couts*, nom de lieu encore attesté par Cassini dans la commune de Monclar (canton de Cazères), aux portes de laquelle s'arrêtait justement le fief des Roquefort.

B. *Graphies*. On ne reviendra pas sur les conclusions d'ordre phonétique que permettent les graphies de la présente charte : elles ont été soigneusement dégagées par Baldinger (pp. 333 s.). C'est sur d'autres points que nous attirerons l'attention.

L'effort du scribe sur le plan graphique est, en effet, remarquable à plus d'un égard. Bien sûr, son système participe largement des usages antérieurs : c'est ainsi qu'il ne note pas la palatalisation de *l, n*, que nous avons pourtant tout lieu de croire déjà accomplie dans *Gilem, senors*; ou encore qu'il use d'abréviations regrettables : *ent* représente-t-il *enter* ou, déjà, *entre*? Au vu de formes comme *sóber*, on est tenté d'opter pour la première solution, mais sans grande certitude. En compensation, le scribe accentue assez systématiquement son texte d'un bout à l'autre, ce qui est rare; et il le fait soigneusement : la concordance est parfaite avec l'usage prosodique actuel, exception faite d'une inadvertance (*altérs* 19) que le texte lui-même autorise d'ailleurs à corriger (cf. *álters* 21). On notera que dès cette époque, il ne reste pas trace de proparoxytons, sauf — et c'est encore le cas aujourd'hui — au titre de la phonosyntaxe, en cas d'enclise de pronom à la forme verbale (*arcebérenlo* 25, *féagi* 28).

Mais l'un des faits les plus curieux que manifeste la graphie de cette charte consiste en ce que -A atone étymologique, précédé d'un *i* tonique, apparaît sous la forme d'un *e* : *aute* 2, 5; *deute* 2; *fazie* 6; *comanies* 14. On ne sait pas très bien s'il faut joindre à cette liste *primizie* 8, où le dernier *i* devait être atone, et qui peut représenter PRIMICIA, mais aussi PRIMICIE (Corraze, p. 15); et

on notera que le successeur de DIEM est toujours noté ici *die*, sans trace d'alternance avec *dia* qui apparaît dans d'autres chartes. Dans un texte aussi soigneux que celui-ci, on est tenté d'imputer cette répartition de *-e* et de *-a*, bien moins à quelque fantaisie du scribe qu'à l'excellence de son ouïe. L'accommodation d'aperture dans l'hiatus /-ia/ (réalisé vraisemblablement [-iyé], donc) n'a certes rien de bien étonnant, encore qu'il soit curieux de constater que le /w/ n'exerce apparemment pas d'influence fermante (cf. *aiguas* 18). L'intéressant est que la fermeture du *-a* en ce contexte semble être restée au XII<sup>e</sup> siècle un fait très localisé : aussi bien n'a-t-elle pas abouti. Mais il est intéressant de constater à date aussi précoce un essai de ventilation des réalisations de /-a/, aujourd'hui réparties selon d'autres lois dans les Pyrénées centrales (cf. ALG 6, c. 2067 et 2099).

- i

Brunel résout par *que* et *qui* les abréviations *q* et *q*. C'est de bonne tradition, mais je ne suis pas persuadé qu'en l'occurrence il ait tout à fait raison : en effet, dans les formes non abrégées, on trouve toujours *qe*, *qa*, sans la moindre trace d'un *u* intercalaire (*aqera* 5; *aqest* 8, 22; *aqesta* 11, 16, 22; *roqa fort* 9, 30). Le *g* de même se dispense de *u* dans *Gilem* par ex., et l'opposition des chartes gasconnes aux chartes languedociennes est assez constante en ce domaine pour constituer un indice sûr : si les scribes commingeois écrivent *Gilem* et non *Guilem*, il n'est pas téméraire de croire que les *y* pousse le désir de distinguer [g] de [gw]. Les seuls mots que dans le présent texte on pourrait invoquer à l'encontre de cette opinion sont *quant* 8 et *aiguas* 18 : mais comme leurs représentants modernes ont conservé assez largement [w], ils me paraissent au contraire montrer que le scribe entendait bien préserver l'opposition graphique de *q*, *g* avec *qu*, *gu*.

La graphie *parédz* 26 étonne : la charte latine correspondante (Higounet, *Cartulaire*, n° 58) porte « ad parietes », et au vu de *dreitz*, *bezéntz*, *totz*, *padoentz*, on attendrait ici un groupe *-tz* plutôt que *-dz*. Ce groupe *-dz* n'apparaît que dans *codz*, *didz* et *parédz*, et cette liste est sans doute trop peu fournie pour justifier l'hypothèse qui vient à l'esprit : que le scribe note *-tz* ce qui représente *-t + s* de flexion nominale, mais adopte *-dz* pour les formes verbales et les noms propres; bref, qu'il aurait certainement écrit *parétz* le nom commun, mais que le *-dz* de *parédz* assume le même rôle diacritique qu'on fait jouer aujourd'hui à la majuscule initiale : signaler un nom propre, ici un toponyme.

C. *Morphologie et syntaxe*. La déclinaison est respectée autant que faire se peut, c'est-à-dire compte non tenu des noms des témoins

où, suivant l'usage commun d'Occitanie, la différence entre Cas Sujet et Cas Régime n'est pas respectée (cf. Brunel, 1, p. XIII). On ne retiendra donc ici comme fait remarquable que le respect des successeurs du suffixe -ATOR, -ATORE, qui semble bien se dégager du contraste entre *comanair* et *abitadors*; et — à titre d'hypothèse — la différence qui existe peut-être entre *Bonsom* 9, dont les deux radicaux sont au Cas Sujet (comp. « nuls om » 6), et *Bonome* 29, où *Bon-* est dépourvu de marque casuelle, tandis que *-om* s'agrémente d'un *-e* qui a tout l'air d'une marque de Cas Régime; cette opposition serait de nature à expliquer l'existence, dans l'anthroponymie commingeoise actuelle, des noms de famille *Bonzom* et *Bonhomme*.

Je ne sais comment résoudre l'obscurité introduite par la non-spécification du sujet dans la phrase « e de l'artigal, qe aie la dezma » 5 : Guilhem de Coutz entend-il se réserver la dîme du territoire déjà défriché ? L'abandonne-t-il aux Templiers ? Le contexte n'aide guère à y voir clair.

« E a totz los alters qi la doncs enla mason » (21) : on s'étonne que dans cette phrase relue et corrigée, comme en témoigne le *a* suscrit, le scribe ait pu omettre la forme verbale *son* qu'exigent la syntaxe et le sens. Faut-il supposer que son œil aura été abusé par la dernière syllabe de *mason*, et que l'haplographie inconsciente aura résisté à la relecture ?

Deux formes étonnent un peu dans ce texte : *lù* 8 et *aida* 32. La première est un pronom pers. 3 au Cas Régime ind., et on aurait plutôt attendu *lui* à sa place, car dans le recueil Brunel, *lu* n'apparaît que dans quelques chartes, toutes du Toulousain, et qui ont généralement le même rédacteur. On peut toutefois se demander si ici, *lù* est fondamentalement différent du Régime direct atone *lo* de *arcebérenlo*. Quant à *aida*, il surprend parce qu'on attendait plutôt *aiuda* : Lespy et Raymond enregistrent toutefois *aydar* parmi les formes anciennes.

Mais c'est du point de vue de la syntaxe que cette chartre nous apporte le renseignement le plus intéressant : sauf erreur, elle offre dans « qe dels .v. ans non deuen dar dezma » 7 le premier en date des *que* énonciatifs gascons. Si l'usage moderne peut nous être ici de quelque utilité, on notera que l'usage de l'énonciatif devant assertion négative est un fait commingeois, non Couseranais (Dinguirard, p. 362), ce qui restreint un tout petit peu le champ des hypothèses concernant la région d'origine du scribe.

D. *Lexique et sémantique*. Quelques mots sont d'identification grammaticale douteuse : *la borda*, *la font* 2 pourraient aussi bien être des noms propres, et leur dénotation reste difficile à saisir :

'ferme' ou 'grange' ? 'fontaine' ou 'source' (dans ce dernier cas, à vrai dire, le gascon pratique assez largement un archi-signifié) ? Pour *espona mort*, on sait depuis la remarquable étude de Baby qu'il ne s'agit pas d'un toponyme, mais d'une locution signifiant 'in articulo mortis', et qui paraît propre au gascon commingeois.

La charte recèle quelques latinismes. Si, pour un mot aussi technique que *primizie*, l'emprunt s'explique, il est plus étonnant dans le cas de *dónum* 22, d'ailleurs accentué comme un mot gascon; faut-il croire que *donum* n'avait pas exactement la même valeur que *do*, bien connu de l'oc. des chartes ? A l'inverse, on note un net refus du latinisme avec le nom de baptême *bezian* 30, qui dans la charte latine correspondante apparaît sous la forme *Vidianus* (s. Vidian est le patron de Martres-Tolosane, et son rayonnement onomastique paraît assez limité). Notons donc que, n'eût été le texte latin, *Bezian* < VIDIANU fût resté indiscernable de *Vezián* < \*VICINIANU, bien moins confidentiel et endémique : ce qui incite à quelque humilité dans la pratique étymologique.

*Esteus* est le même mot qu'*esteirs* < EXTERIUS, mais avec un *u* inattendu. La vocalisation d'un *r* paraît assez impensable, même en supposant — de façon bien gratuite — qu'il ait pu se transformer préalablement en *l*. Pour être bizarre, la forme *esteus* n'est pas vraiment exceptionnelle; on peut supposer qu'à l'amuïssement précoce du *r* dans *esteirs*, le yod de la diphtongue sera — pour une raison peu claire — passé à [w]. On constate, en effet, la même évolution dans un mot qui dut très tôt devenir à peu près homophone de *esteirs* : le successeur de AESTUARIU, dont Palay signale qu'à côté de la forme attendue *estèy*, il offre en Gironde et en Gascogne Maritime la variante *estèu*. Le fait curieux toutefois est peut-être moins ici dans la forme prise par le mot, que dans l'emploi même du mot : de façon très majoritaire, les chartes du recueil Brunel présentent, dans la formule sempiternelle qu'on trouve ici, un successeur de SINE devant *engan*. Le successeur d'EXTERIUS en cette même place étonne un peu, car le languedocien le spécialise plutôt dans le sens de 'hormis, excepté', non dans celui de 'sans'. Comme *esteirs/ esteus engan* ne se trouve guère, je crois, qu'en gascon (cf. Luchaire, n° 15), on est donc tenté de conclure ici à une petite originalité lexicale de ce dialecte, face à l'oc. commun.

E. Traduction. Qu'il soit connu que Guilhem de Coutz engagea tous ses droits, présents et à venir, sur la dîme de la Pujole, depuis la source derrière La Borde (?) jusqu'à Montsaunès, à Guilhem de la Garrigue qui était alors commandeur, et aux autres Frères de la maison de Montsaunès, pour 9 sous, à compter de la présente Toussaint et pour cinq ans. Quant au territoire défriché, qu'il en

ait la dîme. Et si le Temple de Montsaunès, ou quelqu'un pour son compte, entreprenait un défrichement dans le dîmaire, durant ces cinq ans il est exempté de dîme. Guilhem de Coutz abandonne pour toujours au Temple la prémice de ce dîmaire, pour autant qu'il y avait droit. Bonhomme de Roquefort, Aner son fils, Arnaud-Guilhem, Gidbert, celui de Nasels, Bertrand, sont garants et témoins de cette convention; témoins Arnaud de La Case, Guilhem de Saint-Germier, A. de Martres et Bernard d'Auzas.

Qu'il soit connu par tous que Bernard de Coutz, à l'article de la mort, donna à Dieu et à la maison du Temple de Montsaunès la terre qu'il possédait entre les deux réserves de Montsaunès. Guilhem de la Garrigue, qui était alors commandeur, dégagea pour 3 sous cette terre, et ceci réglé, Bernard de Coutz abandonna tous les pacages et tous les prés, les bois et les eaux, à Dieu et à la maison de Montsaunès, à Guilhem de la Garrigue qui était alors commandeur, et aux autres habitants de la maison : Arnaud de Martres, Raymond-Amiel d'Ardiège et Bernard d'Auzas, ainsi qu'à tous ceux qui à l'avenir y seront. Cette donation et cette cession, Bernard de Coutz les fit, ainsi que le dit et le montre l'acte, sans tromperie, en son nom et au nom des siens, à Dieu et à la maison de Montsaunès, et c'est pourquoi les seigneurs de Montsaunès le reçurent Frère en la maison. Et tout ce qu'il réclamait et contestait aux Parets, il l'abandonna à Dieu et à la maison de Montsaunès. Et sur ce point il fit tout abandonner à Guiraud et à Uc ses frères, ainsi qu'à tous ses fils. Ceci fut fait en présence de Bonhomme de Roquefort, de Vidian et d'Aner ses fils, d'Arnaud-Guilhem, de celui de Nasels, de Gidbert, de Guilhem de Coutz qui négocia tout et aida à tout accomplir, et de Guilhem de la Garrigue qui était alors commandeur de Montsaunès. Témoins : A. de Martres, Raymond-Amiel d'Ardiège, Bernard d'Auzas et d'autres de la même maison. L'acte fut dressé en septembre 1179, A. étant évêque de Comminges et B. étant comte.

2.3. (Brunel, n° 210). L'original de cet acte n'a pu être retrouvé par Brunel, qui le publia d'après deux copies de notre temps. Ces deux copies sont toutefois trop contradictoires dans le détail pour que nous nous jugions autorisé à les utiliser ici.

2.4. (Brunel, n° 227, et antérieurement publié par Mondon, p. 130 de sa *Grande Charte*) Notum sit homnibus ominibus tam presentibus quam (2) futuris qe Berald, lo nebs na Martra de Sent Gaudenz, (3) dec si medes e tot l'aperteniment qe Berald ni na (4) Martra auiant ne auer deuiant a Sent Gaudenz (5) ni en la dezma de

la Tor. Tot ahcest don fe Berauzl (6) a Deo e a la maiso del Temple e a n W. de la Gariga, (7) qui era al dia comanai de Montsalnes, e als fraires qui (8) i son ne qui i serant usque in finem seculi. Aquest do fait (9) deuant lo portal del mas de Sent Gaudenz. Videntes (10) et testes sunt Girald Barrau, Azemar d'Argelers, A. Gilem de (11) Linac, P. de Castans, Gaston Penabaira. Hoc fuit factum (12) recnante Filipino, rege Francorum, B., comite Convenarum, (13) episcopo Arsitu. Anno ab incarnatione Domini millesi (14) mo (15) Bera paraula qe B., lo coms de Comenge, lo nebs del comde (16) de Tolosa, de a Deu e a la maiso del Temple e a n'Auger des Cuin, (17) qui era al dia comanai de Montsalnes, e als fraires qui i son ne qui (18) i serant usque in finem seculi, toz los dreiz que auia ne auer (19) deuia per si ne per son linage en la terra Berald e na Matra de (20) Sent Gaudenz. E aquest do fe B., lo coms de Comenge, (21) per amor de Deu e per la arma de som pair e per perdo (22) de sos pecaz e per .cccc. solz [*en marge, de la même main* : la moneda de Morlas] enter solz e soldadas de (23) qe n'ac de caritad, e deu n'este bos guarenz e bos am(24) parai de omnibus ominibus. Aqest don fo fait el capitou (25) deSSent Gaudenz, en la ma Assiu d'Aubino, (26) abesche de Comenge. Testes sunt B. de Malleu, (27) Garmon de Sent Bead, B. de Benca, Girald Barrau, (28) Brun Girald, A. deSSent Just, S. deSSent Just, P. (29) Americ, A. Gilem de Linnag.

#### COMMENTAIRES

A. *Les noms propres; la date.* Si le scribe a malencontreusement laissé en blanc la date, les spécialistes sont parvenus à l'établir avec précision : vers 1185 selon Brunel; 1184 très exactement dit, avec de bons arguments, Higounet (*Cartulaire*, p. 227) à qui nous devons par ailleurs de savoir que *Berald* est Béraud de Roquefort. Baby, quant à lui, apporte d'intéressantes localisations : *Argelers* pourrait être un moulin près de Bonnefont; Linhac renvoie à Villeneuve-de-Rivière, plutôt qu'à Aulignac (Bordes-sur-Lez); Malleu représente Mauléon-Barousse. Benque, Saint-Béat sont sans problème, et on notera que S. de Saint-Just est juge juré de Saint-Gaudens dans la charte n° 346, où reparait également P. de Castans. Par ailleurs, Mondon proposait d'identifier *La Tor* avec La Toue, près de Saint-Gaudens. Quant au commandeur, s'il porte un nom local, c'est plus sûrement celui du Cuing (entre Montréjeau et Saint-Gaudens) que celui de Lescuns (canton de Cazères).

B. *La graphie.* Le scribe hésite entre la notation « gasconne » *qe* et la forme oc. plus commune *que*, ce qui rend délicate la réso-

lution de ses abréviations. Curieusement, il affuble d'un *-t* les 6<sup>e</sup> pers. (*auiant*, *deuiant* 4; *serant* 8, 18), sans qu'on puisse croire de sa part à un souci étymologique : en effet, lat. *sunt* 10, 26 est soigneusement distingué de gasc. *son* 8, 17, qui eût aussi mérité son *-t*. Il est improbable que ce *-t* indique ici la présence d'une occlusive dentale; on croit plus volontiers qu'il diacrite le *n* précédent, le digraphe *-nt* signalant une articulation spéciale de la nasale. On pense aussitôt que *-nt* : *-n* vise à représenter l'opposition de nasale dentale à nasale vélaire; mais on n'exclura pas la possibilité qu'il s'agisse de noter l'opposition de nasale palatalisée à nasale dentale. L'ALG 5, c. 1626, fait, en effet, état de ces diverses possibilités pour la désinence de 6<sup>e</sup> pers., et j'ai pu observer chez tel vicaire de Coulédoux, au XVIII<sup>e</sup> s., la graphie *Jeant* visant à représenter *Joanh*, forme locale du prénom connu : il n'est pas impossible qu'une même détresse graphique, à des siècles de distance, ait suscité le même palliatif. Toutefois, il est peut-être plus simple de se demander si, dans le cas de notre charte, on n'aurait pas tout bonnement affaire à un scribe imitant telles graphies languedociennes en *-unt*; bref, si le *-nt* des 6<sup>e</sup> pers. ne constitue pas une élégance de plume : hypothèse intéressante, car elle montrerait la diffusion d'une mode venue du Languedoc.

Le scribe semble assez indécis dans sa politique vis-à-vis du *-r* : il le note dans les Infinitifs et les noms propres (même suivi de *-s* : *Argelers* 10), ainsi que dans *pair* 21, mais le supprime dans *comanai* 7, 17 et *amparai* 24. On confrontera cet usage avec celui de Garsia, un scribe bien ancré dans la ruralité pyrénéenne (chartes n<sup>os</sup> 481 et 488), qui conserve *-r* à la finale absolue (*comandair*, *amparair*) mais l'omet devant *-s* de flexion (*amparados*, *frais*). On peut se demander si la conservation partielle et contradictoire de *-r* dans ces deux usages contemporains ne constitue pas l'indice d'un amuïssement commencé de *-r* étymologique, mais amuïssement dont les étapes seraient différentes d'une région à l'autre.

Enfin la charte n<sup>o</sup> 227 semble indiquer, pour la première fois, l'existence d'un trait qui aujourd'hui oppose le gascon au languedocien voisin : la vocalisation de *l* implosif et final. Les indices n'en sont pas nombreux : on retiendra *Berauzl* 5. Je ne pense pas qu'il s'agisse là d'une cacographie; j'y verrais plutôt un repentir, le *-l* traditionnel venant corriger après coup, pas simple ajout, un *u* jugé inopportun. Quant à *capitou* 24, il renvoie indubitablement à CAPITULU, et le *-L* y est vocalisé. Que ce seul cas de vocalisation certaine concerne un latinisme étonne un peu; bien plus nombreux sont les mots où aucune vocalisation n'apparaît : *al(s)*, *el*, *Girald*, *Montsalnès*, *solz*, *soldadas*... Comme le cultisme *capitou* peut parfaitement venir d'un dialecte autre, et que le scribe me

paraît avoir corrigé *Berauz* en *Beralz*, je serais tenté d'interpréter ainsi les faits : la charte 227 fut rédigée par un scribe gascon, certes, mais sans doute pas originaire du haut Comminges ; ou bien, peut-être (les deux hypothèses ne sont pas inconciliables), par un scribe qu'influençaient la langue de la chancellerie toulousaine, et qui a simplement laissé passer quelques-unes des formes vocalisées dont il avait l'habitude. Pourquoi ne pas songer, en effet, que l'acte a pu être rédigé par un homme de loi attaché à la suite du comte de Comminges, plutôt que par quelque notaire montagnard ? Une telle hypothèse serait de nature à expliquer le côté le plus mystérieux, en somme, de la charte 227 : sa limpidité. Reconnue, en effet, la difficulté de quelques Cas Sujet et la relative obscurité de la formule « enter solz e soldadas », ce qui frappe dans ce texte, et même ce qui y surprend, c'est qu'il est parfaitement intelligible — je ne dis pas à un Commingeois, mais à n'importe quel Occitan moderne. Cette compréhensibilité, certes, repose pour une part sur les formules latines qui truffent la charte, et dont l'intemporalité est évidente ; mais aussi sur un vocabulaire qui laisse apparaître une prédilection pour des formes languedociennes plutôt qu'étroitement gasconnes : *aperteniment* 3 et non (*aper*) *tienzas* ; *portal*, *mas* et *capitou* qui, tout en étant parfaitement possibles en gascon, semblent bien plus fréquents dans les chartes languedociennes. Je reste évidemment incapable de décider si de tels choix reflètent un parti-pris de lisibilité pan-occitane, quelque chose comme l'ébauche d'un occitan référentiel, dont il serait par ailleurs fort intéressant de voir que les juristes se sont occupés ; ou si l'on ne doit pas plutôt attribuer à un scribe, planicole d'une part, et d'autre part de culture languedocienne (le soin mis par Bernard IV à se dire apparenté à la dynastie raimondine n'est-il pas l'indice d'une mode toulousaine à la cour de Comminges ?), le relatif manque d'accent du terroir de la charte 227. Mais, pour en revenir à la vocalisation du *l*, tout ce que cette charte nous enseigne, c'est que si le phénomène a pu concerner le bas Comminges en 1184, il ne concernait pas encore la Montagne à cette date.

C. *Traduction*. Qu'il soit connu de tous, présents et à venir, que Béraud, le petit-fils de dame Martre de Saint-Gaudens, fit don de sa personne ainsi que de tous les biens que lui, Béraud, aussi bien que dame Martre, possédaient et devaient posséder à Saint-Gaudens et dans la dime de La Toue (?). Toute cette donation, Béraud la fit à Dieu et à la maison du Temple, et à G. de la Garrigue qui était alors commandeur de Montsaunès, ainsi qu'aux Frères qui y sont et à ceux qui y seront, jusqu'à la fin des temps. Cette donation fut faite devant la porte de l'Hôtel de Ville de

Saint-Gaudens, en présence des témoins suivants : Guiraud Barrau, Azéma d'Argelès, A.-Guilhem de Linhac, P. de Castans, Gaston Penavaire. Ceci fut fait sous le règne de Philippe, roi de France, B. étant comte de Comminges et Arsiu évêque, l'an mil

Il est de toute vérité que B., comte de Comminges, petit-fils du comte de Toulouse, donna à Dieu, à la maison dt Temple et à Auger du Cuing, qui était alors commandeur de Montsaunès, tous les droits qu'il avait et ceux qu'il devait avoir, tant pour lui que pour son lignage, sur la terre de dame Martre de Saint-Gaudens. Cette donation, B., le comte de Comminges, la fit pour l'amour de Dieu, pour l'âme de son père, pour le pardon de ses péchés et pour 500 sous de Morlaàs que, tant en liquide qu'autrement (?), il en eut en don. Le comte doit être bon garant et protéger envers et contre tous sa donation, qui fut faite dans le chapitre de Saint-Gaudens, entre les mains d'Arsiu d'Aubin, évêque de Comminges. Les témoins sont : B. de Mauléon, Garmon de Saint-Béat, B. de Benque, Guiraud Barrau, Brun Guiraud, A. de Saint-Just, S. de Saint-Just, P. Aimeric, A.-Guilhem de Linhac.

2.5. (Brunel, n° 229). Sciendum est et notum tam presentibus hominibus quam futuris quod A.R. d'Espet s'e daz a Deo e a *sancta* Maria e a la maiso (2) del Temple e a la maiso de Monzalnes, en la ma del frair R. de Caneg, qui era maeste e comanair de las maisos (3) de Guascuina ad dia, e frais n'Auger dez Cun, qui era comanair de la maison de Monzalnes, (4) e frais Bonsom d'Orlers e n'Amil de Monpesat et alii multi; ab aianta de caritat : che i a dada lo (5) casal deSSess ab totas las tienzas e ab les bechers qui ahc tiien qui era sai omes, el casal d'Arrot ab totas las (6) tienzas, e R. Ors et frater ejus Willem Ors, e las erbas per las suas terras e las aiguas e las lenas els pasturals (7) els jazers de lors prezas de la maiso de Monzanes. Achest dos e'sta caritat fo feiz en la sala (8) a Prat, en la ma R. de Caneg, qui era maeste e comanair, e'n la ma n'Auger dez Cun e deuant (9) Bonso d'Orlers e n'Amil de Mopesat qui eran frais de las maisos del Temple. Achest do fo feiz en la (10) sala a Prat, deuant n'Amat-Elz. Per achest do che a fait a Deo e a *sancta* Maria e a la maiso de Monzal(11)nes, l'an arguelet els bes che om fara ni dizera deza mar ni dela mar, per las maisos del Temple.

#### COMMENTAIRES

Cette charte est en brutal contraste avec la précédente : elle présente, en effet, un certain nombre de traits linguistiques d'extension purement endémique. Leur présence s'explique sans doute ici par la personnalité — purement commingeo-couseranaise — du

seigneur qui entre au Temple; et leur attestation à la date de l'acte (juillet 1186, d'après la rédaction latine correspondante publiée par Baby, *Templiers*, n° 12) est pleine d'intérêt.

A. *Les noms propres.* « A. Raimon du Pest » — conservons-lui provisoirement l'identité que lui attribue Brunel, en remarquant pourtant que ce dernier ne put trouver aucun fief de ce nom — est un seigneur couseranais d'importance : passons sur le fait que son entrée au Temple se fait en présence d'un haut dignitaire de l'Ordre — il pouvait après tout se trouver là fortuitement. Mais l'impétrant fait un don considérable, distrayant de ses terres Arrout et Seix (hypothèse Higounet), à moins qu'il ne s'agisse de Sets (hypothèse Baby : si celle-ci a pour elle la proximité géographique, on n'oubliera pas que la seigneurie d'Aspet s'étendit jusqu'à Alos : pourquoi pas, un moment, sur Seix, où le Temple aura plus tard des biens dont il serait intéressant de connaître l'origine ?). En outre, ce seigneur paraît avoir quelque lien avec Prat, lieu de la cérémonie, et à ma connaissance le seul nom de fief qui coïncide avec ces éléments est celui d'Aspet. Au demeurant, le latin de la charte correspondante parle de « Arnaldus Ramundus d'Espel », ce qui ne laisse place à aucun doute : il s'agit bien d'Arnaud-Raimond II d'Aspet, dont Higounet (*Comminges*, p. 250) signale qu'en 1190 il suivra Philippe-Auguste en Palestine — on ignorait toutefois que ce fut en qualité de Templier. On interprètera donc *des Pest* comme une mécoupure pour *d'Espet*, que l'on rangera parmi les nombreuses variantes médiévales du nom d'Aspet : *des* dans *des Pest* a d'ailleurs peu de chances de représenter l'article contracté, que le scribe note *dez* dans *dez Cuin*.

Le nom d'Orlers n'est pas identifié, et Amiel de Montpesat ne paraît pas autrement connu. Mais un autre personnage a fait l'objet d'une amusante méprise de la part de Brunel, dont le texte porte « deuant na Matelz » 10 : sans doute songeait-il à Matelio de Tersac, femme de Roger II, que l'on vit arbitrer avec son époux une contestation en 1168 (cf. Higounet, *Cartulaire*, n° 62). Mais la charte latine correspondante, bien plus détaillée, lève tout doute : « *in presenciam domini Amateld* », puis « *sunt testes (...) Amateld de Palers* », lit Baby : dans cet état-civil complet enfin restitué, on est tenté de voir un seigneur de Pailhès (canton du Fossat, Ariège) nommé Amat-Elz.

B. *Phonétique.* Le groupe *-st* notant la finale du nom d'Aspet étonne de prime abord. A la réflexion, il n'est pas plus surprenant que les graphies du même nom en *-l*, voire *-lh*, qu'on veut croire influencées par le latin *Espello*. Il se pourrait même que *-st* constitue ici l'une de ces intéressantes tentatives auxquelles se

livrent les scribes pour représenter tel son que la tradition latine laisse sans symbole : on rapprochera alors *Espest* de *Motpesazt* (Higounet, *Cartulaire*, n° 52, note; cf. aussi, à l'*Index*, la double forme *Cabdol/Cabdozd* et, peut-être, *Basezt*), plus couramment attesté sous la graphie *Montpesad* ou *Montpesat*. Il est séduisant de penser que le scribe a voulu représenter ici un son unique, qui tint de l'occlusive dentale, mais qui en même temps fût une fricative sifflante, voire chuintante; bref, que dans *Espest* le groupe *-st* vise à traduire [-tš] ou [-t']. On se gardera toutefois d'oublier que cette hypothèse commode est établie à partir de la réalisation actuelle du nom d'Aspet, [aspètš] ou [aspèt'], dont la prononciation au XII<sup>e</sup> siècle nous reste malheureusement inconnue.

Il semble que le scribe conserve soigneusement *-r*, aussi bien à la finale absolue que devant *-s* de flexion; il montre cependant quelques hésitations (*frair* 2, mais *frais* 3, 4, 9) qu'on peut invoquer à l'appui de ce que nous disions tout à l'heure, d'un début d'amuïssement de *-r* dans le Comminges du XII<sup>e</sup> siècle. Le scribe paraît aussi avoir suivi un système cohérent en ce qui concerne les nasales finales. Si l'on met à part *Cun* 3, 8, qui pouvait avoir un [-n'], et bien sûr *deuant* 8, 10, les tendances suivantes se dégagent :

- la nasale n'apparaît pas devant *-s* de flexion (*maisos* 2, 9, 11; *bes* 11; *dos* 7);
- elle est assez bien conservée dans les 6<sup>es</sup> pers. (*an* 11; *eran* 9, mais *era* 5);
- le plus souvent, elle est omise à la finale absolue des catégories nominales; *-m* toutefois se conserve (*om* 11; *Bonsom* 4, mais *Bonso* 9) mieux que *-n* (*ma* 2, 8; *do* 9, 10; *maiso* 1, 2, 7, 10, mais *maison* 3).

On est donc tenté de penser que le XII<sup>e</sup> siècle finissant connaissait une dénasalisation assez poussée : le fait serait en total accord avec la situation actuelle du Couserans, et plus précisément du Castillonais, dont nous ferions volontiers la région d'origine du scribe.

C. *Morphologie*. C'est dans ce texte qu'on voit apparaître pour la première fois l'article pyrénéen, la formule « qui era comanair ad dia » 3 constituant un cliché où l'enclise est ordinairement *al*. Cette première occurrence est assez inespérée, et l'on est tenté par l'hypercritique : est-il bien sûr que Brunel n'a pas eu la berlue ? Le document, hélas, est égaré, et l'on ne peut plus vérifier son détail; mais on imagine mal Brunel errant sur un point de ce genre. Au demeurant, la même enclise s'observe, dans la même formule « ad dia », en quelques pièces du Cartulaire publié par Higounet (n° 52 et 54); comme il s'agit de chartes latines, on pourrait bien sûr être

tenté de voir là la préposition lat. AD et non l'enclise gasconne résultant de *a + eth*; cependant, dans un syntagme aux éléments aussi solidaires, on attend (et c'est la norme) que tout soit latin — AD DIEM, donc — ou que tout soit gascon — *ad dia*, comme ici —, sans solution mitigée. Il est curieux de constater que c'est par le biais d'une enclise que l'article pyrénéen fait sa première et timide apparition en gascon : Ravier m'a signalé que le même phénomène se constatait dans les chartes de Bigorre.

*Frais n'Auger* 3 : on peut ne pas se satisfaire ici du constat d'indécision entre Cas Sujet et Régime, tel que le pose Brunel pour les énumérations de témoins. L'-s dont s'affuble *frais* est, en effet, invraisemblable : à y voir un Cas Sujet, on pourrait à la rigueur concevoir que *n'Auger* reste sans marque, mais la syntaxe crierait : car on attend de ce *frais* un certain parallélisme fonctionnel avec « en la ma del frair R. de Caneg »; en outre, un -s au successeur de FRATER serait étymologiquement assez douteux. Reste donc l'hypothèse d'un Cas Régime (comme l'exige la syntaxe), mais pluriel (comme l'exige l'étymologie). Ce qui impose de reconnaître à cette charte un caractère assez négligé dans sa rédaction : car si *frais* est Régime pluriel, il englobe l'ensemble des témoins dont les noms sont énumérés à sa suite, et l'on ne voit plus du tout l'utilité d'une reprise du terme dans *frais* 4. Une hypothèse vient alors à l'esprit : la charte 229 pourrait représenter la traduction résumée et improvisée de la charte latine plus détaillée qui lui correspond. Le scribe aura noté au vol, sans prêter grande attention à son travail, les membres de phrase que le traducteur donnait au coup par coup, à première lecture et sans prendre en compte la globalité du texte. Une certaine hâte dans le travail de rédaction, notable p. ex. dans « qui ahc tiien » — sur lequel nous reviendrons —, dans *Monzanes*, dans *Mopesat*, laisse assez croire à une attention assez relâchée de la part du scribe. Le fait n'est d'ailleurs pas pour nous rebuter : il y a beau temps que le linguiste tire parti des fautes.

Signalons encore, pour clore le chapitre de la morphologie nominale, quelques traits remarquables de la charte 229 : « che i a dada » 4 présente, au lieu de *li* plus attendu, le pronom pers. *i* en fonction de complément d'attribution; il y a peut-être là un trait particulier du gascon commingeois, car cet *i* s'observe aussi dans la fameuse charte qui relate l'entrée au Temple du comte de Comminges (Higounet, *Cartulaire*, n° 1<sup>a</sup>; Baby, n° 4) : « Do lo coms de Comenge s'arene a Deu e a la mason del Temple (...) e fei caritad (...) e dei lo casal »; et si l'on trouve également *li* dans ce texte : « que james (...) aren no *li* doman », cette forme sera scrupuleusement

corrigée en *i* dans la copie du XIII<sup>e</sup> siècle : « arren no *i* doman ». Malheureusement, la comparaison avec l'état actuel n'est pas très éclairante : l'ALG 6, c. 2242, fait apparaître *i* de façon assez capricieuse, pour autant qu'on puisse en juger. Dans « sai omes » 5, *sai* est le correspondant de l'oc. commun *sei*, mais accommodé à la pyrénéenne puisque, selon un procédé que nous avons déjà rencontré à la charte 97, c'est la forme féminine du possessif qu'on trouve devant substantif masculin : simplement, le cas présent doit nous persuader que la « féminisation » du possessif, au XII<sup>e</sup> siècle, ne se produisait pas exclusivement devant les noms de parenté, comme c'est aujourd'hui le cas. Enfin l'article *les* dans « les bechers » 5 présente une forme curieuse : on attendrait *los*; la comparaison avec le pronom pers. de même origine, réalisé aussi [lés] localement (cf. ALG 6, c. 2254) est troublante, et on se demande s'il faut voir là un premier indice de la réalisation [-és] de /-a + s/, aujourd'hui si caractéristique des Pyrénées centrales (ALG 6, c. 2067).

Quant à la morphologie verbale, elle appelle aussi quelques remarques. D'abord se pose le problème de « se daz » 1 (lecture de Brunel) : il n'y a aucune raison de voir dans *daz* quelque forme inouïe de Prétérit 3 de *dar*, comme le fait Brunel. Et d'abord parce que cette charte, comme bien d'autres, établit une différence de valeurs — d'ailleurs conforme à l'usage moderne — entre Passé Simple et Passé Composé. A la lumière de *a dada* 4, *a fait* 10, *an arguelet* 11, et en opposition avec *fo feiz* 7, 9, on attend que « se daz » soit un Passé Composé. Et c'est indubitablement ce qu'il est, *daz* étant la forme on ne peut plus normale du Participe Passé, tandis que le *se* qui le précède doit être lu *s'e*, avec le *e* commingeois et couseranais qui équivaut au *es* commun d'Indicatif Présent 3 du verbe 'être'. Je renvoie à l'ALG 5, c. 2008, pour l'aréologie actuelle du phénomène : il apparaît comme plus couseranais que commingeois, mais c'est parce que la maille de l'ALG ignore à peu près l'Aspétois : *e* y est la forme normale, depuis la haute vallée du Ger jusqu'à Aspet au moins, et on en trouvera nombre d'exemples dans l'œuvre de F. Perissé, le poète d'Aspet.

« Ab aitanta de caritat » pose aussi un petit problème, moins par l'accord de *aitanta* (on le trouve aussi en languedocien, cf. Grafström, p. 85) que pour l'attribution d'une étiquette grammaticale à *de*. On peut douter qu'il s'agisse de la préposition : le cliché « ab atant don », si fréquent dans les chartes, et où *don* est le Subj. Prés. 3 de *donar*, invite à interpréter comme Passé Simple 3 le *de* de « ab aitanta de caritat » : d'où la ponctuation que nous avons adoptée — le *che* qui suit se révélant du coup constituer une nouvelle occurrence de l'énonciatif gascon, et d'autant plus précieuse

que nous avons quelque raison de croire à la qualité « parlée » du texte.

Brunel imprima « qui ahcti ien » 5 en se résignant à ne pas comprendre ce syntagme bizarre. Je crois que le repentir tardif du scribe — il a noté le *h* suscrit — nous livre la clef de cette petite énigme : le croquenote, l'esprit ailleurs, écrit d'abord *acti* et s'aperçoit alors qu'il a oublié une lettre; il la reporte au-dessus de la ligne et reprend sa rédaction, en marquant machinalement un inutile blanc. En somme, *ahc* doit se lire *ach*, graphie prévisible chez ce scribe pour le pronom neutre *ac* (cf. *che* = *qe*; *bechers* = *bequers*; *achest* = *aqest*, etc.); à la suite doit intervenir le blanc, et l'on doit réunir en *tiien* les deux membres d'un mot indûment séparés. De toute évidence, il s'agit là du successeur de TENENT : *tiian* se trouve chez Luchaire (n° 7); *e* pour /-a/, après *i*, s'observe aussi dans la charte 172; quant au second *i*, il s'agit sans doute de la représentation du yod d'hiattilgung, que marquent parfois les scribes (cf. p. ex. *abiia* < HABEBAT dans Higounet, *Cartulaire*, n° 10).

On notera enfin la curieuse formulation « l'an arguelet els bes che om fara ni dizera » 11, avec la mise en facteur commun de *bes* qui évoque le latin BENE DICERE 'louer qqn' et BENE FACERE 'obliger qqn'.

D. *Lexique et sémantique*. Brunel signale à juste titre que *bechers* 5 est rendu par *vicarios* dans la charte latine correspondante : ce n'est pas une raison suffisante pour en faire des 'viguers'. On serait plutôt tenté de voir dans les *bechers* les 'habitants d'un Vicus ou casal' : la forme *bechers*, avec son [k] intact, plaide en faveur d'une dérivation tardive de *vic* plutôt qu'en faveur d'un *vicarios* originel. On prendra garde en outre à ceci, qu'il existe à proximité de Seix un village du nom de Vic, et qu'on ne peut exclure a priori qu'allusion soit faite ici à certains de ses habitants : il conviendrait alors de lire *Bechers*, avec une majuscule signalant l'éthnique.

Signalons enfin la reprise bien superflue de la localisation 9-10 : elle n'a pour but que d'introduire le nom d'un témoin, comme si le traducteur venait de constater son omission antérieure et l'avait alors signalée au scribe : lequel, au lieu d'insérer l'ajout à la place indiquée par la localisation, l'a sottement cousu à la suite du texte. Et pour finir, remarquons l'obscurité de « e las erbas per las suas terras » 6 : on ne voit pas d'emblée si le possessif renvoie à R. Ours, au casal d'Arrout ou à Arnaud-Raimond d'Aspet, et l'on ne sait pas si *per* exprime le but ou le lieu. Comme la charte latine, qui énumère ici des objets distincts (le casal, les frères Ours, les droits

de gîte et de passage) n'a rien d'incohérent, on se trouve renforcé dans l'idée que la charte 229 est née d'une traduction improvisée, notée au vol et sans grand soin.

E. *Traduction*. Qu'il soit connu et su de tous, tant présents qu'à venir, qu'Arnaud-Raimond d'Aspet a fait don de sa personne à Dieu et à sainte Marie et à la maison du Temple et à la maison de Montsaunès, entre les mains de Frère R. de Caneg, qui était alors maître et commandeur des maisons de Gascogne; de Frère Auger du Cuing, qui était commandeur de la maison de Montsaunès; des Frères Bonhomme d'Orlers et Amiel de Montpesat, et de bien d'autres. En même temps il offrit un don : il lui a donné le casal de Seix avec tout ce qu'il comporte et avec les habitants qui l'occupent et qui étaient ses hommes; le casal d'Arrout avec tout ce qu'il comporte; Raimond Ours et son frère Guilhem Ours; ainsi que, sur toute l'étendue de ses terres, l'herbe et le bois de chauffe, les pâturages et les gîtes pour leurs troupeaux de Montsaunès. Ce don et cette offrande furent faits dans la résidence de Prat, entre les mains de R. de Caneg, qui était maître et commandeur, entre les mains d'Auger du Cuing et en présence de Bonhomme d'Orlers et d'Amiel de Montpesat qui étaient Frères dans les maisons du Temple. Cette donation fut faite dans la résidence de Prat, devant Amat-Elz. A cause de ce don qu'il a fait à Dieu et à sainte Marie et à la maison de Montsaunès, on l'a mis au nombre de ceux que l'on louera et à qui l'on rendra grâce, parmi les maisons du Temple, de l'un et de l'autre côté de la mer.

2.6. Avec cette charte s'achève le maigre corpus des textes gascons unanimement attribués au XII<sup>e</sup> siècle. Certes, le recueil Brunel en propose bien quelques-uns encore; si nous ne les retenons pas ici, c'est que leur datation (« vers 1200, d'après l'écriture »), par son flou, nous ferait courir le risque de prendre en compte un état de langue un peu plus moderne que celui que nous avons retenu : et c'est le cas des chartes n<sup>os</sup> 346, 347 et 348. Pour deux autres pièces — les n<sup>os</sup> 481 et 488 —, des juges aussi sagaces qu'Higounet et Baby tiennent qu'il ne s'agit pas d'originaux du XII<sup>e</sup> siècle, mais de copies du XIII<sup>e</sup>. De ce fait nous devons aussi les exclure du corpus, jusqu'à ce que l'unanimité règne sur la date de leur confection. Reste à parler de l'énigme du 96.

2.7. (Brunel, n<sup>o</sup> 96). W.R. d'Espèg deu .cc. sol. de morlas e .xviii. sol. a'n B. Amigo et a so orden et al ne mesa en pens aquela nau faisal que fa W.R. e dad torn tro pagaz (2) ne sia, a sa volontad, de cabal e de gazan, et a'n dad poder a'n B. de Castans et a'n B. de

Vesa que la tengan per ma de B. Amigo tro que sia pagaz, els .cxxvii(3)ii. sol. estan de prumer lus en sa panal. els .lxx. sol. estan panal. de las .iii. setmanas part Sent Zoan aenant. E la barata fo feita .viii. dias denant (4) Sent Zoan. E'n W.R. a jurada sobre .iiii. euvangelis la barata que si de re menspecava en la nau, en son poder ne tornes e'n tinges austage. Fid. e de Sanc de (5) Montger e'n Vidal de Castans qui ag an manad e jurad sobre .iiii. euvangelis que fid. e de B. de Devesa e'n B. de Castans que si de re menspecava en la nau, en so (6) poder ne tornesan e'n tingesan austadge a voluntad de B. Amigo tro pagaz ne sia a sa voluntad. Totas las fid. ved. Amel Ros e n'A. Ponc e'n B. de (7) Camort.

#### COMMENTAIRES :

Depuis sa publication par Brunel, la décourageante énigme de cette charte frappe les spécialistes : « une seule forme gasconne — 37 formes non gasconnes. On comprend qu'il y ait des linguistes qui nient le caractère gascon de cette charte » concluait Baldinger au terme d'une analyse serrée du document. La gasconité du n° 96 ne constitue d'ailleurs que l'un des mystères qui se révèlent en cascade, lorsqu'on scrute cette charte; mais c'est de sa solution que découlera sans doute la réponse à plusieurs questions subsidiaires.

Si, comme l'assure Baldinger, ce texte est reconnu gascon sur la seule forme *manad* < MANDATU, on aura plus tôt fait de conclure que le scribe aura omis ici un *d* : car de tels « gasconismes » doivent pouvoir s'observer en bien des coins du Languedoc et de la Provence, au gré des inadvertances du rédacteur. Malheureusement, si j'ose dire, l'appartenance du texte à la mouvance du gascon est à peu près assurée par l'emploi qui y est fait du pronom neutre *ag* 5, curieusement proche de l'autre trait gascon. Posée cependant une certaine gasconité du texte, on peut faire état d'indices moins strictement linguistiques qui la corroborent : la monnaie empruntée est le sou de Morlaàs, dont l'usage déborde certe la Gascogne linguistique, mais qu'on s'attend évidemment à voir circuler là, plutôt qu'entre Arles et Avignon. Puis, le nom *Espeg* n'est-il pas l'une des graphies médiévales courantes pour Aspet ? Et *Camort* ne fut-il pas identifié par Brunel comme (Anéran-)Samors ? Notons pourtant d'emblée que ce sont ces deux noms de lieux, et eux seuls, qui ont amené Brunel à réputer commingeoise la charte 96. Quelle que soit notre admiration pour la science du regretté savant, toute notre intuition de locuteur natif se révolte contre une telle localisation; et si cette intuition est loin d'être infaillible, on concevra cependant que nous nous attardions à la vérifier.

Non seulement les chartes de l'Aspétois — on l'a vu plus tôt — sont bourrées d'endémismes que l'indigène actuel salue au passage comme de vieilles connaissances, mais leur langue est encore très largement compréhensible, les trois grandes modifications survenues depuis le XII<sup>e</sup> siècle consistant en somme dans l'abandon de la déclinaison, la perte du Prétérit en *-à* et bien sûr un certain mouvement lexical. Or la charte 96 n'offre rigoureusement aucun des endémismes de l'Aspétois, et sa compréhension est loin d'être acquise à l'indigène actuel. Je me borne à livrer, en désordre, quelques-uns des problèmes sur lesquels j'achoppe : « .cc. sol. de morlas e .xviii. sol » constitue une bien curieuse façon de compter. Les 19 sous représentent-ils les intérêts d'un capital de 200 sous ? ou bien les deux nombres ne se réfèrent-ils pas plutôt à deux monnaies, la première seule — parce qu'elle ne correspondait pas à l'usage majoritaire du pays — ayant besoin d'être précisée ? « Al ne mesa en pens (...) e dad torn » : les deux Participes exigent la présence d'un auxiliaire; mais faut-il comprendre *al* = 'habet illi' suivi d'un *ne* « flou », ou bien *al* = 'ad illi' suivi d'un *n'e*, où *e* serait l'Indic. Prés. 3 de 'être' ? La seconde solution s'accorderait bien avec une origine commingeoise; mais c'est forcément la première que l'on retiendra : *mete* et *dar* se conjuguent avec *auer*, non avec *esser*, tous les cas indexés par Brunel le montrent, et même le latin : *habet datum* dit le Cartulaire publié par Higounet (n° 3). Par ailleurs, si le nom *Espég* localise la transaction à Aspet, il devient très difficile d'accepter que *nau faisal* soit le 'bateau de charge' que propose Brunel, le cours du Ger se prêtant fort mal à la navigation. *Nau* sera alors plutôt considéré comme représentant du celt. \*NAVE, bien attesté en toponymie avec des sens variés ('creux; pente; prairie humide'...), ce qui incitera à voir dans *faisal* le successeur de FASCIALE. « Dar torn » est bien difficile à saisir : pour cadrer avec la situation décrite, Brunel lui forge le sens de 'fixer le retour d'une chose donnée en gage', mais il se concilie malaisément avec le contexte, et il est sauf erreur inconnu en gascon. D'après l'image la plus ordinaire de *torn* dans ses usages financiers, on serait plutôt tenté de traduire ce mot par 'rapport, revenu', ce qui implique alors pour *fa* le sens — d'ailleurs banal — de 'cultiver, exploiter'. Mais le remboursement du prêt étant, si je comprends bien, à échéance de quatre semaines, quel revenu pouvait bien offrir un terrain à Aspet entre la mi-juin et la mi-juillet ? Faut-il alors rhabiller *faisal* en *fai sal* 'qui produit du sel' ? Du point de vue morphologique, ce serait bien aventuré... Revenons donc sur *torn* : justement Palay donne *torna-penh* 'terme de coutume : valeur d'un meuble scellé', attesté jadis dans les Landes; mais quelle sorte de meuble scellé peut donc être une *nau faisal* ?

et quel sens de *far* se révélera compatible avec un meuble scellé ?... Ce ne sont là que quelques-uns des points d'interrogation qui surgissent dès la première ligne du texte. La suite amène aussi bien des mystères : celui qui concerne l'échéance n'est pas le moindre. Comme Brunel voit dans *panal*. « le début d'un adjectif inconnu semblant signifier payable » et dans *lus* 'lundi', on est amené à conclure à un prêt à terme ultracourt : pour plus de moitié de la dette, le remboursement devrait s'effectuer à moins de huit jours, un complément venant à échéance à un mois. Un complément, et non le complément, car les remboursements de 129 et 70 sous n'atteignent pas la somme due. Il est difficile d'admettre que le prêteur, même en une période ancienne et peu amie des chiffres, commette à son détriment une telle erreur. Mais étonne surtout une échéance à terme aussi rapprochée : je ne crois pas que, dans tout le recueil Brunel, on en trouve un autre exemple. Incohérence des chiffres, manque de vraisemblance des dates font qu'on cherche forcément quelque autre sens à la ligne 3. Mais vers où aller ? On pourrait songer que *lus* y représente *lun* 'février', enregistré par Cénac-Moncaut : mais c'est à condition que ce mot ne soit pas le fantôme lexical que semblait croire Palay, à qui il était si familier qu'au lieu de recopier 'février', il lui a donné le sens de 'juin'... Et puis, l'initiale de *Zoan* est bien surprenante; elle ne saurait constituer une inadvertance, puisque la même forme se répète; mais si elle indique (comme il est raisonnable de le supposer) une mi-occlusive sifflante, il faudra se résoudre à voir dans la charte 96, non point un texte de l'Aspétois, mais un acte rédigé dans un pays languedocien limitrophe de la Gascogne.

La statistique phonétique de Baldinger ne contredit en rien cette hypothèse, bien au contraire. Vouloir préciser davantage la localisation paraît bien utopique; on peut cependant s'y essayer, à titre de spéculation. L'usage de la monnaie de Morlaàs, parmi le demi-millier de chartes rassemblé par Brunel, n'apparaît que dans deux régions, le Comminges et le Moissagais : si nous excluons l'origine commingeoise du n° 96, pourquoï ne pas examiner sa compatibilité avec les confins du Tarn-et-Garonne et de l'Agenais ? C'est là une région d'interférence entre gascon et languedocien qui mériterait une étude aussi minutieuse que celle que Bec consacra au Comminges et au Couserans. Cette étude n'existe malheureusement pas, mais la grammaire « gasconne » de Roques et la monographie du parler de Donzac de Cartailac-Kelly donnent une idée du mélange linguistique de ces contrées, et des méandres des isoglosses. A date ancienne, on trouve des gasconismes dans les chartes de Moissac (*laRRoca*, n° 95) et d'Agen (*Aramon, Arotbert*, n° 306), justement dans la proportion infime où les atteste la charte 96.

Par ailleurs la forme *aenant* n'apparaît, sauf erreur, que dans les chartes de cette même région (n° 334, 343), la forme canonique ailleurs étant *adenant*. Ajoutons que *Sent* au lieu de *Sant* est normal vers Castelsarrasin (n° 185) et Agen (n° 306); que la forme *austage* n'apparaît que dans un acte languedocien du Toulousain (n° 343), les autres ayant *ostage*; que le verbe *estar*, si courant dans les chartes languedociennes, n'apparaît dans aucune pièce commingeoise de localisation certaine. Remarquons enfin que la formule « si en re pecava », si proche de notre « si de re menspecava », ne s'observe que dans un acte du Moissagais (n° 228); et surtout que le polymorphisme que reflète la charte avec *Zoan/iurad* — Ravier a eu l'amabilité de nous communiquer cette information, tirée des matériaux de l'ALLOC — est normal entre Agenais et Tarn-et-Garonne, en bordure de la Gascogne... Tous ces faits sont certes menus, et aucun ne suffit à emporter l'adhésion lorsqu'on les considère isolément. Mais leur somme ne laisse pas d'impressionner : aussi bien l'absence d'endémismes commingeois que la présence de formes et formules en usage vers le Tarn-et-Garonne et l'Agenais, tout concorde à localiser la charte 96 dans une région bien différente de celle que lui attribua Brunel. J'ajoute que l'hypothèse du Moissagais, outre qu'elle expliquerait la très nette dominante languedocienne du texte, permettrait peut-être de récupérer la traduction de *nau faisal* par 'bateau de charge', la moyenne Garonne étant autrement navigable que le torrent du Ger. Reste une difficulté : la nouvelle localisation imposerait de reconsidérer les noms de lieux *Espeg* et *Camort*. L'identification de ce dernier à Samors avait d'ailleurs quelque chose d'un peu forcé, et on peut ne pas la regretter. Par ailleurs, on n'oubliera pas que *d'Espeg* pourrait aussi bien se lire *des Peg* = 'du Pech'; ou encore, qu'après tout il n'y a aucune impossibilité à ce qu'un *d'Aspet* ait émigré dès le XII<sup>e</sup> siècle vers la plaine garonnaise. Je laisse toutefois ces problèmes aux spécialistes, l'important ici étant ce constat purement négatif : que la charte 96 est à tort attribuée au Comminges.

Dans son humilité, ce point est, en effet, d'importance. La charte 96 est située à l'entrée du corpus gascon dans le recueil Brunel, et il est difficile de ne pas lire les autres à travers son prisme. Lorsqu'on suggère que les notaires gascons ont éprouvé une répugnance à utiliser les formes autochtones; lorsqu'on affirme l'existence, dès les origines, d'une koinè juridique occitane à base languedocienne qui se serait imposée aux Gascons, de telles conclusions ne se comprennent que si la charte 96 exerce une prégnance particulière, comme si ses données persistaient sur la rétine... Cette charte 96, nous ne la croyons pas gasconne; et le commentaire des chartes d'origine

certaine, auquel nous nous sommes livré plus haut, devrait suffire à persuader de cette évidence, que l'on s'étonne un peu d'avoir à formuler : les chartes gasconnes du XII<sup>e</sup> siècle sont écrites en gascon.

### 3. *Le Gascon du XII<sup>e</sup> siècle.*

3.1. Avec pour seul témoin la langue technique d'actes rares et brefs, le gascon des plus anciens textes fait indubitablement figure de dialecte occitan déjà profondément différencié. Il a ses particularités lexicales — des mots comme *adorgar* et *comanies* montrent, par parenthèse, que cette originalité n'est pas forcément liée au substrat pré-latin —, et nous avons noté au passage, discrète mais sûre, la présence de l'énonciatif *que* ainsi que l'existence, tout au moins dans des formes contractes, de *eth*, *era*, successeurs de ILLE, ILLA : tous traits morphosyntaxiques aujourd'hui essentiels à la typologie du gascon. Mais c'est évidemment à des faits de phonétisme que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, le gascon doit sa physionomie si particulière.

3.2. Sur les onze grandes tendances évolutives par lesquelles on caractérise assez communément le gascon, sept apparaissent dans nos chartes, ce qui autorise à les dater d'une époque antérieure au milieu du XII<sup>e</sup> siècle :

- QU; GU > [kw; gw] : on l'a vu, les indices de cette conservation s'observent assez régulièrement dans les oppositions graphiques qui s'imposent au scribe, p. ex. : *quan:ke* (2.1); *qe, hc*; *Gi- : guarenz* (2.4); *che : aiguas, arguelets* (2.5).

- V- > [b-] : évolution assurée par VIDENTES > *bezéntz*; VIDIANUS > *Bezian* (2.2); VERA > *bera* (2.4). La datation du phénomène est difficile sans doute; mais Sacaze fait remarquer que, dès les tout premiers siècles, la substitution d'un *b* à un *v* attendu est fréquente dans l'épigraphie commingeoise. Aussi est-on tenté de croire que le transcodage de *v* latin en *b* était déjà le fait des Convènes.

- R- > [aĩ-] : la prothèse, et très probablement le renforcement de *r*, sont garantis par RAGIN-MUND > *Aramonat* (2.1), *Arramon-Amel* (2.2); RECIPERE > *arcebéren*; RECOLLIGERE > *arguelet* (2.5); ROCCA FORTE > *Aroqafort* (2.2). Pour les raisons que nous avons dites plus haut, on ne tiendra pas pour des contre-exemples *Ramonat, ren, redeg* (2.1). Les spécialistes ont toujours eu le sentiment que ce phénomène remontait haut (cf. *Bec, Interférences*, p. 176); on est même tenté d'encherir sur *Ronjat* et de

soutenir que la prothèse était connue des Convènes : n'est-ce pas sur le mont *Rie* qu'on trouva des autels dédiés « DEO ERRIAPE » ?

● -N- > Ø : le trait est richement attesté : CONDOMINAS > *comonias* (2.1); CONDAMINAS > *comanies* (2.2); DE INANTE > *deant* (2.2); DENARIOS > *dies* (2.3); TENIRE et dérivés : *tiien* (2.5), *apertien*, *tiencias* (2.3), *tienzas* (2.5). Un contre-exemple : *aperteniment* (2.4), que nous avons commenté plus haut. L'abondance de ces attestations fait croire à un trait depuis longtemps établi (on l'a fait remonter aux environs du VII<sup>e</sup> siècle, cf. *Bec, Interférences*, p. 40); au demeurant, il jouissait de quelque célébrité hors de son territoire : Brunel l'a fait remarquer, en identifiant *Biez*, cri de guerre des Gascons dans *Girart de Roussillon*, avec l'Impératif 5 de *vier* < VENIRE.

● -LL- > [-r-] : ce trait, l'un des plus caractéristiques du gascon, n'est attesté ici que par DE ACCE ILLA > *daqera* (2.2), sans toutefois qu'aucun contre-exemple vienne l'infirmier. Quelque séduisante pour l'esprit que demeure la concomitance des deux évolutions gasconnes de la géminée *ll*, intérieure ou finale, il se pourrait qu'elle ne soit pas vérifiée par la chronologie. Quoi qu'il en soit, le traitement -*ll*- > -*r*- est forcément postérieur à la chute des voyelles atones finales (généralement située vers le VIII<sup>e</sup> siècle) : sinon CAS-TELLU eût abouti à \* *castèr*, non à *castèt*.

● -MB-; -ND- > [-m-; -n-] : une seule attestation du premier fait, sans aucun contre-exemple : AMBAS > *amas* (2.2). Au contraire, d'abondantes illustrations témoignent du second : COMMANDATOR > *comanair* (2.2, 2.4, 2.5); CONDOMINAS, CONDAMINAS > *comonias*, *comanies* (2.1, 2.2); SPONDA > *espona* (2.2); DEMANDARE > *demanaua* (2.2)... On peut remarquer que l'évolution -ND- > -*n*- s'est forcément produite à un moment où l'évolution -N- > Ø avait totalement cessé de s'effectuer : sans quoi le gascon connaîtrait une évolution \* -ND- > Ø. Par ailleurs, le contre-exemple de *comandair* (2.3) pourrait inciter à se demander si la tendance à faire passer -ND- à -*n*- s'exerçait encore au XII<sup>e</sup> siècle.

● Tendance à la métathèse : elle est illustrée par le cas de *comonias-comanies* et, si l'on accepte notre étymologie, par celui d'*adorgar* (2.1).

3.3. Un huitième trait est tout aussi bien attesté dans les chartes gasconnes du XII<sup>e</sup> siècle, c'est l'évolution de -ARIU, -ARIA en -*èr*, -*èra*. Nous ne saurions cependant en faire état ici, puisque sur ce point la scripta languedocienne ne se distingue pas de la scripta gasconne. Un neuvième trait, l'évolution de -LL à -*t*, apparaît une

seule fois dans le corpus (*ad*, 2.5); mais tant d'exemples vont à son encontre qu'on n'ose guère le retenir ici. Enfin deux traits du gascon d'aujourd'hui n'apparaissent pas, ou guère, parmi les chartes du XII<sup>e</sup> siècle; il s'agit de F > [h] et de -L > [w]. De ce que ces évolutions ne se reflètent pas, ou se reflètent mal, dans la graphie de nos chartes, faut-il conclure qu'il s'agit de phénomènes postérieurs au XII<sup>e</sup> siècle ? Les choses ne sont pas aussi simples, et chacun des problèmes ainsi posés mérite d'être examiné séparément.

3.4. C'est l'un des points les plus spectaculaires de la scripta gasconne médiévale que son refus de noter l'aspiration par la lettre *h*. Les *f* obstinés du gascon ancien constituent même probablement l'un des points d'ancrage de la théorie d'une koinè juridique occitane fondée sur le languedocien central.

Tant qu'on a cru que l'évolution F > [h] était un fait récent — plus ou moins voisin de l'an mil —, on a pu mettre commodément au compte du misonéisme inhérent à tout système graphique la conservation du signe *f*. Mais aujourd'hui, nous pouvons être raisonnablement persuadés que la réalisation [h] du F latin remonte, pour le moins, aux alentours du VI<sup>e</sup> siècle : on ne voit pas, en effet, comment interpréter d'autre façon le précieux témoignage de Virgile de Toulouse sur le « parler bigourdan ». Mais si [h] transcodait déjà le /f/ latin au VI<sup>e</sup> siècle, il y a quelque chance pour qu'il s'agisse d'un fait de substrat aquitain. La question de savoir pourquoi les Gascons ont conservé la lettre *f* pour noter leur [h] se pose donc désormais d'une façon un peu différente.

Plus exactement, je crois qu'il n'y a pas de question à se poser, et que le fait de s'en poser une est imputable à notre chronocentrisme involontaire. Dans l'Europe occidentale, voici bien longtemps, en effet, qu'il est admis comme une évidence que l'aspiration doit se noter au moyen de la lettre *h* : n'avons-nous pas en ce domaine l'exemple de l'allemand, de l'anglais, du latin archaïque, voire des alphabets phonétiques ? Mais pour un Gascon du XII<sup>e</sup> siècle, de tels éléments de référence ou de comparaison faisaient absolument défaut. La Guerre de Cent Ans est encore à venir, qui a pu mettre en contact avec l'anglais. Quant au latin, il y a fort à parier qu'un peu partout en ce XII<sup>e</sup> siècle on ignorait qu'il ait pu représenter par *h* une aspiration. D'amusantes cacographies du type *hominibus ominibus*, alternant sous la même plume avec *omnibus ominibus* (2.4) doivent bien nous persuader que la lettre *h* constituait un signe vide, et que ce vide explique sa disponibilité. C'est cette disponibilité du *h* qui le vouera à jouer un rôle non négligeable de diacritique : avant même que le XIII<sup>e</sup> siècle et sa suite ne systématisent

les digraphes *lh* et *nh*, nos chartes ont d'intéressants tâtonnements qui montrent le rôle privilégié de *h* comme partenaire du signe à diacriter.

Bref — et au risque de traumatiser nos habitudes mentales —, je voudrais insister sur le total arbitraire qu'il y a à représenter l'aspiration par un *h*, et souligner que cette absence de nécessité qui relie le graphème au son était bien plus marquée encore au XII<sup>e</sup> siècle qu'elle ne l'est de nos jours. Car si l'on ne voit guère ce qui aurait pu pousser des scribes commingeois à noter par un *h* leur aspiration, aucune tradition ne pouvant les inciter à procéder ainsi, on conçoit très bien au contraire qu'ils l'aient notée par *f* : les y poussait, non seulement le dia-système immédiat dans les pays en contact avec le languedocien, mais surtout la tradition latine. En effet, l'équation FEMINAS = *femnas* n'était pas au-dessus des forces présumables de nos scribes, alors que \**hemnas* eût demandé qu'on réglât au préalable le sort de HOMINES. En somme, *faut* 'haut' et autres pittoresques hypercorrections ne prouvent qu'une chose : c'est que *f*, et non *h*, venait naturellement à l'esprit des scribes pour noter [h].

Je crois qu'un francophone, qui ne s'étonne pas que le son [a] s'écrive *igt* dans le mot *doigt*, et un anglophone, qui trouve naturel de noter [f] par *gh* dans *enough*, ne devraient montrer aucune surprise à voir représenter par un *f* le son [h].

3.5. Presque rien n'atteste dans nos chartes l'évolution gasconne de -LL; pourtant, on peut être persuadé que cette évolution était dès lors pour le moins amorcée. Outre *ad* (2.5), les noms d'Aspet sont à cet égard probants, pourvu que l'on se souvienne qu'*Espeg* (2.1) et *Espest* (2.5) ont pour correspondant latin *Espello*. Simplement, on en est réduit à spéculer sur la nature du successeur de -LL, des graphies comme -*g* et -*st* n'étant pas, après tout, d'interprétation immédiate.

A l'occasion d'une autre étude, j'ai émis l'hypothèse que le gascon avait vraisemblablement connu une hésitation entre [-w(t), -l', -t(š)] succédant à -LL : un certain nombre de témoins lexicaux s'est, en effet, fixé à l'un ou l'autre avatar du phonème mutant. Je m'étais bien gardé alors d'avancer la moindre datation pour ce fait troublant; je crois aujourd'hui que la confrontation du latin et du gascon des scribes commingeois peut étayer et préciser à la fois mon hypothèse. Dans le Cartulaire publié par Higounet, on relève peu de noms communs qui intéressent ce propos. On ajoutera pourtant à la liste précédemment publiée l'étonnant *iornad* qui traduit le latin *iornalem* (resp. n<sup>o</sup> 54<sup>a</sup> et 54). Mais quelques

noms propres se révèlent au contraire pleins d'intérêts, notamment ceux qui ont un LD étymologique devenu final. C'est ainsi que le recueil Brunel n'atteste que les formes *Girald* et *Arnald* en gascon, tandis qu'on relève dans le Cartulaire des Templiers :

● *Girald*, *Guiraldus*, *Giraudus*, *Giraud*, *Geraldi*, toutes formes attendues, mais aussi *Giraddus* et *Giratd* (n° 1 et 1<sup>a</sup>), qui surprennent davantage. La finale de cette dernière forme est difficile à séparer de celle, identique, qu'on observe dans *Montpesatd* (n° 57), ordinairement *Montpesad*. Le digraphe *-td* m'y paraît à interpréter comme un repentir du scribe, *-d* venant corriger un *-t* intempestif; le phénomène symétrique et inverse se constate pour *Adt* (n° 80), où le *-t* annule un *-d* inopportun, et c'est encore un repentir de ce genre que nous avons supposé pour *Berauzl* (2.4).

● Quant à *Arnald*, c'est un nom abondamment attesté dans le Cartulaire : il apparaît dans 41 actes, avec 65 occurrences, mais sous trois formes seulement : *Arnald(us)*, *Arnallus* et, en composé, *Gasiarnad* (n° 54<sup>a</sup>). Ce qui frappe ici, c'est d'abord le polymorphisme de formes en *ld* et de formes en *ll* qu'offrent plusieurs chartes; mais surtout le fait que, dans les textes latins, *Arnaldus* se révèle deux fois moins fréquent qu'*Arnallus*.

Tout se passe comme si les scribes du Cartulaire considéraient que toute forme romane en *-ld* renvoie automatiquement à une forme latine en *ll*. C'est aussi ce que montre la formule « enter solz e soldadas » de telle charte (2.4), qui devient « inter sol. et solladas » dans sa traduction latine (n° 5) : exemple d'autant plus instructif que, non seulement il va à rebrousse-étymologie, mais que le groupe prétendu *ll* y est intérieur et non final. Comme le gascon fait évoluer de façon très différente LL en ces deux positions, le cas prend valeur symptomatique : indubitablement, dans la conscience étymologique des scribes gascons de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la séquence notée *ld* en vulgaire renvoie à LL latin, exactement au même titre que les finales *-d* et *-g*. Les formes latines du type *Arnallus* sont donc à considérer comme des hypercorrections particulièrement dignes d'intérêt.

Mais par ailleurs, le caractère dental du successeur de *-LL* ne fait aucun doute dès cette époque (le Cartulaire donne d'ailleurs *Castedz*; lat. *Murello* = gasc. *Mured*, etc.); d'un autre côté, la vocalisation de *l* implosif est déjà commencée (cf. la série *Giraud*), et c'est ce qui rend la situation si embrouillée. A la lumière (si j'ose dire) des notations fluctuantes d'un même nom, comme celles que nous venons de montrer ou comme la belle série *Marnalli* = *Marnalt* = *Marnad* (n° 96, 51, 21), on se convaincra donc que, sur la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le gascon commingeois connut un flotte-

ment entre successeurs de -LD, -LL et -L : bref, que les finales aujourd'hui parfaitement distinctes [-wt, -t(š), -w] furent alors suffisamment proches phoniquement pour que les scribes aient été tentés de les confondre parfois dans la graphie<sup>3</sup>.

Comme la répartition actuelle des successeurs de -LD, -LL et -L se montre largement respectueuse de l'étymologie, on en conclura que l'étape où les sons mutants risquèrent de se confondre fut en définitive relativement brève — sans quoi les bavures étymologiques seraient infiniment plus nombreuses. En attribuant à la fin du XII<sup>e</sup> siècle le vigoureux redressement qui généralisa -LL > -t, et au début du siècle la pénible période de flottement qui le rendit nécessaire, on devrait tenir une approximation chronologique à peu près satisfaisante.

3.6. Quant à la vocalisation de *l* implosif et final, on a vu que nos chartes n'en livrent guère d'indice. Un autre acte du recueil, que Brunel date de « vers 1200 », présente toutefois régulièrement -u au lieu de -l (n° 347). On ne croit guère que nos chartes subissent le poids d'une tradition qui ne va pas tarder à éclater : comment expliquer alors que les scribes notent parfois la vocalisation dans les textes latins, de tradition graphique bien mieux fixée ? On est plutôt tenté de croire que c'est encore sur la fin du XII<sup>e</sup> siècle que -l aboutit à [-w] en gascon : sans doute l'étape intermédiaire, qui vit s'accroître l'articulation vélaire de -l, ne rendit-elle pas immédiatement nécessaire sa notation par -u.

Me paraît aller dans le sens de cette datation la suggestive étude que Martinet a consacrée au problème. Il y est rappelé notamment que l'évolution si curieusement divergente de -l et -ll en gascon ne se comprend guère qu'à la lumière d'une opposition maintenue entre ces phonèmes. Si L en latin était d'articulation vélaire, LL y était d'articulation dentale : leur évolution gasconne vers [-w] et [-t] correspond en somme à un renforcement, voire à une exacerbation de ces articulations : ici la vélarisation aboutit à une vocalisation, et là, la « dentalisation » est parfois accentuée jusqu'à la palatalisation. La clarification phonologique de Martinet nous semble

3. Quant à [l'], on sait qu'au XII<sup>e</sup> s. il n'est guère distingué graphiquement de [l], aussi est-il difficile de vérifier s'il appartient ou non à la série hésitante. En considérant toutefois que le nom d'Aspet apparaît sous la forme *Espel* (Higoumet, *Cartulaire*, n° 22, 34, 41, 49) concurremment à *Espeg* ou *Esped*, je serais assez tenté d'adjoindre [l'] à la série des réalisations possibles du successeur de -LL; et j'avoue que j'identifierais volontiers à Gaucerand d'Aspet, personnage connu, le *Gaucerand del Pelh* que mentionne le *Cartulaire* (n° 96) : le graphème *lh* a beau être prématuré en occitan de cette époque, on pourrait y voir l'essai d'un précurseur désireux de noter [l'].

impliquer le fait — important pour la chronologie — que l'évolution de *-l* en *[-w]* et celle de *-ll* en *[-t(š)]* doivent avoir été assez strictement contemporaines : si l'un seulement des membres de l'opposition avait renforcé son caractère (et la solution, qui eût été économique, était possible), l'autre n'avait aucune raison d'hésiter longtemps avant d'obéir à la même tendance au renforcement.

3.7. Bref, le gascon des plus anciennes chartes nous montre probablement, en train de s'opérer, la dernière des grandes mutations phonétiques qui singularisent cette langue. Que ce gascon participe largement de la méridionalité, c'est évident; mais ni plus ni moins sans doute que le provençal ou le catalan contemporains, pour lesquels il serait inopportun de parler de koinè à dominante languedocienne. Que dès le XII<sup>e</sup> siècle le Comminges ait subi l'influence toulousaine, c'est encore certainement vrai. Mais cette influence ne se marque guère sur le langage des plus anciennes chartes : c'est un gascon sans complexe qu'écrivent les scribes commingeois.

Est-il même bien exact de parler, fût-ce avec un corpus aussi homogène et aussi réduit, du gascon comme s'il était un ? Tout laisse paraître que les notaires du Comminges médiéval utilisaient volontiers le parler du clocher. Ce n'est que dans la montagne qu'ils recourent au possessif masculin de forme féminine et à l'Indicatif Présent 3<sup>e</sup> de 'être', mais ils ne se soucient pas le moins du monde d'aligner des formes aussi endémiques sur le parler de la plaine, encore moins sur le languedocien de Toulouse... Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les textes offrent donc la certitude d'une fragmentation dialectale du gascon, mais aussi de l'utilisation de ses formes les plus locales. Bien sûr, il est séduisant d'attribuer à l'usage du bas Comminges (lui-même peut-être influencé par Toulouse) quelque prestige socio-

---

4. La totale absence dans nos chartes de \**el*, article masc., qui est pourtant la forme attendue pour l'ancêtre de *eth*; l'étonnant silence des *Leys d'Amor* sur l'article *eth*, *era*; les formes en *-tz* de l'article tiré de IPSE, qu'atteste par ex., bien loin de la Gascogne, la *Chanson de s. Foi*; les formes vocalisées du masc. plur., [éy/i], susceptibles de représenter *es* < IPSE mieux encore que *eths* < ILLE... font qu'on se demande si, vers les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, suite à l'évolution de *-LL* en *-t*, le gascon pyrénéen n'est pas parvenu à rendre plus ou moins homophones certaines formes de l'article tiré de IPSE avec des formes du pronom tiré de ILLE; homophonie qui aura amené, par souci l'alignement morphologique, le remplacement de *sa* par *era*; l'élimination d'anc. gasc. *lo*, *la* relevant alors de l'économie du système. Cette hypothèse prive le gascon d'une originalité quant à l'article : elle le ramène, avec la concurrence de ILLE et de IPSE, aux deux présentatifs connus un peu partout dans l'oc. médiéval; et elle fait basculer la Gascogne dans la Gallo-Romania, alors que l'hypothèse d'articles *eth*, *era* hérités la fait marcher avec la péninsule ibérique. Mais le risque qu'elle fait courir, d'une perte de pittoresque, ne saurait empêcher une hypothèse d'être émise.

culturel particulier, à cause de la résidence de la cour comtale. Mais rien n'autorise à dire que ce prestige possible ait suscité la moindre velléité d'imitation langagière.

De tous les traits sur lesquels on a voulu fonder la théorie de l'imitation gasconne du languedocien juridique, un seul en somme résiste à l'examen : au lieu de l'article pyrénéen *eth, era*, nos chartes n'offrent que *lo* et *la*. Comme on ne voit cependant pas pourquoi les tabellions du haut Comminges auraient borné à ce tabou trop unique leur prétendu désir de beau langage, force est sans doute de convenir qu'au XII<sup>e</sup> siècle on disait couramment *lo* et *la* dans les Pyrénées centrales : j'ai pour ma part toujours été persuadé que *alavetz* (jamais \* *aravetz* !) n'y était aucunement un emprunt. *Eth* et *era* s'y seraient-ils développés à date relativement récente, à partir de *aqueth* et *aquera* ? ou bien existaient-ils déjà, sans que les anciens textes nous révèlent leur présence ? Comme les Pyrénées centrales ont par ailleurs pratiqué longtemps l'article tiré de IPSE (il reste figé dans nombre de toponymes locaux), on reste perplexe devant cette prolifération de présentatifs. Quelle fonction pouvait donc bien assumer un triple article ? une répartition des rôles s'esquisse certes vaguement sous nos yeux : *la* à l'état libre, *era* à l'état construit, *sa* devant les noms propres... mais cette répartition peut-elle être vérifiée ? Les chartes latines publiées par Higounet et par Baby, qui éclairent si bien les obscurités des textes gascons de Brunel — sans elles, comment eussions-nous pu écrire cet essai ? —, ne nous sont ici d'aucun secours, hélas !

#### BIBLIOGRAPHIE

- ALLIÈRES, J., *ALG 5 : Le verbe*, P., 1971. BABY, F., « Les Templiers de Montsaunès dans le Castillonnais », pp. 21-154 du *Bull. Soc. ariég. Sciences, Lettres et Arts*, 1976. BABY, F., « a. gasc. a espona mort », pp. 11-18 de *Via Domitia* 19, 1976. BALDINGER, K., « La langue des documents en ancien gascon », pp. 331-347 de la *R.Li.R.*, 1962. BALENCIE, G., « Livre vert de Bénac », dans le *Bull. docum. soc. académ. des Hautes-Pyrénées*, 1910. BEC, P., *La langue occitane*. P., 1963. BEC, P., *Les interférences linguistiques entre gascon et languedocien dans les parlers du Comminges et du Couserans*. P., 1968. BRUNEL, C., *Les plus anciennes chartes en langue provençale*. P., 1926, 1952. BRUNEL, C., « Le cri de guerre des Gascons dans *Girart de Roussillon* », pp. 105-106 de *Romania*, 1953. CARTAILLAC-KELLY, R., *A descriptive analysis of gascon*. La Haye, 1973. CÉNAC-MONCAUT, *Dictionnaire gascon-français*. P., 1863. CORRAZE, R., « Un pouillé commingeois du XIV<sup>e</sup> s. », pp. 101-227 du *Bull. philol. et hist.*, 1936-37. DINGUIRARD, J.-C., *Ethnolinguistique de la haute vallée du Ger*. Lille, 1976. DINGUIRARD, J.-C., « Aux origines du gascon », pp. 243-244 des *Tra.Li.Li.*, 1977. DUTIL, L., *La Haute-Garonne et sa région*. Toulouse, 1928. GRAFSTROM, A., *Etude sur la morphologie des plus anciennes chartes languedociennes*. Stockholm, 1968. HIGOUNET, C., *Le comté de Comminges de ses origines à son annexion à la couronne*. Toulouse, 1949. HIGOUNET, C., « Le cartulaire des Templiers de Montsaunès », pp. 211-294 du *Bull. philol. et hist.*,

1955-1956. LESPY, V. et P. RAYMOND, *Dictionnaire béarnais ancien et moderne*. Montpellier, 1887. LEVY, E., *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*. Leipzig, 1884. LUCHAIRE, A., *Recueil de textes de l'ancien dialecte gascon*. P., 1881. MARTINET, A., « Le sort de *-ll-* latin en gascon », pp. 101-106 de *Via Domitia* 20-21, 1978. MONDON, S., *La grande charte de St-Gaudens*. P., 1910. MONDON, S., *Coutume de Montsaunès. St-Gaudens*, 1913. NÈGRE, E., *Toponymie du canton de Rabastens*. P., 1959. PALAY, S., *Dictionnaire du béarnais et du gascon modernes*. P., 1961. RAYNOUARD, *Lexique roman*. P., 1844. ROHLFS, G., *Le gascon*. Tübingen, 1970. ROQUES, G., *Grammaire gasconne*. P., 1913. SÉGUY, J., *ALG* 6. P., 1973.

# Récit, Discours, Texte : Une conteuse en action<sup>1</sup>

PAR

Daniel FABRE\* et Jacques LACROIX\*\*

Per Loisa Cassanhot  
1883-1971.

*Devant la mise au pas théorique qui s'est constituée peu à peu dans le sillage des grandes découvertes de Propp sur la « morphologie du conte », il fallait bien réagir. Le texte se veut donc pour une large part hétérodoxe lorsqu'il essaie de dépasser une définition étroitement thématique ou morphologique du récit pour restituer à la performance du conteur, à l'énonciation du conte, quelque peu de sa spécificité. Que faut-il donc intégrer dans notre analyse puisque nous avons la chance de travailler sur une tradition orale en acte et non sur sa réduction scripturaire ?*

*D'abord le discours, au sens d'Emile Benveniste, dans toute sa pluralité. Ensuite les manières vocales et gestuelles du dire dans des situations de communication caractérisées, enfin le sujet de l'énonciation lui-même, le conteur qui s'inscrit dans le récit et se*

---

\* Université de Toulouse-III et E.H.E.S.S.

\*\* C.N.R.S.

1. Ce texte est signé à deux, le travail d'élaboration a été ainsi réparti : l'enquête est commune, J. Lacroix a présenté au Congrès de Langue et Littérature d'oc, Montpellier 1970, une brève communication sur l'ouverture et la clôture du texte. Restée inédite, elle avait été élaborée en commun ; la rédaction et la conception du présent texte est de D. Fabre : il avait été dans ses grandes lignes présenté à la Table Ronde franco-canadienne sur l'étude du texte (Paris A.T.P., 1974). L'intérêt éveillé alors, surtout chez nos collègues canadiens, chercheurs de terrain, nous incite à la publier.

*l'approprie toujours à quelque degré. Dans un deuxième temps l'analyse conjointe du contenu des textes et du contexte nous fait accéder à une connaissance de la situation sociale locale dans ses mouvements historiques. Là le conteur déploie sa performance, impose la réalité imaginaire du conte, établit dans sa pratique une hiérarchie des Textes. Mais un tel programme se heurte à de multiples difficultés théoriques et pratiques. Certaines facettes de la performance résistent encore à la description et à l'analyse sémantique : gestes, occupation de l'espace, intonation, usages des possibilités vocales... Mais l'intégration de ces divers modes du faire dans l'unité de sens que constitue la performance pose des problèmes plus ardues encore. Désigner ces obstacles c'est, du même coup, délimiter notre ambition actuelle; nous déblayons simplement un petit espace sur le chantier. Seules la disposition et une partie de l'élocution — au sens des premiers rhétoriciens si soucieux de la production du discours — nous intéressent ici. Mais la description, la mise en évidence des stratégies du « contage », est aussi nourrie que possible. Nous rompons avec l'empirisme absolu qui souvent se permet de définir « l'art oral » par quelques impressions vagues; nous avons choisi de mettre simplement le doigt sur quelques-uns de ses caractères objectifs.*

*Mais ce travail — déjà ancien — a un aspect programmatique essentiel, la recherche se poursuit, revient sur elle-même, affronte d'autres regards et d'autres disciplines.*

*L'étude porte d'abord sur un individu, une conteuse. Il n'est pas du tout certain que celle-ci déploie dans sa « parole » tous les possibles de la « langue » narrative. Seule une comparaison méthodique permettra de cerner ses choix et de les comparer à d'autres possibles, la fréquentation assidue des conteurs et l'intuition n'y suffisent pas. Mais il fallait faire un premier pas, mettre en place une première expérience. Dans celle-ci une seule procédure a été utilisée systématiquement, c'est l'enregistrement multiple. Il manquait alors la possibilité d'une approche par l'image. Mais la pauvreté technique a eu « du bon » puisqu'il est aujourd'hui évident qu'un perfectionnement de l'appareillage d'observation, loin de résoudre les problèmes — par l'enchantement de la machine — ne fait que les déplacer et les complexifier. Les bégaiements de certaines recherches sur le récit en acte et son enregistrement photographique synchrone confirment largement la nécessité d'une approche progressive appuyée sur des objectifs parfaitement clairs. Donc cet essai a, d'une certaine manière, tiré parti de ses limites; nous décrivons et analysons un des niveaux de « l'observé », nous ne prétendons pas intégrer tout « l'observable ».*

\*\*

Louise Cassagneau a été enregistrée par nous pour la première fois en Avril 1969<sup>2</sup>. Née en 1883 à Roquefeuil, Pays de Sault<sup>3</sup>, c'était alors une très vieille femme usée par un travail continu et quasi solitaire. Mariée à vingt-six ans à son cousin germain, elle est veuve quatre ans plus tard et doit élever ses deux enfants. En 1910, l'année qui suit le mariage, le ménage s'installe à Nébias, sur un plateau plus fertile et d'accès plus aisé que le Pays de Sault natal. Elle y demeurera toute sa vie comme cultivatrice, petit propriétaire foncier, appartenant donc à la classe majoritaire dans ce pays de faire-valoir direct<sup>4</sup>.

Elle est pour l'ethnologue européeniste un sujet d'exception dans la mesure où elle possède une culture exclusivement occitane et orale. Si elle parle le français avec lenteur, dans un accent légèrement distingué, elle n'a jamais connu l'école primaire. Les chants d'église en latin et français, les plaintes foraines occitanisées<sup>5</sup>, les contes oraux forment à eux seuls tout son savoir textuel. De sa compétence de narratrice nous n'avons en fait qu'une idée approximative : la masse des textes connus a été considérable mais la sélection idéologique renforcée par un regain tardif de religiosité a éliminé presque complètement la facétie et le récit animalier; au moment de l'enquête il est sans aucun doute que, pour elle, conter n'est pas un jeu mais une activité grave à laquelle elle ne consent que rarement, après avoir été longuement priée. Mais ses techniques de narratrice marquent tous les aspects de sa parole, l'essentiel de sa conversation est nourri de souvenirs qui adoptent le moule stable du récit rituel.

Son auditoire fut, pendant au moins quarante années, formé de toutes les générations du village réparties entre deux institutions de transfert : *l'assemblée enfantine* de la fin d'après-midi, après

2. Gaston Maugard avait noté en 1950 trois contes publiés dans *Contes des Pyrénées*, Paris, 1955 : « Jean de l'Ours » (T. 301. B.), n° III, « Le Petit chevrier » T. 592 + T. 675, n° XVII, « Le coucou ou la lanière de peau dans le dos » T. 1000 + 1003, n° XXIII. Ces versions remodèlent constamment le style oral de la conteuse et nous sont restées inutiles. A. Cabrol, instituteur en retraite à Nébias, nous a gracieusement communiqué son enregistrement de la totalité du répertoire, transcrit par Urbain Gibert; les comparaisons avec nos propres enregistrements ont suscité le présent travail. Le répertoire Louise Cassagneau est pour une large part publié dans « *Una contairina populara audenca* », Montpellier, 1970 et « *La Tradition orale du conte occitan* », 2 vol., Paris, 1974-1975.

3. Canton de Belcaire (Aude).

4. Voir pour le détail *Una contairina...*

5. Nous en avons publié une qui présente un mélange linguistique remarquable : « Sur la production du récit populaire, à propos du Fils Assassiné », *Arts et Traditions Populaires*, 1970.

la classe, la *veillée* où dominent les adultes. Quelques-uns de ses anciens auditeurs qui sont restés ses voisins ont formé parfois des groupes aléatoires et informels qui lui ont donné l'occasion de conter; l'enquête dans toute sa durée<sup>6</sup> — plus de quatre mois — a elle-même suscité une renaissance éphémère des assemblées coutumières diurnes<sup>7</sup>.

La masse émergente de son savoir narratif, tel qu'elle nous l'a communiqué, se répartit en 17 récits représentant 18 types de la classification d'Arne-Thompson<sup>8</sup> :

T 15	Le lop e le rainart*
T 159 A	Le carbonier
T 300	Le conte de la bèstia de sèt caps
T 301 B	Jan de l'ors
T 302	Le lion, l'agla e la formiga
T 326	Gara que tombi*
T 402	Chatte blanche
T 425 C	La Belle et la Bête
T 592 + T 675	Le petit crabier
T 613	L'avugle e le paralitica
T 706	Santa Brigita
T 780	La Flor de Laurièr
T 931	(Thème d'Œdipe)
T 939 A	Le retour du soldat
T 1000	La pelalha
T 1525	Le fin volur*
Non. id.	Le conte del lop*

C'est cet ensemble de textes, dont une majeure partie a été enregistrée à deux ou trois reprises, qui nous servira de base pour établir un premier programme d'analyse de la performance narrative.

## I. LE PROGRAMME RHETORIQUE

L'énonciation du conte est l'acte qui fait passer le récit mémorisé de l'existence virtuelle à la communication. Cette énonciation n'est pas à chaque fois identique, l'une des caractéristiques du conte oral

6. L'enquête s'est déroulée en deux temps : visites espacées pendant les mois d'avril à juillet 1969, séjour de Daniel et Claudine Fabre en août 1969.

7. Pour l'analyse de ces institutions, voir exemples et bibliographies dans les travaux cités note 1.

8. Les titres marqués d'un astérisque nous ont été dits sous forme de fragments ou de résumé.

étant précisément une grande labilité du message final, appuyée sur une constance relative des structures. Pour le même conteur cette variabilité est mesurable grâce au procédé de l'enregistrement répété à des dates plus ou moins éloignées, la composition de l'auditoire restant, dans ce premier temps de la recherche, une constante. L'analyse de plusieurs versions du même récit permet donc de dégager les principes de la performance individuelle en repérant des régularités de procédures dans la variété des réalisations. Afin de présenter un schéma clair de la production du récit oral, nous avons choisi le modèle rhétorique approfondi et parfois révisé par les résultats de la recherche contemporaine en sémiotique, stylistique, analyse de l'énonciation et théorie de la communication. En effet seule l'ancienne rhétorique envisage la production du récit oral comme un programme complexe qui va de la constitution du signe à la communication en acte, alors que la rhétorique médiévale et moderne refoule toute référence directe à la parole, se purgeant ainsi de la présence du corps et de la voix en éliminant l'*actio* de la théorie du discours. Pour le cas particulier du conte oral nous pouvons représenter le programme par un tableau <sup>9</sup> :

	PHASE	CONTENU THEORIQUE	CONTENU PARTICULIER Conte Oral
MEMORIA	INVENTIO	<i>Invenire quid dicas</i> Trouver quoi dire	Donné par transmission orale : Topiques et sujets du conte
	DISPOSITIO	<i>Inventare disponere</i> Mettre en ordre	Donné par transmission orale : Latitudes combinatoires des unités morphologiques.
	ELOCUTIO	<i>Ornare verbis</i> Ajouter l'ornement des mots et des figures	Improvisée en usant des modes linguistiques de la narration orale : pluralité des discours.
	ACTIO	<i>Agere et pronuntiare</i> Jouer : gestes et diction	Improvisée : performance polyglottique : structuration de l'espace, geste, voix.

9. Nous adaptons et illustrons le schéma de R. Barthes, *Communications* 16, p. 197.

L'ensemble des opérations est conditionné par la fonction de « *memoria* » mais celle-ci peut intervenir soit comme instrument enregistreur et répéteur essentiellement au niveau de *l'invention*, soit comme répertoire de technique qui permet de produire chaque fois un texte nouveau.

L'étude des modes de l'improvisation individuelle nous intéresse seule ici, l'analyse du contenu même (*inventio*) relevant à la fois, selon le palier choisi, d'une sémiotique narrative ou d'une mythologique. Remarquons cependant que c'est ce type d'analyse qui s'est d'abord imposé car pour reprendre les définitions fondatrices de Bogatyrev et Jakobson « Du point de vue de l'interprète d'une œuvre folklorique, celle-ci apparaît comme un fait de langue, c'est-à-dire quelque chose d'impersonnel, un donné indépendant de l'interprète même s'il est propice à être changé, à recevoir de nouveaux éléments poétiques ou des éléments quotidiens »<sup>10</sup>; c'est des modalités de ce « changement » que nous traitons dans le contexte du nouvel intérêt théorique pour une anthropologie de la parole.

## II. DISPOSITIO

L'école folkloristique finnoise suivie par les catalogues nationaux et internationaux a imposé la notion de « type », trop diffuse même si sur un plan strictement informatif elle demeure fort utile. Mais si les premières collections allemandes et scandinaves qui ont servi de base à la classification présentent approximativement une certaine uniformité, l'application stricte de ce cadre taxinomique à des collectes différentes pose des problèmes d'identification et aboutit à une manie dénommatrice chaque fois qu'une version semble s'écarter du type canonique. C'est l'interprétation réaliste de la notion de type qui a amené les chercheurs à élaborer la notion explicative de « contamination ». On rend compte de l'apparition de versions déviantes comme d'un mélange anomal de modèles réifiés. Or ces concepts éclatent dès que nous passons à l'analyse d'un répertoire individuel. En effet une nette souplesse morphologique, sans affecter les schémas narratifs fondamentaux, permet de produire des récits nouveaux loin de toute reproduction mécanique. La macro-structure qui organise la chaîne des événements et la qualification par l'action sont les deux niveaux où joue la *dispositio*.

---

10. « Die Folklore als eine besondere Form des Schaffens », p. 905.

## II. 1. La labilité de la macro-structure.

Le schéma du conte merveilleux de Propp simplifié par A.-J. Greimas<sup>11</sup> se formule ainsi :

I	Constitution du Héros par collection d'attributs	<i>Epreuve Qualifiante</i> (E.Q.)
II	Noyau polémique du conte : acquisition de l'objet-valeur	<i>Epreuve Principale</i> (E.P.)
III	Mise en cause puis Reconnaissance du Héros	<i>Epreuve Glorifiante</i> (E.G.)

Nous constatons chez la conteuse une tendance à réutiliser l'Epreuve Qualifiante et en partie l'Epreuve Principale du T. 613 « L'Avugle e le Paralitica », par exemple, pour introduire le T. 300 « La Bèstia de sèt caps ». Le schéma de sa version du T. 613 étant celui-ci :

E.Q.	Un aveugle abandonné surprend les secrets des bêtes et recouvre la vue.
E.P.	Il réalise trois exploits réputés impossibles : E.P. 1 : Rendre la vue aux aveugles du Pays. E.P. 2 : Découvrir de l'eau dans un pays sec. E.P. 3 : Guérir la fille du roi d'une maladie mystérieuse.
E.G.	Il épouse la fille du roi.

elle produit en liant les textes (T. 300, T. 613) un conte nouveau ainsi structuré :

E.Q. + E.P. 1 + E.P. 2 + E.P. x (Il délivre la fille du roi qui devait être dévorée par un monstre à sept têtes = T. 300) + E.G.

La fonction introductrice reste l'acquisition du Savoir-Pouvoir auprès des animaux dans l'Epreuve Qualifiante, dès que le héros existe il peut assumer plusieurs actions héroïques; conservant le schéma fondamental du conte merveilleux elle l'amplifie ou l'oriente à sa guise en usant de la structure caténaire de l'épopée, le héros ne s'achève pas dans l'exploit unique mais accomplit une série de hauts faits, seule sa présence constante unifie le récit.

11. *Sémantique Structurale*, Paris, 1966, Chapitre 10; ce schéma a été bien complexifié depuis, mais il suffit ici à définir une macrostructure.

Comme de tradition, l'action se clôt par le gain matrimonial après avoir eu un objet plus largement social et cosmologique : quête de la lumière, quête de l'eau <sup>12</sup>.

Dans un deuxième cas l'E.P. 2 du T. 613 assure une fonction de remplissage temporel. Dans les types 300, 302, 303 le canevas dominant, en zone gallo-romane en tout cas, est le suivant : après l'Épreuve Principale (sauver la fille du roi) le Héros part un an et un jour, ce qui permet aux faux héros de prendre sa place, il revient le jour même du mariage et démasque son rival. Dans ce récit le vide temporel rituel (1 an et 1 jour) est comblé par un changement de la perspective narrative (Héros → Faux Héros) mais la conteuse fait ici prévaloir la perspective unitaire du Héros. L'ellipse temporelle est remplacée par une Épreuve Principale secondaire : le héros quitte la princesse et va trouver de l'eau dans le désert paradoxal de la *Vila d'Ondes*, il revient ensuite et nous retrouvons l'axe fonctionnel principal, mais cette incise est *possible* sans être automatique. Ainsi la structure narrative se complexifie-t-elle au plan des grosses unités selon deux principes :

- *l'adjonction sérielle* : une ou plusieurs épreuves nouvelles empruntées à un autre conte merveilleux du répertoire s'intègrent à la série probatoire, E.P.

- *le remplissage temporel* : une ellipse temporelle dans la perspective du Héros offre l'ouverture qui laisse place à un conte nouveau et ainsi de suite par emboîtement.

Le choix du T. 613, une fable édifiante, comme complément disponible nous apparaît comme idéologiquement révélateur, cependant les mêmes règles combinatoires sont à l'œuvre dans d'autres textes le T. 1000, *La pelalha*, par exemple.

## II. 2. *Labilité des fonctions qualificatives.*

La narration du T. 706 *Santa Brigita*, conte préféré de la conteuse, se caractérise par une certaine mobilité des épisodes de formation. Ainsi peut-elle intégrer la séquence du « Pain changé en fleurs » empruntée à une légende hagiographique régionale : *Santa Germana*, en vertu du fait qu'elle n'est pas fonctionnellement nécessaire, qu'elle n'a qu'une signification attributive redondante.

---

12. Le T. 613 par L. Cassagneau n'est-il pas d'ailleurs un de ces textes où le passage du mythe au conte se dessine dans le changement d'objet : du cosmologico-social à l'individuel ? C'est une des thèses de Mélétynsky : « Problèmes de la morphologie historique du conte populaire », *Sémiotica* II, 2, 1970.

Au stade de la *Dispositio*, nous constatons donc à la fois la permanence et la mobilité morphologique. Chaque conteur habituel réorganise partiellement sa matière dans le cadre strict des contraintes formelles (logiques et esthétiques) du genre; le terme de production intertextuelle nous semble définir au mieux cette phase du programme rhétorique mais seule la connaissance aussi complète que possible du savoir textuel du conteur et de sa communauté permet de cerner le champ des liaisons possibles.

### III. ELOCUTIO

Comme le fait remarquer R. Barthes<sup>13</sup>, la meilleure traduction de ce terme serait non pas *élocution*, trop restreint, mais *énonciation*, ou à la rigueur *locution* (activité locutoire). Cette phase consiste en une mise en mots des « découvertes » de l'*Inventio* organisées en grandes masses discursives par la *Dispositio*. Dans le cas du conte populaire nous ne pouvons analyser seulement les diverses figures ou tropes, aussi proposons-nous une systématisation provisoire de cette phase définie comme énonciation du conte.

#### III. 1. *Énoncé narratif basique et expansion élocutive.*

L'analyse par Propp<sup>14</sup> du conte populaire et du récit en général comme enchaînement de fonctions est irréfutable, même si l'on peut très justement complexifier les modes de l'enchaînement. Ces fonctions-noyaux sont manifestées dans des micro-récits plus ou moins fractionnés; à ce niveau l'expansion élocutive est sentie comme caractéristique du *style oral* de tel conteur. Ainsi un informateur du Pays de Sault oriental (Artigues) nous faisait remarquer les deux traitements stylistiques possibles d'un énoncé basique, soit : « *Le paire es anat a l'òrt e las ròsas èran secadas* » (Énoncé 1), soit : « *Alors le pauvre père il est allé au jardin et quand il a vu ces roses ! Madre Mia ! Toutes noires, toutes fanées, il était triste, alors il a sorti son mouchoir [le conteur sort un mouchoir de sa poche] et il a fait comme ça [il se tamponne les yeux et les tempes avec son mouchoir roulé en boule], comme ça !* » (Énoncé 2), le second énoncé caractérisant pour lui le conteur d'origine espagnole qui lui avait transmis le texte (T.303). Chez Louise Cassagneau

13. « L'ancienne rhétorique », *Communications* 16, pp. 217-218.

14. *La morphologie du conte*, Moscou, 1928. Trad. française, 1970.

voici un exemple parmi d'autres de cette expansion pour un même conte (T.302), testé grâce au double enregistrement :

Énoncé 1 : « *S'en va* » (il s'en va).

Énoncé 2 : « *S'en va cap a la siva ostal. Caminé quatre o cinc jorns de mès, manjava ont podia, quand trobava una tomata dins un camp o n'empòrta, s'en prenià çò que trobava, una caròta roja, çò que trobava, manjava...* » (il va jusqu'à sa maison. Il marcha quatre ou cinq jours de plus, il mangeait où il pouvait, quand il trouvait une tomate, une carotte rouge, ce qu'il trouvait, il mangeait). Sur l'énoncé de base qui dénote le déplacement du héros, la conteuse greffe une modalité secondaire : la quête de la nourriture. Dans la quasi-totalité des cas ces expansions visent à introduire l'effet de réalité dans le conte, elles instaurent un rapport avec le présent de la narration, elles sont à la fois action, description et discours.

### III. 2. *La Description.*

Elle constitue un exercice rhétorique indépendant : l'*ekphrasis* et c'est un peu comme « morceau rapporté » que l'on peut définir la description dans le conte. Elle est une surcharge élocutive et un temps de fixation du récit dans le réel. La conteuse peut développer les informations sur les lieux (topographies) et les personnages (prosopographies) mais le plus souvent la nomination et l'énoncé d'une qualité emblématique suffisent à la description. Sa présence dans le conte est donc très rare et peut s'expliquer par une modalité de la communication du message : auditoire enfantin ou étranger dont le milieu de référence est senti par le conteur comme différent ou lacunaire, qui ferait dominer la fonction référentielle au sens de R. Jakobson<sup>15</sup>. Voici un exemple caractéristique de description mêlée à la narration d'activités secondaires, non fonctionnelles pour le conte considéré (T.159 A, *Le carbonier*). La valeur d'*ekphrasis* est ici très sensible puisque le morceau se répète comme ouverture — 1 — et clôture — 2 — du texte :

1. « *Un carbonier fasiá fagòts dins le bòsc. Alavetz nevava, cada jorn nevava e aviá pares per manjar, se fasiá seguer un quilò de sal e alavetz fasiá fondre aiganèu e manjava amé sal, aquò salat, perquè le noirissíá, oui* » (un charbonnier faisait des fagots dans le bois.

15. « ... la visée du référent, l'orientation vers le contexte — bref la fonction dite « dénotative », « cognitive », « référentielle » — est la tâche dominante de nombreux messages. » R. Jakobson, « Linguistique et poétique » in *Essais de linguistique générale*, Paris, 1970, p. 214.

Alors il neigeait, chaque jour il neigeait et il n'y avait rien à manger, il faisait suivre un kilo de sel et alors il faisait fondre de la neige et il la mangeait salée, parce que cela le nourrissait, oui.)

2. « *Fasiá fondre nèu, avia aiga e avia totjorn un quilò de sal d'avança, salava l'aiga quand avia pares manjava aiga salada. Se moria pas de la talent. Enfin, com'aquò...* » (Il faisait fondre de la neige, il avait de la neige et gardait toujours un kilo de sel d'avance, il salait l'eau et quand il n'avait rien, il mangeait de l'eau salée. Il ne mourait pas de faim. Enfin, c'était comme ça...).

### III. 3. La parole rapportée.

On peut admettre que la langue du Récit, comme nous la définirons plus tard en l'opposant au Discours personnalisé du conteur, se caractérise formellement par l'utilisation de la troisième personne et de l'aoriste. Mais les êtres anthropomorphes qui agissent dans les contes sont aussi doués de parole et le récitant est libre d'introduire une dramatisation de son texte en rapportant les phrases préférées intérieurement ou échangées entre les locuteurs.

A ce propos l'analyse des modes de l'énonciation utilisés est d'un grand intérêt pour qualifier le style dramatico-narratif du conteur. Lubomir Doležel nous propose une typologie de ces procédures ainsi qu'un ensemble de techniques permettant de mesurer la distance de la parole rapportée à la parole neutre du narrateur<sup>16</sup>. Il définit quatre types d'énonciation éloignés du « neutre » par cinq caractères linguistiques : signes intonatifs, distinctions des trois personnes et des trois temps verbaux, moyens de l'appel et de l'expressivité, point de vue sémantique du locuteur, nuances stylistiques spéciales. Classons ces « styles » selon la distance qui les sépare de la parole du récit, elle est inversement proportionnelle au nombre de caractères linguistiques communs :

1	Style mixte : Narration subjective.
2	Style indirect libre : dialogue et monologue intérieur narrativisés.
3	Style direct libre : type particulier de dialogue, monologue intérieur.
4	Style direct : type essentiel de dialogue.

16. « Vers la stylistique structurale », *Travaux du cercle linguistique de Prague* 1, 1964, pp. 257-266 et J. Sumpf, *Introduction à la stylistique du français*, Paris, 1970, pp. 153-162.

Le style mixte et le style indirect libre sont caractéristiques de la prose moderne, tandis que la narration populaire utilise surtout le style direct. Ainsi dans le texte du conte une frontière nette oppose le style du narrateur et la parole rapportée; elle peut être accentuée par un jeu expressif du conteur qui, par exemple, différencie vocalement les acteurs. Chez Louise Cassagneau, le dialogue est présent avec une expansion élocutive particulière, il correspond à un échange d'informations entre deux locuteurs, qui selon le schéma d'amplification qu'elle utilise fréquemment se déroule dans son étendue maxima, en quatre temps :

Phase Fonctionnelle	1 Affirmation de A ou Demande de renseignement de A 2 Réponse de B ou Information de B
Réduplication	3 Expression d'un doute (ou d'un refus) de A 4 Confirmation de B

Citons parmi beaucoup d'autres un exemple extrait du T.300, « Le Conte de la Bèstia de sèt caps » : « *Escota per acabar ma situacion t'acompanhi pas juscas a l'ostal. Te n'aniríás e ieu me cal anar fer un autre petit torn. Mes tornarai pas d'un an e un jorn e al bot d'un an e un jorn vendrai te recossidar, e si vòls, coma b'a promes ton paire, nos maridarèm. — Es entendut mes venetz vos'n amé ieu, papà serà desolat. — Non, me cal accomplir mon dever, i diguèc, vai-t'en sola, n'as que quatre passes per i arribar, ça ditz* ». (Ecoute pour accomplir ma situation je ne t'accompagne pas jusqu'à la maison. Tu iras et moi il faut que j'aille faire un autre petit tour. Mais je ne reviendrai pas d'un an et un jour, et au bout d'un an et un jour, je viendrai te reconnaître et si tu veux, comme ton père l'a promis, nous nous marierons. — C'est entendu, mais venez avec moi, venez avec moi, papa serait désolé. — Non, il faut que j'accomplisse mon devoir, lui dit-il, va-t-en seule, tu n'as que quatre pas à faire pour y arriver).

Le monologue intérieur est assez rare, il reste en tout cas très peu développé et n'existe le plus souvent que comme amorce d'une action à venir. Ainsi dans le T.301 B « Jan de l'ors » cette réflexion de l'ours en début du conte : « *Aquela filha, s'imaginèc, te la cal panar !* » (Cette fille, s'imagina-t-il, il te faut l'enlever).

D'un point de vue général, après analyse des doubles enregis-

trements, nous pouvons définir deux régimes de la narration qui correspondent à deux situations de communication :

● *La narration neutre* : les événements y sont présentés impersonnellement et le style indirect domine comme mode d'énonciation du discours des acteurs, la parole rapportée se narrative par effacement de la frontière contextuelle.

● *La narration dramatisée* : les « situations de parole » y sont exploitées systématiquement, le style direct dans le dialogue ou le monologue coupe le fil objectif de la narration, la frontière contextuelle entre récit et parole rapportée est à son degré maximum.

Ainsi dans le premier cas y a-t-il accélération de la narration, elle est livrée comme un donné distancié, marquée par une utilisation spéciale de la langue, dans le second cas la performance personnelle joue un rôle essentiel, le conteur raconte et mime les rôles dans des discours dramatisés, le récit se théâtralise.

### III. 4. *Le jeu de la diglossie.*

Une mention spéciale doit être faite maintenant de l'utilisation du bilinguisme dans le dialogue. Elle apparaît comme un mimétisme spécifique de la littérature occitane dans une société en situation de diglossie; elle introduit par l'opposition des langues un nouveau critère de « frontière contextuelle ». Comme nous l'avons montré ailleurs<sup>17</sup>, il s'agit de la projection dans le dialogue d'une situation d'oppression linguistique et donc culturelle et politique. Les nobles et d'une manière générale les supérieurs parlent français, le discours en langue valorisée apparaît le plus souvent en fin de récit chez notre conteuse, au moment de la rituelle récompense du héros par le roi. En voici un exemple extrait du T. 300 : « *E alavetz tustèc la man à son beau-fils : « Et vous, vous vous marierez quand ça vous fera plaisir, i diguèc, et moi je suis là pour tout arranger, toutes les situations et je vous félicite et je ne sais comment vous remercier et vous féliciter ».* Par cette situation à la limite, liée à la structure même du récit, le discours français sert donc aussi de frontière du texte au même titre que les formules hypersémiotisées dont nous avons à traiter par ailleurs.

17. D. Fabre et J. Lacroix, « Langue, Texte, Société. Le plurilinguisme dans la littérature ethnique occitane », *Ethnologie Française*, II, 2, 1972, pp. 43-66.

### III. 5. *Histoire et Discours.*

Nous avons déjà été amenés à définir brièvement un mode objectif de la narration qui s'oppose plus ou moins au discours rapporté, personnalisé par définition. A ce point de l'étude, nous devons aborder un aspect de l'élocution fondé par une distinction plus générale : Histoire *vs* Discours. Les traits formels en ont été décrits par E. Benveniste dans son article « Les relations du temps dans le verbe français »<sup>18</sup>. Nous reprendrons sa distinction maintenant classique entre :

● *L'énonciation historique* : récit des événements passés qui exclut toute forme linguistique autobiographique (*je, tu, ici, maintenant*) et se caractérise par l'utilisation de la troisième personne avec trois temps verbaux possibles : l'aoriste (passé simple et passé défini), l'imparfait, le plus-que-parfait. « A vrai dire, il n'y a même plus alors de narration. Les événements sont posés comme ils sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici; les événements semblent se raconter eux-mêmes ».

● *L'énonciation discursive* : « Toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière ». Toute les personnes sont possibles ainsi que tous les temps, sauf l'aoriste.

De ce régime de la narration nous adopterons une définition plus limitée en excluant de cette partie de l'étude le discours rapporté, précédemment analysé. Le terme *Discours* désignera donc tous les signes du narrateur, les rapports que le conteur établit dans son texte entre lui-même, son auditoire et le message qu'il communique; c'est à partir de celui qui parle et de sa situation dans le monde que naît la signification et non plus seulement de l'énoncé impersonnel des faits. En réalité comme le remarque Gérard Genette le récit n'existe jamais à l'état pur, « la moindre observation générale, le moindre adjectif un peu plus que descriptif, la plus discrète comparaison, le plus modeste « peut-être », la plus inoffensive des articulations logiques introduisent dans sa trame un type de parole qui lui est étranger et comme réfractaire »<sup>19</sup>. Et c'est un vaste programme de sémiotique textuelle que d'établir « le répertoire et le classement des moyens par lesquels la littérature narrative a tenté d'organiser les rapports du Récit et du Discours ». C'est cette

18. In *Problèmes de linguistique générale*, Paris, 1967, pp. 237-250.

19. « Frontières du récit », in *Figures II*, Paris, 1969, pp. 66-67.

articulation des deux régimes de la narration que nous allons systématiser à partir de notre corpus.

Du point de vue sémiotique, le Discours impose aux événements narrés une sorte de sur-signification. Ces incises ont toutes en commun dans le récit oral un trait connotatif : *l'actualisation*; l'événement fabuleux, décroché du réel, du milieu techno-économique et idéologique, est rattaché par une intervention discursive à l'ici-maintenant de la narration et du contexte. Mais le Discours peut se définir plus précisément par les opérations rhétoriques qui actualisent le récit selon des modes divers; pour une taxinomie sommaire nous avons dégagé deux rapports pertinents qui permettent de désigner les quatre variantes discursives que nous illustrerons successivement :

Généralisation	0	—	+	—
Particularisation	0	+	—	+
Distanciation	—	—	—	+
Participation	+	+	+	—
Opérations Rhétoriques Types de Discours	Captatif	Référentiel	Evaluatif	Humoristique

Lég. : 0 = Non pertinence; + = présence; — = absence.

### III. 5. 1. *Le discours captatif.*

Le récit est présenté par un énoncé vide, à valeur déictique qui a pour unique fonction de préparer l'auditeur à la réception d'un sens plein. La conteuse utilise un répertoire de phrases types qui permettent d'abord de vérifier si le contact est établi : *comprenez ?* (vous comprenez ?).

L'invite à la participation sympathique apparaît dès qu'un événement est marqué pour un acteur, par un supplément de dépense affective (douleur ou joie) : « *magina !* » (imagine !), la formule présentative « *vòls pas que...* » (tu ne veux pas que...) a la même fonction. Par l'assertion emphatique la conteuse ménage une pause dans sa narration pour quêter l'approbation de l'auditoire. Elle peut terminer une phrase par un « oui » accentué, ou un « *vòli dire !* (je veux dire) qui connote en occitan une affirmation d'évidence.

Cet usage fréquent d'un discours phatique<sup>20</sup>, qui permet d'établir le contact et de vérifier si le récit « passe » toujours, amène en général une réaction positive de l'auditoire : affirmation simple ou répétée avec connotation de surprise, d'admiration ou de pitié selon l'intonation, mouvement de tête avec mimique, surcroît de fixité dans le regard. Lien de parole et de mimique entre le conteur et l'auditeur, le discours captatif introduit surtout la masse des significations personnelles que transmettent les trois autres types de discours.

### III. 5. 2. *Le discours référentiel*<sup>21</sup>.

La plupart des récits de Louise Cassagneau appartiennent au domaine du merveilleux ; cependant la conteuse tient absolument à actualiser le texte ou à mettre en relief les éléments de référence au contexte. Nous pouvons ainsi définir trois types de relation du récit et de ces références.

● *La comparaison*. Le discours référentiel rappelle le contexte commun à l'auditoire et à la conteuse : « *l'ainat èra dejà arribat am una bèla femma, se l'aviá causida bèla una costaud coma la Pauleta del Fermin* » (T. 402) (l'aîné était déjà arrivé avec une belle femme, il l'avait choisie belle, une costaud comme la Paulette de Firmin.) ou « *èra anat am'un sabre, deviá esser bon, copava mès que la meva cotèlha* » (T. 300) (il y était allé avec un sabre, il devait être bon, il coupait mieux que mon couteau). Le contexte présent est parfois inclus de façon anachronique si l'on considère la situation historique implicite du récit : « *Aviá recebuda una letra qu'avián un vagon de marchandisas a la gara* » (T. 455) (Il avait reçu une lettre (disant) qu'ils avaient un wagon de marchandises à la gare).

● *La démarcation* (comparaison inverse). Parfois le conte est situé comme réalité passée identique à celle que la conteuse a vécue dans son enfance, elle va marquer la différence entre ce temps là et le temps présent où la narration a lieu : « *D'autris còps èra pas coma ara* » (T.675 + T.592) (Autrefois ce n'était pas comme maintenant). Ou « *aviá pas d'autòs* » (id.) (Il n'y avait pas d'autos). Cette variante du discours référentiel permet d'amorcer dans la plupart des cas un développement évaluatif de portée idéologique.

20. Terme proposé par B. Malinowsky et adopté par R. Jakobson, art. cit.

21. Pour une définition, voir note 14.

● *La définition.* Dans certaines conditions de communication : auditoire enfantin ou urbain, la conteuse éprouve le besoin de mettre en évidence par une opération méta-linguistique un fait de contexte qu'elle suppose inconnu : *Sabètz çò qu'es una salimandra ? Quicòm de vèrd coma un lauzèrt. A la font nosautris i n'i aviá quand abeuravèm en ivèrn, al pontet sortissian; si una bèstia s'en beviá una, qu'èra coma saborós, èra mòrta sul còp...* » (T. 613) (vous savez ce que c'est une salamandre ? Quelque chose de vert comme un lézard. A la fontaine il y en avait quand nous faisons boire en hiver, elles sortaient au petit pont; si une bête en buvait une, c'était comme savoureux, elle était morte sur le coup).

### III. 5. 3. *Le discours évaluatif.*

Il manifeste une éthique dont nous cernerons les grandes lignes plus loin, car cette récupération idéologique du conte caractérise la conteuse. Nous repérons maintenant les seuls modes d'insertion de la moralisation dans le récit à partir de quelques exemples.

● Lorsqu'il est présent, la conteuse sympathise avec un héros victime, d'où son goût pour le T.613 « *L'Avugle e le Paralitica* » et le T.706 « *Santa Brigita* ». Chaque dénomination du héros s'accompagne d'un « *pauròt* » (le pauvre) à tonalité affective, l'interjection « *Pietat !* » (pitié) remplit la même fonction. Les diminutifs expressifs font au même titre partie de ce registre.

● De façon générale elle commente les événements dans un discours moralisateur sur le Bien et le Mal : « *Aviá coratge, es plan que Nòstre Sénher sosten la bona bèstia* » (T.425) (Elle avait du courage, c'est que Notre Seigneur soutient la bonne bête). « *Eran amics, e tot, e se sabian perdonar si qualqu'un se fachava e tot, èran un bon menatge, que* » (T. 931) (Ils étaient amis et tout et ils savaient se pardonner si l'un d'entre eux se fâchait et tout, ils formaient un bon ménage, quoi). Le sens idéologique est explicité dans le commentaire aphoristique : « *Jalosia es un méchant vice* » (T.402) (Jalousie est un méchant vice); « *Un mentur es pire qu'un volur* » (T.703) (Un menteur est pire qu'un voleur). Dans les dialogues rapportés, elle développe tout particulièrement les supplications d'un personnage et les remerciements connotant dans le discours sa propre vision des relations interpersonnelles qui reproduisent les rapports chrétiens de prière, de pardon et de charité.

● Le commentaire idéologique direct, qui peut être formulé par le héros, se situe plus souvent à la fin du récit et en livre le sens supérieur, le T.402 se clôt ainsi : « *E alavetz i ditz a son fraire,*

*t'inquietes pas de la corona, la meuna femna a tres o quatre roiaumes a gerar, ça ditz, alavetz ai pas besonh de gerar aqueste, la corona te la cedi. Alavetz le va abraçar. Malgré que siàs estat meissant te pardoni perqué Nostre Senher a perdonat, mès qu'au-trament ba merites pas* ». (Et alors il dit à son frère, ne te soucie pas de la couronne, ma femme a trois ou quatre royaumes à gouverner alors je n'ai pas besoin de gouverner celui-ci, la couronne je te la cède. Alors il va l'embrasser. Bien que tu aies été méchant, je te pardonne parce que Notre Seigneur a pardonné, mais pourtant tu ne le mérites pas).

### III. 5. 4. *Le discours humoristique.*

On peut admettre comme pratique générale de la culture populaire que tout texte culturellement valorisé suscite une inversion parodique ou *Schwundstufe*, selon l'expression de K. Ranke. Dans les narrations de notre conteuse la distance humoristique naît de la rencontre du merveilleux et d'éléments érotiques et scatologiques. Ainsi dans « Jan de l'Ors » (T.301 B), les compagnons sont battus et poussés dans les « cabinets »; Jan de l'Ors, le héros, retrouve ainsi le dernier : « *Avans de dinnar, per véser, ça ditz, me cal anar pissar avans de dinnar, e dinnarèm* ». *Vòls pas que quand anèc pissar : « E que me pissas dessus ! ça diguèc. E que fas aquí dedins, ça diguèc, galèra ! E som vengut pissar e som tombat dedins... »* (Avant de dîner, pour voir, dit-il, il me faut aller pisser, avant de dîner et puis nous dînerons ». Tu ne veux pas que quand il alla pisser : « — Et quoi tu me pisses dessus ! dit-il — Et que fais-tu là dedans, galère ! — Et je suis venu pisser et je suis tombé dedans »). Dans un conte d'animaux, le seul qu'elle narre, un auditeur intervient en soulignant une ambiguïté de sens : le conteur faisant parler le loup « *La coga me trembla de la fred ! Pòdi pas demorar defòra* ». Un auditeur : « *Era le lop o l'òme ?* ». Rires. (La queue me tremble de froid ! Je ne veux pas rester dehors. — C'était le loup ou l'homme ?) La comparaison actualisante peut avoir même effet lorsqu'elle confond volontairement les deux registres du merveilleux et du quotidien, la femme du héros et « la Pauleta del Firmin » dans le T.402, « Chatte Blanche ».

Ces interventions humoristiques révèlent une situation nouvelle de non-adhésion ou d'adhésion mitigée au contenu véhiculé par le récit; elles restent assez rares chez la conteuse qui valorise plutôt la participation et l'identification sympathique, mais elles sont le trait dominant de l'énonciation chez quelques conteurs hommes de la Haute Vallée de l'Aude et du Pays de Sault.

### III. 5. 5. *Remarques sur le discours méta-narratif.*

A côté de ces actualisations aisément repérables nous pouvons cerner une fonction méta-narrative qui génère un discours autonome sur l'organisation du récit. Ce commentaire est évidemment beaucoup moins développé que dans la littérature narrative « savante » et il est, en général, inclus comme incise discrète, dans le récit lui-même. Un des traits fondamentaux du vraisemblable du genre selon L. Cassagneau est l'absence de suspense. Les événements peuvent être annoncés avant de se produire, même dans les récits où cette anticipation n'est pas structurelle. Citons quelques exemples remarquables, dans le T.301 B, le héros enfant demande à sa mère : « *E consi m'apelaran se en escapavi ? — T'apelaran Jan l'Ors, que te fa aquò que t'apelan Jan l'Ors ?* » (Et comment m'appellera-t-on si j'en réchappe ? On t'appellera Jean l'Ours, qu'est-ce que ça te fait qu'on t'appelle Jean l'Ours ?). De même lorsque, au cours des Épreuves qualifiantes, les compagnons disparaissent avant qu'il les découvre, en principe par hasard, la conteuse présente les actions de Jean de l'Ours comme des essais « pour voir ». Dans le T.300, le champion vient de tuer la Bête et de délivrer la fille du roi et il a décidé de partir pour un an et un jour. Voici le discours prophétique qu'il tient à la princesse : « *Pensi que qualqu'un d'autre vendra les recossidar, ça ditz, en fasquent veire que son elis que l'an fait. Vau arrancar las lengas* » (Je pense que *quelqu'un* viendra les récupérer, dit-il [en parlant des sept têtes de la Bête], en faisant croire que ce sont *eux* qui l'ont fait. Je vais arracher les langues). Dans sa structure même, la phrase comprend une procédure de transformation du sujet du singulier au pluriel, de l'indéfini au défini qui donne à voir sa fonction prévisionnelle.

Ainsi suivant le besoin du moment : commodité de nomination du héros ou justification d'un comportement prémonitoire, la conteuse anticipe les événements à venir et fait de la téléonomie, un trait attributif du héros, dévoilant ainsi la structure profonde du récit. Un tel comportement révèle aussi une dimension essentielle du *dire* dans les sociétés orales : l'intérêt pour l'objet-texte y est fondé, non sur la surprise et l'attrait de l'inattendu, mais sur la répétition et le *plaisir de la reconnaissance*. Les psychologues nous ont appris que dans la phase ultime de l'apprentissage du langage l'enfant qui commence à manipuler des signifiés complexes, et à maîtriser partiellement un système modelant secondaire comme le récit, est extrêmement tatillon sur la lettre même des textes mémorisés; sa réaction va jusqu'à la violente colère

si un seul mot varie, d'une version à l'autre, et peut-on dire, toute communication ultérieure d'un texte reste marquée par cette initiation. Aussi la relation dynamique entre conteur et auditoire enfantin peut-elle être schématisée dans le conflit de l'innovation et de la tradition, le respect de l'intégrité du texte tient non pas tellement à l'auto-correction spontanée du conteur qu'à la censure étroite des spectateurs<sup>22</sup>. Dans un tel contexte il est clair que l'événement n'est rien, il est bien connu et tout à fait attendu; aussi L. Cassagneau, conteuse qui n'a pu apprendre le plaisir solitaire du suspense dans les livres, se plaît-elle à développer les amorces du récit au mépris de la succession linéaire des situations. Le plaisir de dire et d'entendre ne se limite pas à la toute moderne émotion de l'attente incertaine, il est jouissance du texte comme totalité langagière.

### III. 6. *Le conte comme Texte.*

Tous les traits jusqu'alors repérés s'appliquent à la narration comme Récit ou comme Discours; reste à la définir comme production du Texte, d'une parole unique et valorisée qui rompt rituellement avec la « prose du monde », avec le flux insignifiant de la parole quotidienne. C'est la fonction poétique selon R. Jakobson qui, en déplaçant l'attention vers le langage lui-même, transforme un médium en une matière d'élaboration esthétique. Dans le conte populaire la brisure du quotidien au texte est conjurée par un grand luxe de formules qui ménagent la transition. Parfois dans le corps du récit comme dans un chant ou une prière, un rappel formulaire propose une structure rythmée dont la narration forme les entours avec une simple fonction de support, mais, la plupart du temps, la fonction poétique joue sur une démotivation généralisée des « noms propres », des actions, des situations, qui suscite l'activité imaginante. Il serait cependant très insuffisant de réduire la sémiotisation du texte aux manifestations lin-

22. Il faudrait citer et discuter ici les tentatives d'analyse expérimentale de la transmission orale qui consistent à faire répéter un texte par une chaîne d'individus afin d'en décrire les transformations. Mais ces expériences ignorent le rôle de la pression normalisatrice de l'auditoire : tentatives d'Anderson et Wesselski décrites et critiquées par M. de Meyer, « Experimentale Folklore », *Volkskunde*, LIV, 1, 1953, pp. 38-48, expérience de F.H. Cushing chez les Zuni in W.R. Bascom, *Journ. of. Am. Folklore* LXVI, 262, 1953, pp. 288-289. R. Bastide avait conduit une recherche semblable au Brésil. Les rapports du conte et de l'auditoire enfantin sont décrits dans Ok-Ryen-Seung, *Psychopédagogie du conte*, Paris, 1971; des recherches de cet ordre ont été menées au Centre Régional de Documentation Pédagogique de Toulouse, 1971, de Pau, 1977.

guistiques, aux jeux sur le son et le sens. Une mise en scène générale, autrement dit une *situation* avec son espace et ses interrelations constitue déjà un lieu marqué; et puis, au-delà de la simple expressivité, la voix et le geste dans leurs volumes propres, à la fois académiques et personnels, caractérisent chaque narrateur. Mais fixons-nous d'abord sur les faits de langage, en essayant de dégager les codes de sémiotisation dont le conteur dispose comme d'un répertoire, clos certes, mais dont les combinaisons sont largement variées.

### III. 6. 1. *Commencer, finir.*

Commencer : toute parole s'élève sur le fond de cette hantise qu'un système formulaire, dans la correspondance par exemple, essaie de refouler. L'écrivain moderne redoute l'initiale, y voyant le double risque du déjà dit rassurant et de l'inquiétant hasard. « La phrase surgie (dictée) d'où je pars vers quelque chose qui sera le roman au sens illimité du mot, a ce caractère de carrefour, sinon entre le vice et la vertu, du moins entre se taire et dire, entre la vie et la mort, entre la création et la stérilité. Et cela se passe non point au niveau de la volonté, de la décision herculéenne, mais dans le choix, l'arbitraire des mots *empruntés* (à qui ? pourquoi ?) comme par un étrange détour de l'échangeur. Une constellation de mots appelée ordinairement phrase, joue ainsi le rôle de destin... »<sup>23</sup>. Face au sujet retenu devant les aléas du discours, la collectivité propose un lieu, un moment, un code, « l'institution... rend les commencements solennels, puisqu'elle leur impose, comme pour les signaler de plus loin, des formes ritualisées, puisqu'elle les entoure d'un cercle d'attention et de silence »<sup>24</sup>. Mais cette peur et ce protocole ne sont sans doute que les deux faces de la même inquiétude « à l'égard de cette existence transitoire, vouée à s'effacer sans doute, mais selon une durée qui ne nous appartient pas; inquiétude à sentir sous cette activité pourtant quotidienne et grise, des pouvoirs et des dangers qu'on imagine mal »<sup>25</sup>. Peurs et rites de la parole, l'analyste du texte populaire se trouve à un moment affronté à cette constante anthropologique. Et en effet, c'est là un des grands thèmes souterrains de la « *Volkskunde* », mais il est toujours traité en ordre dispersé, dans

23. L. Aragon, *Je n'ai jamais appris à écrire ou les incipit*, Genève, 1969, pp. 45-46.

24. M. Foucault, *L'Ordre du discours*, Paris, 1971, p. 8.

25. *id.*, *ibid.*, p. 10.

les marges de toutes les grandes entreprises d'élucidation du contenu, sans plan d'ensemble et surtout dans une tenace ignorance réciproque<sup>26</sup>.

Le rite verbal du commencement n'accompagne pas nécessairement la profération du texte. Dans le cadre de la veillée, la mise en place autour du feu du cercle des auditeurs polarisé par la conteuse peut suffire à définir un lieu de parole différente et à ouvrir la communication exceptionnelle. Le plus souvent cependant, l'ouverture marque le seuil du premier texte puis disparaît dans l'enchaînement des contes, surtout si un seul narrateur anime la soirée, et la clôture du dernier texte suffit à boucler la chaîne; mais de ci, de là des protocoles d'introduction et de fin peuvent apparaître, c'est la classification autochtone des textes qui nous donne la clef de leur présence. Chez les conteurs des Pyrénées audoises et tout particulièrement chez L. Cassagneau, la masse des récits se répartit en trois grandes zones qui s'opposent par le contenu, la fonction et les codes de sémiotisation dominants.

Une première frontière sépare le jeu et le sérieux, d'un côté les « colhonadas », les contes « rigolos », de l'autre les contes « intéressants », les « contes anciens à plus de deux mille ans »; ainsi le T.300, « La Bèstia de sèt caps » dont la conteuse nous dit : « *Es un òme que me l'ensenhèc aquel conte... A cette époque-là, on me disait, cet homme vieux il me disait que c'était dans le temps ça que les bêtes parlaient, alors il y a plus de deux mille ans* ». Récits enfantins fondés sur des jeux verbaux et anecdotes humoristiques pour adultes entrent dans la première catégorie, pour laquelle L. Cassagneau affiche devant nous un mépris total, préférant malgré nos sollicitations nous dire « un grand conte ». Une deuxième frontière, non formulée mais aisément décelable, divise l'ensemble des contes sérieux en deux sous-classes : les merveilleux et les moraux. Seuls les premiers exigent l'ouverture et la clôture, les seconds idéalement liés à la pratique quotidienne de la religion tendent à effacer toute limite et se déroulent sur un arrière-plan de discours idéologique ininterrompu<sup>27</sup>. Aussi pouvons-nous expli-

26. Une bibliographie complète du sujet n'a jamais été établie, citons parmi les titres principaux : R. Petsch, *Formelhafte Schlüsse im Volksmärchen*, Berlin, 1900; M. Pop, « Die Funktion der Anfangs- und Schlüsselformeln im rumänischen Märchen », in *Volksüberlieferung, Festschrift für Kurt Ranke*, Göttingen, 1968, pp. 321-326 (abondante bibliographie en note); M. Rosianu, « Formule finale im basm », *Revista de Etnografie și Folclor*, T. 14, 4, Bucarest, 1969, pp. 271-294 (long résumé en français). Voir aussi note 28 et J. Lotman, « Le début et la fin dans les systèmes modelants secondaires », *Colloque de sémiotique*, Tartu, 16-26 août 1966 (en russe). Nous remercions J. Kristeva de nous avoir communiqué cet article.

27. M. Azadowski avance des remarques très proches dans son livre pionnier :

citer la taxinomie des récits pour notre conteuse :

Infra-Texte	Texte				Hors-texte
Exercices Verbo-Moteurs	Ludique		Sérieux		Discours Quotidien
	1 Verbal	2 Anecdotique	3 Merveilleux	4 Éthique	
	▲	└─┘	└─┘	└─┘	→

Il ne faut cependant pas croire que tout indice de sémiotisation est absent dans les textes ludiques et éthiques; en fait la première sous-classe se signale par une abondance formulaire liée à l'apprentissage enfantin du langage et la quatrième voit exprimer le sens « profond » du Texte dans des formules gnomiques, mais seul le conte merveilleux dans lequel la récupération moralisatrice ne domine pas est le plus souvent inauguré et terminé par un rite de passage verbal.

### 1. *Le Titre*<sup>28</sup>.

C'est la première ouverture, ou du moins celle qu'une tradition classique a imposée, car l'habitude d'une dénomination économique n'est pas universelle dans la littérature écrite; combien différent en effet les titres-phrases, publicitaires ou résumés, des livres de colportage, des canards et des complaintes et les lexèmes uniques ou les formations phrastiques concentrées qui nomment sans vanter ni décrire. Aussi peut-on affirmer que l'attente du titre reflète une coutume scolaire, tout est titré dans le texte pédagogique français : les dictées, les récitations, les leçons de morale, et bien sûr les contes; le besoin d'un tel signe de reconnaissance imprègne donc à des degrés divers conteur et collecteur, et bien des titres sont des créations extorquées ou des reconstructions postérieures. En fait tous les contes n'ont pas de titre, ou en ont plusieurs; quant à sa présence, elle est étroitement conditionnée par la parade de la demande et du refus qui précède le texte et par la hiérarchisation autochtone des récits.

*Eine Sibirische Märchenerzählerin*, Helsinki, 1926, pp. 39-41. Sa conteuse tend à réserver les formules initiales et finales au récit merveilleux.

28. Peu d'études précises sur ce thème, citons cependant dans une perspective méthodologique différente : Groupe Mu, « Rhétoriques particulières : Titres de films », *Communications* 16, 1970, pp. 94-102.

La première fonction de cette désignation simple apparaît donc dans l'indispensable dialogue préliminaire qui invite le conteur à dire. Nous avons pu enregistrer le 23 août 1969 cette conversation entre L. Cassagneau et une de ses auditrices qui, devenue adulte, tentait de lui rappeler des contes autrefois entendus en lui proposant des titres comme clef de sa mémoire :

Auditrice : *Celui du loup, c'est pas celui du forrolh là ? Le forrolh ! Qu'on y met le forrolh tout rouge. Qu'est ce que c'est cette histoire du loup ?*

Conteuse : *A ! A ! A quel es un rigolo ! Le loup, oui !*

A. : *La sabètz aquela del forrolh ?*

C. : *E òc la sabi del forrolh; e ben ça c'était un charbonnier... [suit une version du T.159 A où la conteuse passe à l'occitan à la troisième phrase]. Coma aquò en sabiai, mes aquò son pas contes per vos, pour les enfants, oui.*

A. : *E Jan de l'Ors ? La cana de cent quintals c'était Jean de l'Ours aussi ? E la Bête des sept Têtes ?*

C. : *La Bête des sept Têtes es un conte qu'a mes de dos mile ans, es un òme que me l'ensenhèc aquel conte La Bestia dels set cans, e le començament es l'Aveugle et le Paralitique, apuèi aquel gojat... fasquèc de tot.*

A. : *E gara que tombi ?*

C. : *A cette époque là on me disait, cet homme vieux il me disait que c'était dans le temps ça que les bêtes parlaient alors, il y a plus de deux mille ans.*

A. : *Qu'es aquel gara que tombi ? Le fin volur ?*

C. : *L'aviá un d'aquò's qu'era pas polit pels mainatges, fasiá paur, una femna qu'era a la cima de la chiminièra tombava còps de bocins, ieu b'ai pas dit aquò als mainatges,... e apuèi se formèc una femna... Mais il y a d'autres histoires plus jolies que ça et de plus propres.*

A. 2 : *[Une deuxième auditrice intervient et raconte une anecdote fondée sur l'ignorance linguistique : une religieuse traite l'évêque de Jean-foutre].*

C. : *Et ça fait un conte ça ?*

A. 2. : *Ah, elle n'est jamais contente !*

A. : *E la Vila d'Ondes ?...*

Ce fragment nous permet de saisir le rôle du titre qui conjure lorsqu'il est adéquat le refus de la conteuse, dans le même temps sa

production peut-être décrite. Devant désigner cet objet complexe le conteur et son auditeur se trouvent exactement dans cette situation de « détresse lexicale » que connaissent bien les ethnolinguistes de terrain et les formations verbales produites révèlent un système de relation du titre-signifiant au conte-signifié. Ainsi, pour éviter l'esquive et le refus, est-il nécessaire d'être précis et exact et donc d'entrer dans le système des textes que le conteur admet. La demande d'un conte en général est insuffisante, l'invite simple qui consiste à amorcer le texte par un « Allez-y, un còp... » attire inmanquablement une réplique facétieuse rimée :

<i>un còp... es pas tròp</i>	un coup... ce n'est pas beaucoup
<i>un còp</i>	une fois
<i>i avia un òme</i>	il y avait un homme
<i>que caguèc un bròc</i>	qui chia un bâton.

L'auditrice A évite ces pièges en proposant des intitulés variés et surtout en les multipliant pour un texte unique : Jan de l'Ors = La cana de cent quintals, La Bèstia dels sèt caps = La Vila d'Ondes (= L'Aveugle et le Paralytique). Cette mise en titre à laquelle il nous fut donné d'assister opère une sélection sémantique et sémiotique repérable à travers la variété des réalisations et sous-tendue par la hiérarchie textuelle. Pour une première série de textes, constituant la majorité du répertoire de L. Cassagneau, le titre redevient *titulus*, marque honorifique, lorsqu'il désigne une valeur en remplissant pleinement son rôle d'initiateur. Dans quelques cas, la hiérarchie est directement signifiée comme partie intégrante de l'univers héroïque; le titre du héros fournit alors l'intitulé du texte : *Santa Brigita*, qui, nous dit la conteuse, n'est pas une sainte mais que l'on appelle ainsi; *Jan de l'Ors*, du nom de l'attribut essentiel; *Un gérant de France*, autre titre pour l'histoire d'Œdipe, rien ne le motive dans le texte mais sa valeur honorifique suffit à le justifier; *Aquel del soldat* pour le T.302. Le titre-nom propre auquel la tradition écrite nous a accoutumés est de formation identique, l'anthroponyme personnalisé, très rare dans le conte, est sélectionné comme signifiant général, de même le toponyme non motivé et déréalisant, « *La Vila d'Ondes* » devient un des titres du T.300, « *Le camin de veire* » (le chemin de verre) du T.592 + 675. La diglossie franco-occitane et sa hiérarchie culturelle qui valorise le français orientent la plupart du temps la sélection du titre. Presque tous en effet sont énoncés d'abord en français. *La Bête des sept Têtes* calque jusque dans la copule la forme occitane *La Bèstia dels set caps* mais *Chatte Blanche*, *La Belle et la Bête*, *L'Aveugle et le Paralytique* conservent une langue qui, certes, renvoie à leur

lointaine origine ou à leur lien thématique avec une œuvre écrite, mais marque d'abord la distance textuelle; en tout état de cause ce sont là les formules initiales les plus stables.

Quant aux textes moins valorisés, leur titre est d'une variabilité plus large; formations périphrastiques toujours surchargées d'une connotation facétieuse, ils désignent plutôt une action ou un objet, ou rappellent une formule, *le del forrolh* (celui de la pelle à feu) pour le T.159 A, *Gara que tombi* (attention je tombe) pour le T.315; ou bien le titre perd sa fonction de repérage, il est générique et englobe une série ouverte et indéterminée : *les contes del lop*, *les contes del rainart*. Mais quelle que soit sa fonction et sa forme, ce repère verbal n'est jamais proposé comme une étiquette définitive, il se glisse plutôt dans la marge de parole préliminaire, se fond dans une phrase-annonce sans se dissocier du système formulaire, comme lui il *titre* le récit au sens où il en dit la valeur en le situant dans la hiérarchie des textes.

## 2. La formule initiale

Indice textuel fondamental, elle a aussi une fonction phatique, elle fixe l'attention de l'auditeur dont la disponibilité peut avoir été d'abord testée par un échange impromptu : le conteur lance un « cric » auquel l'auditoire doit immédiatement répondre : « crac » ! En introduction, un développement formulaire est rare dans la tradition orale des Pyrénées Audoises; le plus souvent le conteur use de schémas simples qui ménagent une transition de la parole commune à la parole valorisée. La taxinomie que nous en proposons s'établit sur une distinction générale entre la formule qui annonce un message sans l'amorcer, celle qui assure le double rôle d'annonce du texte et d'amorce du récit, et le modèle transitif intermédiaire.

Le premier type (A) est l'ouverture textuelle pure, sans lien avec le discours quotidien qu'elle interrompt et la narration qu'elle précède, elle n'est pas représentée chez L. Cassagneau, mais des conteurs languedociens voisins la pratiquent. Comme P.N. Boratav l'a noté dans son analyse du *Tekerleme* turc, ces morceaux introductifs tendent à une existence indépendante et peuvent même être proférés comme des textes autonomes. L'effet sémantique constant est l'inversion du vraisemblable, telle que nous la retrouverons dans les formules finales mais ici le récit impossible reste impersonnel :

— *Un còp i aviá una poma, un codonh e un iòu, e èran capa al Planèl dins un rèc, e davalèron a la Cairòla, i aviá una paret, e calguèt que passèsson aquí, dins l'aiga. La poma se i diu : « Si*

*passi me machi* ». *L'iòu* : « *Ieu si passi me copi* ». *El codonh* : « *Manja mèrda !* » *i respond*. (Il y avait une fois une pomme, un coing et un œuf qui se trouvaient vers le Planel, dans le ruisseau et ils descendirent jusqu'à la Cairola et là, il y avait un mur et il fallait qu'ils passent dans l'eau. La pomme leur dit : « Si je passe, je serai meurtrie ». L'œuf : « Moi si je passe, je serai brisé ».

Et le coing : « Mange de la merde » leur répond-il).

<p><i>Quand las bèstias s'amusavan un còp sus un ròc una vaca cantava un pijon dins un esclòp s'adombrava un pijon que jogava del violon que fasiá dançar un vòl d'agaças que portavan de mostachas le paure passerat se'n vesia coma un fat.</i></p>	<p>(Quand les bêtes s'amusaient une fois sur un rocher une vache chantait un pigeon dans un sabot se tenait à l'ombre un pigeon qui jouait du violon qui faisait danser un vol de pies qui portaient des moustaches le pauvre moineau en voyait comme un fou).</p>
---	--

<p><i>Quand les grapauds portavan bretèlas e las tortuas despachas la fieira de Plenfaure èra la trenta-tres de Mai.</i></p>	<p>(Quand les crapauds portaient des bretelles et les tortues des dépêches la foire de Plenfaure se tenait le trente-trois Mai).</p>
--	--

Ces trois menteries caractérisées par une similitudes rhétorique qui évoque le jeu fatrasique introduisent une rupture totale dans la parole banale, le langage y forge un univers de mots qui contredit l'expérience; inversant brutalement les conventions elles prélu-  
dent à la communication d'un récit dont le statut est plus ambigu puisqu'ils propose un monde différent, certes, mais « logique ». Ainsi ces formules de l'impossible ont-elles pour fonction sous-jacente de naturaliser le merveilleux et de le faire passer au vraisemblable.

Dans le second type (B) l'annonce du récit peut être directe ou prendre la voie détournée de la référence. La *captatio benevolentiae* se justifie bien sûr par la valeur du message et cette présentation insistante est un indice du Texte.

#### B.1.

— *Vos vau dire le conte de la bèstia dels sèt caps* (T.300)

— *Vos vau contar l'istòria d'un riche marchand* (T.425)

— *Vos vau dire un conte d'un petit crabier* (T.675+T.592).

Dans un tel syntagme, habituellement pratiqué par la conteuse, le passage du non-texte est proclamé par le narrateur qui introduit une nouvelle catégorie de message *conte, istòria*, dans laquelle en second lieu le titre délimite une unité. Dans un seul cas l'intitulé est en fait un résumé de l'*istòria* : *Es le conte d'un june òme qu'à tuat son paire e que s'es maridat ame sa maire e que ba sabiá pas*. (C'est le conte d'un jeune homme qui a tué son père et qui s'est marié avec sa mère et qui ne le savait pas). Certes le lien entre cet intitulé-fleuve et la morphologie du récit de destin qu'il inaugure est évident, mais ici encore une fois, est vérifiée cette anihilation du suspense, caractéristique d'une culture de l'oralité.

Dans trois cas sur quatre la transition est active, le *vau* (je vais) + infinitif n'est pas seulement la périphrase du futur proche, le sens premier de déplacement en vue d'un changement de lieu reste manifeste, la réplique structurale « *M'en som tornada...* » (je suis revenue) ou « *I som passada...* » (J'y suis passée) qui clôt le texte confirme bien cette projection dans l'espace du champ de la parole que le verbe initial laisse entrevoir.

B.2. La transition joue parfois sur un registre plus ample, le « je » du conteur ne suffit pas à constituer la référence familière, d'autres liens s'établissent entre l'ici de la narration et l'ailleurs du récit. Nous n'avons enregistré aucun cas d'objet transitionnel, rien de semblable à la montre du conteur arabe qui révèle à l'auditeur un univers<sup>29</sup>, ni à la pastèque ou à la vulve féminine des *Tekerleme* turcs. Mais un conteur de Salvezines a improvisé pour nous une formule intermédiaire en partant d'une très fraîche actualité; c'était le 21 août 1969, le lendemain de la marche sur la lune, que nous l'interviewions : « *Aujourd'hui, on est allé dans la lune mais celui-là était plus fort, avec une fève il était allé au ciel, il était allé aux portes du ciel, du Paradis* » (T. 563).

Substituant à l'identité le contraste, L. Cassagneau a utilisé un discours actualisant à résonance morale et politique qui lui a permis d'introduire le T.931 (Thème d'Edipe) : *Alavetz i aviá pares èra pas coma ara e les chefs, les riches fasián les mèstres* (Alors il n'y avait rien, ce n'était pas comme maintenant et les chefs, les riches faisaient les maîtres).

29. Communications personnelles de René Nelli et Xavier Ravier. P.N. Boratav, Le « *Tekerleme* », contribution à l'étude typologique et stylistique du conte populaire turc, Cahiers de la Société Asiatique XVII, Paris 1963. Recension exhaustive des formules turques (209 pages).

Les deux fonctions complémentaires de « mise à distance » du conte comme Texte et de « mise en commun » comme récit sont, dans ce deuxième groupe de formules, pleinement assumées par le conteur; dans un discours largement improvisé d'une grande richesse d'information, il définit les frontières de l'étrange et du familier. Entre la menterie stupéfiante et l'intrusion directe dans le récit, cette catégorie occupe donc une position médiane.

Le dernier type (C) regroupe les initiales minima dont la présence est générale, même après les formules A et B. *Un còp i aviá*, sa variante : *un jorn i aviá*, ses formes contractées : *i aviá*, *èra*, répliques occitanes de l'universel « il était une fois », ont cependant un caractère formulaire qui suffit à en faire des seuils textuels. Le lexème synthétique commun *d'un còp èra*, dans le sens d'« autrefois », et le développement parodique du récit-attrape attestent cette valeur reconnue. Ici, le début de Texte est aussi amorce du récit mais un glissement s'instaure, du discours personnel à la narration impersonnelle, du défini de la situation présente à l'indéfini spatio-temporel où le conte se situe.

### 3. La formule finale.

La clausule du conte génère un système formulaire riche et fortement codé pour lequel notre classification reste fondée sur le même principe, distinguant les formules de l'amalgame (fin du récit = fin du texte), de la transition (fin du récit  $\Rightarrow$  fin du texte  $\Rightarrow$  hors texte) de la rupture (récit/texte/hors-texte).

— Le premier type formulaire (A), introduit un clivage net par l'amorce de la fin du récit. Le sème de rupture est d'abord signifié par l'onomatopée : *Cric-Crac*. Le phonème K y domine démontrant une fois encore sa motivation quasi universelle : l'agressivité, la cassure<sup>30</sup>. Le second membre de la formule « *mon conte es acabat* », outre sa signification dénotée, donne à K la même fonction de pattern phonétique.

— La formule transitive (B) est ici encore majoritaire. Le passage inverse Récit, Texte, Hors-texte est présenté par le sème constant de déplacement dans un contexte sémantique variable.

Le mouvement a pour sujet le conte lui-même comme être anthropomorphisé :

*Le conte es passat per un prat  
es acabat.*

(Le conte est passé dans un pré  
Il est achevé).

30. Interprétation de P. Guiraud, « la structure de la racine T.K. », in *Structures étymologiques du lexique français*, Paris, 1967, pp. 65-92.



1. *Voilà l'histoire de Sainte Brigitte. Moi j'y suis passée, on m'a fait goûter aussi, depuis je les ai plus vus.*

2. *Ieu i passèri m'envitèron pas solament a dejunar !*

(Moi j'y suis passée, ils ne m'invitèrent même pas à déjeuner).

Entre récit, méta-récit et situation hors-texte présente (2), c'est-à-dire dans la majorité des cas la veillée ou une institution similaire, la relation est métotymique puisque l'abondance alimentaire qui couronne récit et méta-récit se prolonge par la consommation symbolique du vin chaud, des châtaignes...; de même la fraternisation qui dans le récit merveilleux efface la mésentente initiale est aussi le trait attaché de manière constante à la représentation de la veillée qui est l'indice d'une unité communautaire, transcendant les divisions familiales et sociales. Mais entre l'ensemble : récit, méta-récit, situation de récit et le contexte social, le rapport (3) est le plus souvent inverse; la réussite héroïque, le plaisir du texte dit et écouté, la convivialité dans la dépense ne sont que des pauses éphémères dans une vie quotidienne difficile et le discours de la conteuse sur sa propre existence propose un contrepoint à l'euphorie suscitée par le Texte.

Le non-sens et la fatrasie qui provoquent le jugement de réalité n'apparaissent que dans une formule où frustration et impossible sont mêlés, le méta-récit n'est plus le conte puisqu'il est illogique et plein de déconvenue, il n'est pas non plus le contexte puisqu'il est une chimère, un « monstre du langage » :

<i>Passi per mon prat</i>	(Je passe par mon pré
<i>Mon conte es acabat</i>	Mon conte est achevé
<i>Passi pel finèstron</i>	Je passe par la lucarne
<i>M'esquibri tot le cotilhon</i>	Je me déchire tout le jupon
<i>(N'en portavi pas cap)</i>	(Je n'en portais pas)
<i>Passi per un rastolh</i>	Je passe sur un chaume
<i>M'esquibri tot le tiol</i>	Je me déchire tout le cul
<i>Passi per la tardor</i>	Je passe par l'automne
<i>Rette coma un bilhon.</i>	Raide comme un bâton.)

Deux tropes produisent le non-sens : la contradiction qui réside dans la juxtaposition d'une proposition et de sa négation, l'image autonome elliptique du dernier distique. Mais l'invention verbale n'est ni inquiétante ni émouvante. Elle suscite le rire qui marque la transgression et fait glisser l'auditoire du sérieux au jeu recréant par la parodie cette distance du récit et du réel.

— Fin du récit et clôture du texte se combinent dans le troisième type (C) toujours présent mais qui, comme la formule initiale synchrétique, peut être amplifié par les deux autres. L'innovation qui

ferme le récit et signale la coupure du texte au hors-texte est l'immobilisation, le temps linéaire de la chaîne événementielle s'éternise, l'espace multiple s'unifie : *E alavetz lor tresòr siasquèc de passar tota la vida a la prison e voilà, l'autre siaguèc mòrt mes siaguèc ame Nostre-Senher e siaguèc pus urós qu'elis* (Et alors leur trésor fut de passer toute la vie en prison et voilà, l'autre était mort mais il était avec Notre Seigneur et il fut plus heureux qu'eux) (T. 780).

Dans cette clausule-zéro, le présent de la situation est inclus dans l'éternité du récit, conte et réel existent simultanément et, surtout chez l'auditoire enfantin, le Texte devient croyance.

\*

\*\*

*Ici s'achève la partie rédigée de notre travail. Esquignons maintenant la suite du « programme » en mettant en évidence les problèmes en suspens.*

*La constitution du conte comme Texte, comme parole exceptionnelle et valorisée ne se borne pas à utiliser de façon spectaculaire des formules de début et de fin, à l'intérieur même du récit tout un jeu de fixation formulaire, utilisant le parallélisme et la répétition des constructions phonétiques, morpho-syntaxiques et lexicales, est mis en œuvre. Le récit enfantin, refoulé par Louise Cassagneau vieillissante, repose presque intégralement sur ces constructions formulaires, songeons au conte de La chèvre et des chevreaux (T. 125) ou au Renard-Parrain (T. 15) dont nous avons enregistré une bonne dizaine de versions languedociennes. Faut-il admettre que rythme verbal, rythme moteur et « patterns » d'apprentissage de la langue (donc du langage) se trouvent étroitement combinés dans ces textes où, cependant, le conte se dégage peu à peu de l'empire des formules dans le mouvement de ce que l'on pourrait appeler l'ontogénèse du récit ? Cette question, à laquelle J.-C. Dinguirard a apporté une contribution importante<sup>33</sup>, nous amène à réenvisager cette prégnance discrète mais constante de la formule dans le conte. Que signifie cet accrochage du récit, et en général de la mémoire verbale, à des rythmes d'enfance ? N'y a-t-il pas là aussi une voie pour l'élucidation de certains phénomènes de « poésie populaire » dans le contexte de langues et de cultures particulières ?<sup>34</sup>.*

*Plus fréquentes encore chez Louise Cassagneau sont les synthèses*

33. *Ethnolinguistique de la haute vallée du Ger*, Lille, 1976.

34. Quelques propositions pour la description sont présentées par A. Lomax et E. Trager, « Phonotactique du chant populaire », *L'Homme*, 1964, 1, pp. 5-55.

formulaire dont nous avons vu quelques exemples et qui viennent donner le sens voulu du récit, son commentaire idéologique, non plus dans un discours libre mais dans des proverbes ou des phrases-clichés où la valeur de vérité éthique est fonction de la saturation rythmique, le plein du sens s'impose par la plénitude du son. De façon générale, cette « mise en forme » dépasse la citation proverbiale et l'aphorisme, pour marquer de longs passages du récit, le valorisant dans sa totalité du même coup. Les analystes de l'épopée ont attiré l'attention sur ce « style formulaire » qui, par la reprise des stéréotypes, assure tout un système d'échos, qui, par la répétition des schémas syntaxiques, instaure une sorte de respiration de la phrase. Ce style-là est aussi présent, même s'il est plus discret, dans le conte oral; chez Louise Cassagneau les « paragraphes » ponctués de ses « Alavetz... » donnent à l'auditeur comme l'impression d'une psalmodie qui reste à décrire plus précisément<sup>35</sup>.

Etablir le réseau de la « pratique élocutive » avec ses bifurcations et ses possibilités de choix est donc la première tâche et nous mesurons aujourd'hui l'importance capitale de « l'ornement des mots et des figures » dans l'art verbal du conteur auquel cette recherche restitue un espace de liberté. Dans un tel travail, la distinction des rhétoriciens qui isolent l'Action de l'Elocution est sans doute assez artificielle. Si l'élocution est formellement définie comme une mise en mots, si, en grande partie, le texte transcrit permet — nous l'avons vu — d'en saisir les stratégies, le passage à l'acte, la mise en scène du conte va déployer sur d'autres registres les intentions et les significations que l'on a pu repérer dans « l'activité locutoire ». Mais ici, la difficulté est moins de désigner les effets de sens que d'en déterminer les unités discrètes. Intonations, silences, phénomènes vocaux, gestes, mimiques, occupation de l'espace sont par essence divers puisqu'ils sont en fait davantage du côté de la pratique que de la signification. Discerner dans l'élocution, la masse matérielle du fait équivalent de la totalité acoustique du langage parlé, l'élocution, la relation signifiante, est peut-être une gageure. Pourtant le conteur en action utilise, c'est évident, un répertoire plus restreint et plus fortement codé que les sujets en situation de conversation quotidienne. Dans un tel domaine, comme dans celui de l'acrobatie, de la danse, de l'opéra, du jeu théâtral, du prêche, du discours judiciaire ou politique... s'est constituée une sémiotique particulière qui restreint considérablement la part opaque de la performance com-

35. Les travaux classiques de Rychner sur l'art du Jongleur ont été suivis de beaucoup d'autres; sur le cliché littéraire voir M. Riffaterre, *Essais de stylistique structurale*, Paris, 1971, pp. 161-202.

*municative. Mais là l'image devient le support indispensable pour toute analyse*<sup>36</sup>.

*C'est donc tout le faire narratif du conteur, avec ses divers niveaux d'intervention, qui est à l'horizon de cette recherche. Mais il n'est pas certain que les définitions de la linguistique classique, à commencer par la première conception saussurienne du signe qu'on a retenue, soient encore utilisables pour connaître de telles pratiques qui cumulent plusieurs « moyens expressifs ». Ne risque-t-on pas de s'éternuer à découper la réalité en unités minima de signification, à jouer pour cela jusqu'au bout le jeu de la permutation alors que ce sont, semble-t-il, de grosses unités polyglottiques où le geste, le regard, la voix et les mots se renforcent qui constituent les segments élémentaires et insécables de cette pratique signifiante ?*

---

36. Citons quelques tentatives de description de ces sémiotiques particulières : Rosenberg, Bruce A., *The art of the american folk preacher*, New-York, 1970; *Langages* 10, 1968, « Pratiques et langages gestuels »; les travaux de Boussac sur le cirque et l'acrobatie, ceux de F. Lancelot sur la danse parus dans *Ethnologie Française*, T. I et II; N. Scotto di Carlo, « Analyse sémiologique des gestes et mimiques des chanteurs d'opéra », *Semiotica*, IX, 4, 1973, pp. 289-317. Pour la narration orale l'article pionnier reste celui d'I. Sandor, « Dramaturgy of tale-telling » *Acta Ethnographica*, Budapest, T. XVI, 3-4, 1967, pp. 304-338 (avec photos); voir également G. Calame-Griaule, « Pour une étude des gestes narratifs », in *Langages et cultures africaines*, Paris, 1977, pp. 303-359 (avec photos). L'article de J.L. Fossat et F. Séguy, « Technique d'analyse synchrone de la situation et du discours », *Via Domitia* XVIII, 1974, pp. 107-114 + 10 photos hors-texte, rep. in *L'Homme et l'Animal, colloque d'ethnozoologie*, Paris, 1975, pp. 481-486, nous est resté, il faut l'avouer, incompréhensible.

## Toponimia cantabrica menor : Haza

PAR

Arnaldo LEAL\*

Este topónimo no suele constar en los mapas de escala menor pero sí emerge en los mapas de escala tipo 1/50 000 y en nuestra zona de estudio, esto es la zona pasiega, en el mapa de escala 1/25 000. Pero es de notar que se da mucho en la investigación de terreno (es decir a escala mayor todavía) : es pues un topónimo que integra más bien la toponimia menor y por consiguiente el estudio de un marco restringido.

*Haza* existe como nombre de lugar al sur de Burgos (Partido de Roa). Su existencia en Leonés, en Asturiano, y en Gallego (Faza) es conocida tanto en toponimia como nombre común. Véase al respecto Corominas<sup>1</sup> que nos proporciona Haza : « porción de tierra labrantia. Faza 800 y frecuente en escrituras de los siglos X.XII ». Y por otra parte « Asturiano FAZA que procede de fascia 'faja' el cual se deriva de fascis conservando el mismo sentido en Catalan 'feïra' ». Cuando en adelante hablemos de HAZA 1 y de HAZA 2, se entenderá en el primer caso 'Tierra labrantía' y en el segundo 'faja'.

Si hacemos un inventario para la Montaña, valiéndonos del mapa 1/50° del Instituto geográfico y catastral (N° 82 Tudanca), encontramos este topónimo a unos 3 kms al sudoeste de Tudanca, en la Sierra de Peña Sagra. Se trata de un pico que alcanza 1401 m. También se llama Hazas una localidad del valle de Soba en el mapa

\* Université de Toulouse-Le Mirail.

1. J. COROMINAS : *Diccionario crítico etimológico de la lengua castellana*, Vol. CH-K, p. 889, HAZ 1. Berna 1954.

1/50 000 (Villacarriedo, N° 59) al norte de una línea entre Villar y Cañedo (Altura 515 metros, poco mas o menos).

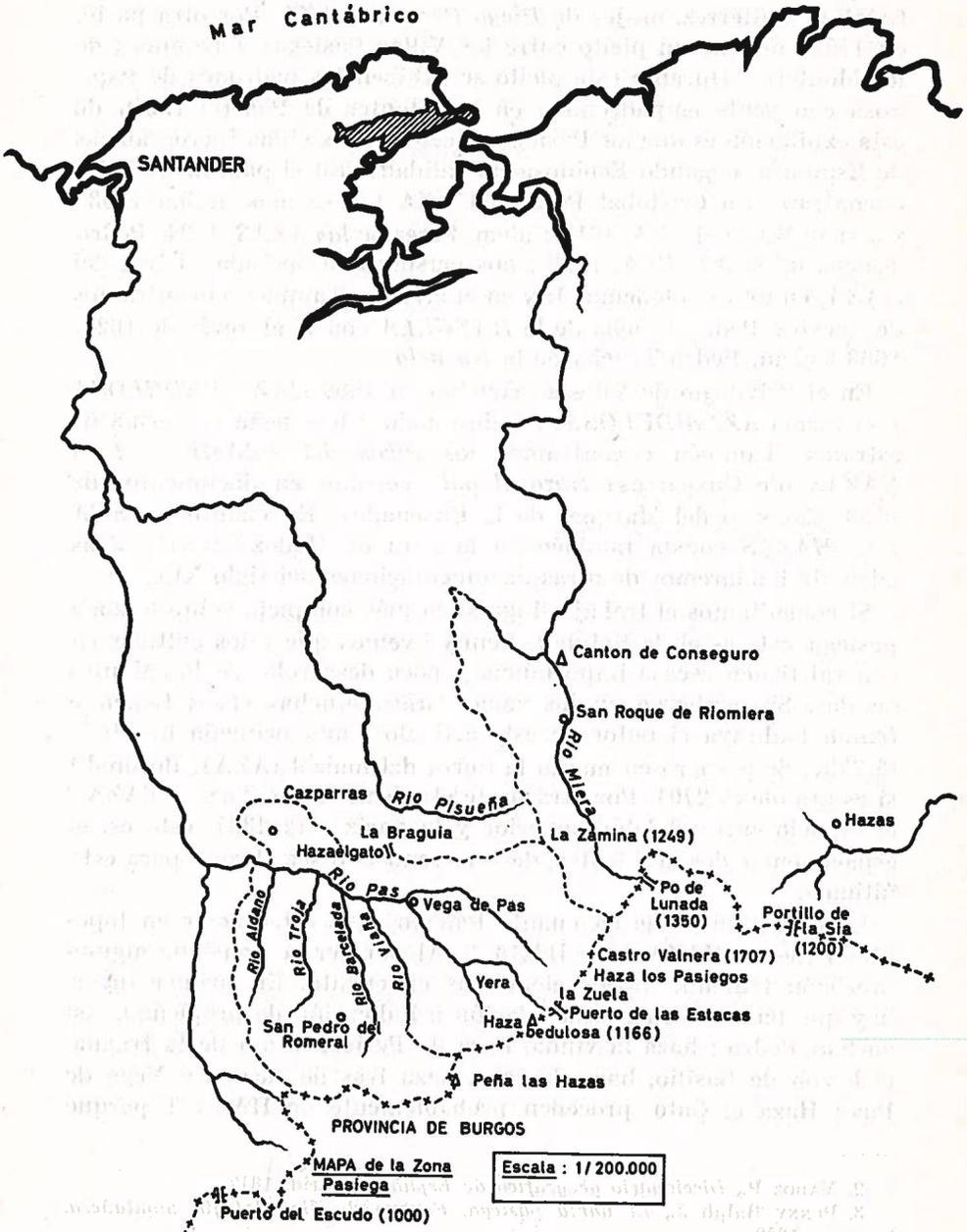
El inventario pasiego es mucho más importante, pues en la Localidad de Vega de Pas constan (mapa 1/25 000) *LAS HAZAS* (barrio de Guzparras, 550 metros).

HAZA el GATO escrito a veces Laza el gato, siendo *el gato* con toda probabilidad un mote (580 metros). La *ZAMINA* (1/50 000, N° 59) procede de 'HAZA MINA' (siendo 'mina' por lo general en la zona, una explotación de lastras o cantera. Se da este nombre a un monte (esto es un bosque) en la jurisdicción de San Roque de Riomiera, pero donde termina el monte, en la divisoria, se pasa prácticamente verticalmente a la jurisdicción de Vega de Pas (1249 metros). El *HAZA LLANA*, *LAS HAZAS* (ya mencionado) y *HAZA.ORNEO* (800 metros) constan en las cédulas de propiedad de 1957. *HAZA BIDULOSA* está a 1 200 metros y sirve de divisoria entre Vega de Pas y Espinosa de los Monteros. Terminaremos para Vega de Pas con *HAZA LOS PASIEGOS* en pleno Castro Valnera (entre 1650 y 1707 metros).

En San Roque de Riomiera tenemos la *HAZUELA*, la mencionada *HAZA MINA* y *HAZA el MOLINO*.

San Pedro parece ser la jurisdicción más prolija en cuanto a este topónimo. Citando las formas más conocidas tenemos : *HAZA de las SUERTES*, siendo la suerte una pieza de prado alargada procedente de la partición de herencia. *HAZA de las LASTRAS* de significado obvio. *HAZA tras CASA*, el *HAZON*, *HAZA la PUERTA*, *HAZA la VIUDA*, *HAZA de ARRIBA*, *PRADO HAZA DE SIERRA*, *HAZA DE-CASA*, *HAZA la SIERRA*, el *HAZA DE PERICO*, el *HAZA de CASA*, *PRADO DEL HAZA*, *HAZA del MINGON* (que procede del nombre Domingo), la *HAZONA*, *HAZA del MONTE*, las *HAZUCAS*, el *HAZON DE LA FRAGUA*, prado del *HAZA* (distinto del que citamos mas arriba), *HAZA REDONDA*, *EL HAZON*, *EL HAZA del CERRILLO*, *LA HAZONA*, *EL HAZON DE BASILIO*, *LOS HAZONES* *LOS HAZONES* (otro), *PRADO el HAZA* (es otro distinto del ya citado), *LOS HAZONES* (otro), *el HAZO del RIO*, *LOS HAZONES* (otro) y en fin, en la divisoria con la Merindad de Valdeporres, *PEÑA LAS HAZAS* (más de 1400 metros).

La documentación histórica resulta también interesante. El « apeo de la villa de Espinosa de los Monteros con el Monasterio de oña sobre la Granja de Nozeda Jurisdición de dha (dicha) villa echo en el año 1572 » nos dice que entre las personas reunidas por Espinosa antes de dicho apeo, estaba un tal « Juan *Dellaza* ». Asimismo una « Real Provisión executoria ganada en Juicio contradictorio, por el



MAPA de la Zona Pasiega

Escala : 1/ 200.000

año 1593, para que las revendedoras de queso, y manteca no puedan comprarlo en los Caminos » documento espinosiego, menciona a Catalina Gutiérrez, mujer de *Diego Pérez del AZA*. Por otra parte, en 1759 empieza un pleito entre las Villas Pasiegas y Espinosa de los Monteros. Durante este pleito se exhiben los padrones de Espinosa con gente empadronada en los Montes de Pas (la razón de esta exhibición es que los Pasiegos dicen que las villas fueron aldeas de Espinosa, negando Espinosa tal calidad). En el padrón de 1613, encontramos a Cristobal Pérez del AZA (véase más arriba 1593) y a Juan Ruiz del AZA. 1618 : idem, Pérez de *las AZAS*. 1624 Pedro Trueba de la *AZUELA*. 1626 : dos personas se apellidan Pérez del *HAZA*, en un caso tenemos H y en el otro no. También encontramos de nuevo a Pedro Trueba de la *HAZUELA* con H al revés de 1624. 1663 : idem, Pedro Trueba de la *Hazuela*.

En el Privilegio de Villazgo constan en 1689 *HAZA BEDULOSA* y la forma *AZABIDULOSA*, nombre dado a una peña en forma de estratos. También encontramos los *Picos del AZAMINA*. *LAS HAZAS* (de Guzparras) *Haza el gato* constan en documentos de 1753 (Catastro del Marqués de la Ensenada). En cuanto a *PEÑA LAS HAZAS* consta también en la obra de Madoz<sup>2</sup> (1847). Más adelante hablaremos de otras documentaciones del siglo XIX.

Si consultamos el trabajo lingüístico más completo sobre la zona pasiega, esto es el de Ralph J. Penny<sup>3</sup> vemos que « los cultivos en general tienen escasa importancia y poco desarrollo en los Montes de Pas. Sin embargo en las zonas *bajas*, muchas casas tienen o *tenían* (subraya el autor de este artículo), una pequeña huerta » (§ 273). Se prepara en marzo la tierra del maizal (*AZA*). *Boronal*<sup>4</sup> si es grande (§ 270). Por otra parte el mismo autor dice : « *l'AZA* : el espacio entre el labio superior y la nariz » (§ 438), esto es, el espacio entre dos accidentes, de « terreno » (o sea *Haza 2* para este último).

La dificultad surge en cuanto tenemos que diferenciar en toponimia menor *HAZA 1* de *HAZA 2*. Al parecer se consigue alguna precisión teniendo varios elementos en cuenta. En primer lugar, hay que tener en cuenta la relación o indicación de propiedad. Así en San Pedro : *haza la viuda*, *haza de Perico*, *hazon de la fragua*, el *hazón de Basilio*, *haza de casa*, *haza tras de casa*. En Vega de Pas : *Haza el Gato*, proceden probablemente de *HAZA 1* porque

2. MADDOZ P., *Diccionario geográfico de España*. Madrid, 1847.

3. PENNY Ralph J., *El habla pasiega. Ensayo de dialectología montañesa*. Londres, 1969.

4. *Boronal* que procede de *Borona* (pan de maiz) sigue existiendo en el topónimo 'el BURNALÓN' (1753 : BORONALÓN).

la relación de Posesión se justifica más en estos casos, tratándose de una pequeña tierra pegada a la casa. Otro elemento de considerar es la misma forma del topónimo. La sufijación de HAZA por -UCA, -ONAS, -ÓN indica las mas veces : *tierra labrantia*. Salvo la HAZUELA escrito : la Zuela que está en la altura de Trueba (véase supra 1624), las HAZAS con sufijo diminutivo o aumentativo se hallan en zonas cultivables. Estos sufijos pueden también examinarse y relacionarse con la noción de propiedad precitada, con connotación afectiva.

La situación o la exposición pueden ayudar a concretar si se trata de HAZA 1 o HAZA 2. Es probable que hay que descartar el pico llamado HAZAS (mapa de Tudanca 1401 metros) de la categoría de tierra de maíz. La exposición de HAZA el GATO y de las HAZAS (en el Barrio de Guzparras) parece indicar la posibilidad de cultivo. Tanto un lugar como otro están expuestos al sur y en vertiente orientada al socaire. Este hecho es capital porque la divisoria entre Villacarriedo y Vega de Pas, que es la línea de montes que dominan partiendo de la Braguía hasta Guzparras, apesar de su altura no muy elevada no es paisaje favorecido por el clima pues en ciertos lugares que dominan el Pueblo de Tezanos (al norte), la repoblación forestal no ha podido conseguir sino plantíos que permanecen sin medrar, con pimpollos que tienen más de 10 años. Tenemos relación de un intento de adaptar uralita para el tejado de una cabaña en dicha divisoria, que ha fracasado rotundamente a causa de las ventoleras.

También inclinamos a asignar el sentido de HAZA 1 a HAZA *el Molino* (San Roque), HAZO *del RÍO* (San Pedro) por hallarse las zonas de tierras de maíz cerca de los ríos y por ser el molino (antiguamente) una etapa del circuito del maíz. Asimismo, Las HAZONAS (Barrio de Yera en Vega de Pas), se llaman así por haber existido allí tierras labrantias como lo veremos adelante. De forma general, HAZA 1 queda ampliamente motivado aun cuando se refiere a tiempos pasados y es que el siglo XVIII parece haber sido el del desarrollo máximo del cultivo del maíz en aquella zona, aunque también era importante en el XIX. Madoz señala como producciones de Vega de Pas el *Maíz*, alubias y pastos y señala la existencia de « algunos molinos harineros » (*op. cit.* p. 625, artículo *Vega de Pas*). Según un documento de 1854, la viuda de Valentín Conde, Vecina de Vega de Pas tenía 30 plazas<sup>5</sup> de prado y 3 plazas y media de AZA. Asimismo, la viuda de Santiago Reuelta Fernández tiene 6 plazas de AZA en las HAZONAS. Juan Bautista

5. Plaza : medida equivalente a 308 metros cuadrados.

Gómez Ballena tiene en el Barrio de Yera (el avellanal) 2 plazas de HAZA (conservo las ortografías distintas).

La mayor frecuencia de HAZA en San Pedro del Romeral puede explicarse por una mayor extensión de *Haza 1*, esto es de las tierras dedicadas al maíz con respecto a la extensión del municipio, en los siglos pasados y sobre todo en el siglo XVII y principio del XVIII. En efecto, el territorio de San Roque es de unos 37 Kms<sup>2</sup>, el de la Vega de Pas 88 Kms<sup>2</sup> y el de San Pedro 57 Kms<sup>2</sup>. Pues bien, por los años 1750 había en la zona pasiega 98 o 103 molinos. En San Pedro el número ascendía a 35, en Vega de Pas a 40 o 45, 23 en San Roque.

Si tenemos en cuenta que a consecuencias de un pleito contra el valle de Toranzo y por sentencia de vista y revista en la Real Chancillería de Valladolid, ganó San Pedro 1/2 legua de territorio de oriente al poniente, sea más o menos unos 15 Kms cuadrados (Fechapee 1761) antes más que menos (esta ganancia incluía al río Aldano con su barrio) podemos deducir una mayor superficie dedicada al cultivo del maíz ya que los molinos servían para molerlo, puesto que San Pedro tendría antes de la ganancia la menor superficie de todas las villas pasiegas. Este hecho viene concretado por el cálculo de los meses de producción. Vega de Pas, con alcanzar el mismo número de meses de acción total de los molinos que San Pedro (155 meses contra 150, partiendo de la hipótesis de 45 molinos para Vega de Pas) tiene un promedio notablemente inferior un poco más de 3 meses contra un poco más de 4 meses por cada molino en San Pedro. Este último cálculo corrobora la afirmación de G. Melchor de Jovellanos « que esta montaña (el Castro Valnera) está en descomposición »<sup>6</sup>. En cambio los ríos que bajan de la vertiente de San Pedro del Romeral tienen régimen más regular confirmado ello por el hecho que el río Viaña que baja en parte de la Jurisdicción de San Pedro tiene en la misma época 13 molinos, igual que el río de Pandillo y de Pas dos veces más largo en la travesía del municipio de Vega de Pas. La infiltración es menor : hipótesis confirmada por la existencia de 7 batanes de dos mazos en San Pedro contra uno en Vega de Pas. Es verdad que las encuestas posteriores cambian las proporciones en cierto modo pero de todas formas San Pedro del Romeral es la villa donde mejor se supo utilizar la fuerza del agua. A principios de nuestro siglo existía un batán en el barrio de Yera en Vega de Pas : lo construyeron los de San Pedro, concretamente los ingenieros de Vega los Vados (sitio

---

6. G.M. de JOVELLANOS, Diarios. Oviedo 1953, p. 400.

del río Troja conocido por sus batanes y su industria de tejeduría) 7. De la mayor utilización de la fuerza del agua en San Pedro, sobretudo para fines alimentarios, se puede deducir que HAZA 1 se empleó tal vez más como término corriente en San Pedro y pudo cuajar más como topónimo.

El caso de HAZA 2 es algo más complejo desde el punto de vista de la semántica. Es, como ya en latín clásico 'fascia', cinta, faja en sentido propio y figurado, que es el sentido más primitivo (Véase Gaffiot, *Dictionnaire Latin-Français*, p. 654). La acepción de 'espacio entre el labio superior y la nariz' está en la misma línea semántica : espacio entre dos accidentes, faja.

Producimos aquí el contexto que nos proporcionó un locutor después de nombrarnos al HAZA LOS PASIEGOS : « Una cinta que tendrá de anchura como de aquí al... No es finca. Está entre dos peñas. Le llaman hazo los Pasiegos, pero que es larga eh ? ». Y mas lejos « HAZA LA BIDULOSA está también entre dos peñas, y que hay entre medio es lo que le llaman HAZA. Hay una peña por ejemplo donde hay la iglesia, y otra aquí, y por ahí pues pasa el ganado y va y viene, vacas y todo, y es lo que llaman HAZA. [encuestador : No es cultivable entonces ?] Inf. : No, es sierra, apacienta allí el ganado, pero no es la peña, no; es lo que hay entre peña y peña. En el Castro, lo que hay entre peña y peña es HAZA LOS PASIEGOS. Y es HAZA LA BEDOLOSA lo que hay entre peña y peña ». Y en boca de otro locutor *Peña la Bedolosa* es equivalente a HAZA la BIDULOSA. Por otra parte, el Privilegio de Villazgo de las Villas Pasiegas dice (folio 350 vuelto) « Arriva por las HAZAS nombradas de Conseguero, que son unos castros y despeñaderos muy grandes ». Así, parece haber vacilación entre HAZA 2 = Peña y HAZA 2 = porción de terreno entre dos accidentes. El caso de PEÑA LA BEDULOSA o HAZA BEDOLOSA no deja de plantear problemas pues el 2do elemento procede en la zona indudablemente de *betula*, y en caso de tratarse de una roca, la filiación posible con el abedul estribaría tal vez en una noción de color pues la peña es blanca y se alarga sobre varios kilómetros 8. En cambio, en caso de tratarse de una cinta de tierra, la filiación con el segundo elemento estribaría en el hecho de criarse en algún tiempo abedules entre los dos estratos, lo que puede ser,

7. Entre las prendadas hechas por los Espinosiegos, que motivaron el pleito de 1759, figuran varias *mantas de sayal* que se subastaron en el mercado de subasta de Espinosa, anunciado por la campana de Santa Cecilia.

8. Estrato que cruza toda la pared del macizo del Castro y sale más allá de Trueba, la peña la bedolosa es fuente de varias tradiciones : « conduce hasta Francia. Los contrabandistas se guiaban por ella en la noche », etc. En cuanto al abedul, su corteza servía antiguamente para alumbrarse.

pues *HAZA BEDULOSA* designa una peña que dura mucho, pero esta designación « ocurre » cuando los locutores consideran la localización de un tramo que situaremos grosso modo a la derecha del Puerto de las Estacas (cuando se sube de Vega de Pas a Espinosa de los Monteros). Optaremos por 'porción de terreno alargada entre dos accidentes' pues el caso de *PEÑA LAS HAZAS* nos inclina a ello : la existencia de *PEÑA* como primer elemento parece excluir el sentido de *peña* para el segundo término. Este hecho es lógico si se tiene en cuenta que por las alturas de la divisoria de San Pedro del Romeral con Castilla la Vieja y también entre Espinosa y Vega de Pas hay muchas peñas que hacen callejón (callejón que casi siempre lleva la dirección de la divisoria) o encima o paralelas. Estos callejones (muy típicos en la zona de Peña las Hazas) son característicos de lo que los geógrafos llaman un relieve en *cuestas*.

De todas formas, para determinar *HAZA 2* en general, consideraremos, pues, el criterio de la altura con la debida prudencia y añadiremos que si *HAZA 2* no es igual a *PEÑA*, sin embargo, donde no hay peña, no hay hazas 2. Por eso atribuiremos el N° 2 a *PEÑA LAS HAZAS*, *HAZA BEDULOSA*, *HAZA LOS PASIEGOS* y probablemente a la *ZUELA* (Cerca del Puerto de las Estacas), *HAZAS* (cerca de Tudanca).

Los antropónimos que hemos sacado de los textos parecen referirse a *HAZA 2*, pues « de las Hazas » se refiere sin duda a Peña las Hazas (por la localización del Padrón) y de la *AZUELA* se refiere a *HAZAS 2* pues el Apellido era Trueba de la Azuela (hallándose como dicho la azuela cerca del Puerto de las Estacas de Trueba, precisamente).

Hay preexistencia del sentido general de cinta como en latin fascia. Al menos, si *HAZA 1* es antiguo, su gran expansión es relativamente reciente en la zona. *HAZA* = porción de tierra labrantía para maíz o *HAZA 1* implica una especialización del término general *HAZA 2*.

*HAZA 2* es parte del espacio natural en que los hombres han hecho *HAZA 1*. Esto es que aunque la documentación nos da *HAZA 1* primeramente (Corominas) las encuestas de terreno nos han mostrado que había que comprender que el orden cronológico es distinto del orden de la documentación.

# Toponymie visionnaire : un centenaire

PAR

J.-C. DINGUIRARD

Notre collection d'illuminations linguistiques vient de s'enrichir d'une œuvre culminante, la *Théorie Nouvelle* que Théophile Cailleux développa tout au long de trois gros volumes, vers la fin du siècle dernier<sup>1</sup>. Le trop rapide aperçu auquel nous contrainst le domaine de *Via Domitia* mutile évidemment cette œuvre dense, mais on jugera de l'ensemble par ces quelques thèses (au nombre total de 24 + 18 + 17), que l'auteur a pris soin de placer au début de chaque volume :

- I : *Origine celtique de la civilisation de tous les peuples*. Paris, Maisonneuve et C<sup>o</sup>, 1878, 8° de VIII + 535 p. — 3<sup>e</sup> THESE : « Les Celtes sont les peuples qui habitent autour des bouches du Rhin, c'est-à-dire les Gaulois, les Bretons, les Allemands; à partir de ce centre, l'espèce humaine va se dégradant jusqu'aux extrémités du monde ». — 19<sup>e</sup> THESE : « L'Inde fut colonisée par différents peuples, mais surtout par les Phrygiens, venus des régions pyrénéennes ». — 20<sup>e</sup> THESE : « L'Amé-

---

1. Selon le meilleur spécialiste du genre, André Blavier (*Cahier 8-9* du Collège de Pataphysique, p. 84), Cailleux se serait borné à piller Joseph de Grave, *La République des Champs Elysées...*, Gand, 1806, 3 vol., ouvrage qui m'est malheureusement resté inaccessible. L'étude des sources d'inspiration des linguistes non-orthodoxe est importante : dans un précédent n° de *Via Domitia*, j'avais présenté A. Durrieux comme si ses idées étaient originales; or, René Alleau me signale qu'il aurait emprunté à Nicolas Catherinot, *La Gaule grecque*, réimpr., Bourges, 1874; et j'ai constaté pour ma part que Durrieux était aussi sous l'influence du très talentueux A. Granier de Cassagnac, dont les *Origines de la langue française*, Paris, 1872, sont dans toutes les mémoires.

rique fut colonisée d'abord par les peuples septentrionaux, puis par les Phéniciens, venus également du voisinage des Pyrénées ».

II : *Poésies d'Homère faites en Ibérie et décrivant non la Méditerranée mais l'Atlantique. Ibid.*, 1879. 8° de VIII + 454 p. avec 3 cartes. — 8° THESE : « La langue des Grecs, comme on le voit par ses racines, s'est formée au voisinage de l'Océan, et leurs légendes mythologiques leur sont surtout venues de l'Ibérie ». — 13° THESE : « Troie était en Bretagne, au confluent du Cam et de l'Ouse, et Homère a chanté l'événement resté célèbre dans les traditions du pays sous le nom de guerre des Asches et des Ecks ». — 15° THESE : « Tous les lieux que parcourut Ulysse se retrouvent dans l'Atlantique, et Ithaque, sa patrie, est l'ancienne *Asta regia*, aujourd'hui Xérès ».

III : *Pays atlantiques décrits par Homère : Ibérie, Gaule, Bretagne, Archipels, Amérique. Ibid.*, 1879. 8° de VIII + 485 p. — 17° THESE : « Le bouclier d'Achille était une image sacrée représentant l'Ibérie ». — 18° THESE : « L'Odyssée et la Bible sont deux livres appartenant aux mêmes mystères et tracés sur un même plan; chacun de ces deux ouvrages peut donc aider à connaître l'autre ».

Féru de linguistique, Caillex pratique la comparaison tous azimuts. Quelques-unes de ses superpositions érudites montreront bien que les Celtes ont essaimé dans tous les continents : « Pourquoi *Ume* chez les Astèques, *Humor* chez les Latins, *Iam* chez les Hébreux, *Umi* chez les Japonais signifient-ils la mer ? Si ce n'est parce que les fleuves, ayant une embouchure, une bouche, semblent humer l'eau de la marée montante » (I, p. 238). — Quand la gestion des affaires imposait qu'on trouvât un substitut au souverain, « on choisissait une sage et ce mot, qui en celtique se dit *weise*, en vint, chez différents peuples, à signifier vice-gérant, *vices gerens*; c'est ainsi que s'expliquent les termes Bello-wèse (le remplaçant de Bel), Vizir (de *weis-herr*, vice-maître), Vyasa (le sage remplaçant le dieu qui lui inspira les Védas); les Aztèques donnent au représentant de Bochica le nom de Guèze (on l'immolait en *guise* de Bochica lui-même) » (I, p. 275). Ces considérations linguistiques s'accompagnent des reconstructions ethnographiques qu'elles autorisent : la damasquinerie, par ex., est une invention espagnole que les philologues ont bien tort de rapporter à Damas : « primitivement, la damasquinerie se faisait par des lignes croisées formant un échiquier ou, comme nous disons, un jeu de dam. Ce mot est l'origine du mot *damassé* » (I, p. 79). — Du nom flamand de la « lettre », *Buchstave*,

où *stave* désigne un « bâton », l'Auteur déduit que « ces bâtons furent primitivement des flèches; d'où *sagitta, saga, sage* » (I, p. 52). — On aurait tort de croire que son pan-celtisme aveugle Cailleux; il sait, à l'occasion, dénoncer les mœurs sanguinaires des géniaux ancêtres : « le vieux mot gaulois *Viande* a une étrange ressemblance avec [le flamand] *Viandt*, ennemi; et de plus, l'anthropophagie, comme nous voyons par les peuples qui en ont conservé l'usage, se dit *Poru* [au Paraguay]; or les Grecs semblent avoir tiré de cette ancienne expression leur mot *Bora* pour désigner une glotonnerie repoussante; ce qui indiquerait que nous avons eu, dans toute leur brutalité, les mœurs des premiers humains » (I, p. 329).

On le devine, c'est tout un dictionnaire d'étymologies neuves que l'on pourrait tirer de l'œuvre de Cailleux. Relevons quelques exemples qui intéressent nos régions :

**BORRO** : « *Borro*, en espagnol, veut dire agneau mâle d'un an, et *Borrar*, effacer; ailleurs l'agneau de la Pâque (de l'ibérique *Paso*) s'appelle *Agnus*, et purifier se dit *Agnizein* » (I, 341).

**CALABERA** : « Nos aïeux durent avoir, dans les temps primitifs, un usage que l'on retrouve chez les peuples barbares, celui de boire dans le crâne de leurs ennemis. Les Ibères n'ont même pas déguisé la chose en appelant le crâne *Calabera*, littéralement coupe à boire » (I, 328).

**CASTOR** : « Le castor, en Amérique, est un animal bâtisseur, mais avant que nous ne connussions l'Amérique, il avait déjà parmi nous son nom qui, dérivé de l'ibérique *Casador*, montre que nous avons une langue au temps où il construisait parmi nous des maisons sur nos étangs » (I, 246).

**GAT** : « Une embouchure de fleuve se dit *Gat* dans les langues celtiques; de là vient le mot hébreu *Gad* que l'on traduit par fortune et qui, prononcé *God*, est le nom que les Saxons donnent à Dieu. Pour figurer l'embouchure du fleuve baptismal, on employa quelquefois le chat dont le nom ibérique est *Gato*; ainsi Péluse était située sur une des bouches du Nil; mais pour marquer que cette bouche était sacrée, en un mot, que c'était un *Gat*, on y nourrissait des chats » (I, 241).

**PIEDRAHITA** : « La pierre noire de La Mecque est, comme on sait, le palladium de l'islamisme. Or ces pierres se rencontrent par toute l'Espagne, où elles sont appelées *Piedrahita*, *pierre noire*. Il est déjà évident par ce témoignage qu'elles sont plus anciennes que les Arabes » (I, 73).

**PHOCEENS, SILURES** : « Les différentes corporations de bateliers qui se formèrent sur tous les grands fleuves reçurent des dénominations appropriées. On les appela *Phocéens*, du nom de l'animal connu qui vit sur l'eau et sur terre. Dans le Cornouailles, ils furent nommés *Silures*, du mot *Seal*, qui signifie également phoque » (I, 36).

Mais c'est dans la toponymie que Cailleux triomphe, cette toponymie qui lui permet de reconstituer tous les déplacements des Celtes puisque, partis de Belgique pour conquérir le monde, ils ont partout nommé les lieux d'après le souvenir de la mère-patrie. Ainsi en Thrace, où l'on relève *Rhyndacus* = le Rhin, *Bryges* = Bruges, *Hebrus* = Eburones, *Pitane* sur l'*Evenus* = Piéton sur l'Yve, *Uscudama* = Schiedam, *Valachia* = Valcheren, *Balcan* = Belgium et *Granique* = Greenwich. Même correspondance exacte entre l'Arie, dans la région de l'Oxus, dite aujourd'hui Iran, et Aire sur les bords de la Lys : *Chaurina* = Hauringen, *Fanek* près *Erzen* = Winox près Herzel, *Sarmagana* = Sarmezelles, *Bogadia* = Petit-Beck, etc. Et encore : « dans la région du Tigre, on reconnaît aux noms suivants toute la vallée de la Meuse et celle de l'Escaut : le *Mosæus* = la Meuse, *La Senn* = la Senne, *Le Hezare* = l'Yser, *Athis* = Ath, *Bethura* = Bituriges, *Kerkuf* = Kerkhove, *Belciana* = Belgium, etc. » Mêmes correspondances dans la vallée de l'Indus entre *Sugambri* = les Sicambres, *Rin* = Rhin, *Oxidraques* = Ossendracht, *Belochi* = Belgæ, etc. La place nous est malheureusement trop mesurée pour que nous fassions mieux qu'effleurer l'inépuisable catalogue des merveilles étymologiques que recèle l'œuvre de Cailleux, dont on retiendra le cri d'amour qu'il adresse à la philologie : « Aujourd'hui que la linguistique a scruté toutes les ruines, recueilli tout ce qui peut donner prise à une recherche, nous commençons à voir un peu plus clair dans les ténèbres du passé » (II, p. 242). Amour particulièrement justifié, si l'on songe que la linguistique permet à l'auteur de démontrer que la ligue achéenne est constituée de peuples répandus le long du Golfe de Gascogne : « les Abantes, puis, à la suite l'un de l'autres, les Etats d'Achille, de Diomède, d'Agamemnon, de Ménélas, de Nestor, des Athéniens, et enfin d'Ulysse, au pays des Gadès » (III, p. 435).

Mais laissons là les délicats problèmes ibéro-homériques; quel que soit leur intérêt, il est ici moindre que le simple exposé des preuves linguistiques d'une colonisation de l'Indoustan par les populations pyrénéennes :

● **PREUVES LEXICALES** : « *Farfadet* est une autre prononciation du mot *Parvati*; *vati* est le même mot qui se prononce en italien

*Fata* et en latin *Fatum*. C'est l'espagnol *Hada* », et *Hada* « fée » est le même mot que *Hadès* (I, p. 433).

● PREUVES ANTHROPONYMIQUES : « On n'a jamais bien pu expliquer, par les langues de l'Asie, le mot *Zoroastre* qui se rattache à la civilisation primitive de l'Orient; en ibérique, *Zorrastron* signifie un homme habile, et les racines de ce mot sont ibériques. Est-ce bien en Asie que vivait cet autre personnage que nous appelons *Esope* ? En ibérique, *Zopo* signifie contrefait et mutilé, et la légende d'*Esope*, inconnue en Asie, est un mythe de nos contrées » (I, p. 442).

● PREUVES TOPONYMIQUES : « Les légendes [que les émigrations galatiques en Indoustan apportaient des régions pyrénéennes], au souvenir du pays d'où en était venu le germe, furent appelées *Puranas*.

Tous les noms antiques, que l'on remarque sur la Garonne, se retrouvent dans le même ordre sur le Gange. Ainsi, le fleuve primitif naît dans le val de Gari, s'écoule par le port d'Aran, rencontre le col de Nethou, longe le pays de Bigerra, limite la vallée de Gaure, coupe la ville de Burdigala et enfin affronte le mascaret de l'Océan. Le Gange naît à Guer-val, lieu sacré de pèlerinage, et là se trouve Har-douar (*Har* pour Aran. *Douar*, *Door*, porte, port); il rencontre ensuite le col de Niti (d'un côté des Pyrénées, on adorait *Nétos*, de l'autre étaient les *Nitio-briges Galli*), où les Khasias paissent leurs moutons en filant, *exactement*, disent les voyageurs, *comme font les bergers des Pyrénées*; il longe ensuite la vallée de Baghirati, celle de Gauri-condé; puis, pour figurer Burdi-Gala et son flux, on a recours à l'étrange balancement du *Bardt*, célébré en l'honneur de *Cali*; quant au mascaret de la Garonne, c'est le monstre si fameux que les *Puranas* appellent *Makara* » (I, p. 436).

La *Théorie Nouvelle* de Cailleux est non-contradictoire, du moins avec elle-même; exhaustive autant qu'il se peut en 1500 pages; simple enfin, ô combien ! ce qui, au dire de considérables autorités, lui constitue une suffisante garantie épistémologique. Pour sa valeur littéraire, la puissance d'une vision qui englobe les cinq continents à travers toute leur Histoire ne permet guère de comparer la *Théorie Nouvelle* qu'à la *Légende des Siècles*; en tout cas, elle laisse loin derrière les froides productions d'un Leconte de Lisle. Ce sont là bien des atouts, et l'on s'étonne en conséquence qu'au bout d'un siècle, les *Origines Celtiques* ne jouissent pas encore de la célébrité que tant de mérites eussent dû lui valoir.

Mais si le nom de Th. Cailleux reste aujourd'hui trop obscur, il est loisible à tout un chacun de constater combien sa pensée, et sa méthode, ont imprégné le seul véritablement populaire parmi les sports linguistiques, l'étymologie — et tout particulièrement

dans sa spécialité la mieux achalandée, la toponymie. Bien des Méridionaux ne cachent pas leur déception lorsqu'ils apprennent que leur interjection *ça rai !*, loin de représenter l'anglais *all right*, souvenir de la Guerre de Cent Ans, remonte simplement à RADIU : le latin, c'est si prosaïque ! Ils s'en consolent en identifiant le gascon *vath* « vallée » (*Bach* dans les Cadastres) avec l'allemand *Bach* « ruisseau », ce qui leur permet des hypothèses neuves sur les colonies des Wisigoths dans le Sud-Ouest; ou en décelant la trace évidente des Sarrasins à *Rabat* (Ariège). Mais où l'influence de Th. Cailleux se marque le plus vigoureusement, c'est parmi ceux que l'Histoire la plus majuscule ne suffit plus à faire rêver. Récemment, on expliquait aux populations commingeoises que le nom de l'antique *Calagurris* amalgamait le celte *Kahala*, agglomération, avec *Goritz*, du thibétain *Gourou*, conducteur... Par contre, la superposition de séquences toponymiques à la Cailleux semble aujourd'hui bien négligée, évincée qu'elle est par les si féconds alignements stellaires, grâce auxquels il devient si patent que toute la toponymie des *Corbières* s'inspire de la constellation du *Corbeau*...

On peut aussi s'interroger : pourquoi la toponymie est-elle la seule discipline linguistique à fasciner les foules ? Plus cruellement : pourquoi les explications des spécialistes rencontrent-elles en ce domaine moins de succès que celles des rêveurs ? La disproportion entre genres littéraires voue-t-elle toute thèse de toponymie à la diffusion confidentielle, tandis que font école les romans à la Charroux ? A l'heure où j'écris ces lignes, un espoir se lève : un succès de librairie paraît promis à un ouvrage de toponymie où la compétence de l'auteur est proclamée par son titre de Docteur. Docteur en médecine, il est vrai...

## Table des Matières

<i>Chronique</i> . . . . .	2
C. ANATOLE <i>L'abandon du latin dans la rédaction des Annales de Toulouse</i> . . . . .	3
J.-C. DINGUIRARD, <i>Observations sur le gascon des plus anciennes chartes</i> . . . . .	9
D. FABRE et J. LACROIX, <i>Récit, discours, texte; une conteuse en action.</i>	47
A. LEAL, <i>Toponimia cantabrica menor : Haza</i> . . . . .	81
J.-C. DINGUIRARD, <i>Toponymie visionnaire : un centenaire</i> . . . . .	89

# ANNALES

PUBLIÉES TRIMESTRIELLEMENT PAR

L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE - LE MIRAIL

NOUVELLE SÉRIE

TOME XV - 1979

FASCICULE 4

## Via Domitia XXII

---

### SOMMAIRE

*Chronique.*

C. ANATOLE, *L'abandon du latin dans la rédaction des Annales de Toulouse.*

J.-C. DINGUIRARD, *Observations sur le gascon des plus anciennes chartes.*

D. FABRE et J. LACROIX, *Récit, discours, texte; une conteuse en action.*

A. LEAL, *Toponimia cantabrica menor : Haza.*

J.-C. DINGUIRARD, *Toponymie visionnaire : un centenaire.*

PRIX DE VENTE DE CE NUMÉRO : 28 FRANCS

---

IMPRIMERIE MAURICE ESPIC - TOULOUSE — LE GÉRANT : G. MAILHOS

N° D'INSCRIPTION A LA COMMISSION PARITAIRE DES PUBLICATIONS ET AGENCES DE PRESSE : 43.212